

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Nos Morts : M. Ternaux-Compans	305
La Politique indochinoise du Gouvernement	306
La Question kurde, par F. T.	307
Le Budget et le Commerce de l'Indochine, par le Général P. MANGEOT	313
Un rapport sur la Crise économique chinoise	318
Le Turk-Sib, par C.	321
Variétés. — Un buste d'Auguste Pavie à l'Ecole Coloniale, par F. DE N.	323
Indochine. — Le commerce en 1929. — Nécessité des études techniques. — Le canal de Hatien à Rachgia. — La colonisation européenne au Cambodge. — L'Institut bouddhique de Phnom-Penh. — Situation dans les provinces du Nord-Annam. — Etablissement des budgets provinciaux au Tonkin. — La chambre des représentants du peuple	324
Levant. — Le rapport du Haut Commissaire à la Commission des Mandats. — Modification des tarifs douaniers. — Les progrès du Djebel Druse. — Le budget du Liban pour 1931. — Le Liban et l'unité syrienne. — Le voyage de M. Drummond Shields en Palestine. — Un nouvel accord judiciaire anglo-irakien. — Le remaniement du cabinet turc et la session extraordinaire de la Grande Assemblée. — Relations avec les Soviets. — La question des dettes. — Inauguration de la ligne ferrée Ankara Sivas	328
Extrême-Orient. — Siam. — Souvenirs d'une ancienne mission catholique française	336
Chine. — L'intervention mandchoue. — Envoi de missions économiques. — Les câbles japonais en Chine. — Le sucre cubain en Chine. — L'indiscipline dans les écoles officielles	337
Japon. — Un programme d'équipement national. — En marche vers le suffrage féminin. — Les carrières féminines. — Les Japonais en Amazonie:	340
Asie russe. — Décadence de Batoum. — Situation de l'Azerbaïdjan. — La République du Tadjikistan	341
CARTES	
Le Kurdistan	309
Le Turk-Sib; sa place dans le réseau ferré russe	322

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. TERNAUX-COMPANS

Quelques semaines avant le regretté Charles Georges-Picot, à la fin du mois de mai, nous quittait un très ancien membre de notre Comité, M. Ternaux-Compans. Issu d'une vieille famille d'industriels ardennais, ce diplomate, par ses traditions et ses alliances, aussi bien que par sa carrière personnelle, s'intéressait très vivement à l'expansion de la France au delà des mers, à son passé historique et à l'essor de son influence par tout le monde; n'avait-il pas servi son pays, et de la façon la plus efficace, pendant toute une partie de sa carrière, aux confins de l'Asie, à Athènes d'abord, puis à Saint-Petersbourg, aux côtés du général Chanzy, de l'amiral Jaurès et du général Appert? N'avait pas, dans une longue gérance du second de ces postes, jeté les premières bases de l'alliance franco-russe? Comment, dès lors, s'étonner que, par la suite, lorsque son proche parent, notre cher président M. Emile Senart, lui eut demandé d'entrer dans notre Comité, M. Ternaux-Compans ait accepté avec le plus vif empressement? Sans doute, l'Association des Médailleurs militaires (il avait obtenu, en 1871, pour sa belle conduite pendant le siège de Paris, une des deux médailles militaires attribuées à son régiment) ne tarda-t-elle pas à absorber toute son activité, surtout depuis qu'il en fut, très vite, devenu le président général; néanmoins, il ne cessa jamais de suivre avec intérêt les travaux du Comité de l'Asie française, tout au moins par l'intermédiaire du *Bulletin*. M. Ternaux-Compans était un de ceux sur la sympathie et sur l'appui desquels nous savions pouvoir compter à l'occasion.

Aussi nous unissons-nous à la famille de notre collègue et à l'Association des Médailleurs militaires pour pleurer la mort de cet homme de bien et de dévouement.

LA
POLITIQUE INDOCHINOISE
DU GOUVERNEMENT

M. Piétri, ministre des Colonies, a prononcé le 21 septembre, à Marseille, après avoir visité la Foire méditerranéenne et coloniale organisée dans cette ville, un important discours, où il a exposé la politique coloniale du gouvernement. Nous ne mentionnons ici que les déclarations relatives à l'Indochine.

Nous avons trouvé les peuples d'Indochine en proie aux plus sanglantes discordes, à la concussion des grands, à l'usure des riches, décimés par des famines périodiques, courbés sous le fléau de la corvée et du portage, maintenus dans l'ignorance et la misère, par une caste de lettrés orgueilleux. Qu'avons-nous fait de leur pays en quarante ans ? Une des plus belles contrées du monde.

Et M. Piétri dresse un tableau complet de l'effort français dans tous les domaines : assistance médicale, enseignement, développement des ressources matérielles. Pourtant, bien que la France ait « rempli dignement sa mission », son œuvre est combattue par les forces d'anarchie et de désordre, il existe un malaise indochinois. Notre devoir est de l'envisager avec sang-froid. L'Asie tout entière n'est-elle pas « saisie d'une fièvre à laquelle on ne peut s'étonner que l'Indochine cède elle-même par intermittences ? »

Le gouvernement n'entend pas se borner à une action purement répressive ; il veut réaliser une œuvre de réforme.

Sur l'initiative du gouvernement, l'étude de tout un programme a été entreprise dans les cinq pays de l'Union, dès le lendemain du jour où j'en traçai les grandes lignes à la tribune de la Chambre. Des comités locaux, où l'élément indigène est en majorité, dressent le cahier précis des mesures à retenir et à proposer. Elles seront confiées à l'examen d'une *grande commission réunie à Paris*. La composition en sera déterminée par mes soins, après avis du *haut conseil colonial*, que j'ai convoqué pour le début d'octobre. Cette assemblée, dont les sessions périodiques sont prévues par décret, n'est autre chose que le collège des anciens ministres des colonies et des anciens gouverneurs généraux. L'esprit même dans lequel elle a été conçue atteste la volonté de suite et d'harmonie qui n'a cessé de présider à la politique coloniale de la République. C'est cette continuité qui a fait notre empire d'outre-mer, c'est elle qui en maintiendra l'intégrité.

Le ministre essaie de définir l'esprit dans lequel les réformes devront être opérées. Le point de vue de la France, déclare-t-il, « tient en deux mots : le respect des nations indochinoises dans le cadre d'une fédération française ». Comment la « politique de protectorat » qu'il préconise peut-elle s'adapter aux divers pays indochinois ?

La Cochinchine, vieille colonie assimilée depuis de longues années, avec un peuplement considérable, un état

d'esprit tourné vers l'agriculture et le négoce, ne soulève aucun problème d'ordre politique. Qu'il faille y suivre et y surveiller certaines agitations, des événements trop récents le prouvent ; mais le communisme ne revêt ou n'exploite, dans cette région, que la forme de lutte sociale sous laquelle nous le retrouvons un peu partout. Il est affaire de police, d'une part, de progrès et d'améliorations sociales, d'autre part : organisation du travail, distribution et protection de la main-d'œuvre, assistance justice fiscale... Ce n'est point là le programme de la Cochinchine, c'est celui de toute une époque et de toute une évolution.

Au Cambodge et au Laos, la part d'un certain sentiment national est déjà plus précise, et elle s'accompagne, comme dans l'Inde, d'une ferveur religieuse qui a droit à nos égards et qui rend plus délicate encore la tâche des autorités. Mais ces populations sont paisibles, et leur loyalisme docile appelle une forme de protection spécialement paternelle.

Avec l'Annam et le Tonkin, nous atteignons au vif du problème. Nous avons affaire au peuple conquérant, à celui qui, naguère encore, imbu de sa supériorité, faisait plier l'Indochine sous un joug pesant. Celui-là, nous devons l'associer à notre effort, et non point l'y courber, mais nous devons aussi défendre contre ses empiètements la liberté et l'intégrité des peuples qui l'entourent.

M. Piétri ne croit pas que la convention de 1925, conclue avec l'Annam au moment de l'avènement du jeune empereur actuel, soit exempte de critiques. Il y voit « une tendance peut-être excessive vers la politique d'administration directe », et déclare qu'elle est purement provisoire.

Si personne ne songe raisonnablement à assimiler les Annamites, encore ne faut-il pas tomber dans l'erreur de les desassimiler de l'Annam même, en les écartant de leurs traditions, de leurs pratiques, de leurs ancêtres et de leurs rois. Que leur resterait-il comme assise morale et politique ? Ils iraient à l'anarchie ou, ce qui est plus grave, à l'anarchisme, car l'anarchie n'est qu'un état de fait, tandis que l'anarchisme est une action et une doctrine, l'une et l'autre orientées vers la destruction.

*
 **

La bonne volonté du ministre des colonies est évidente et les idées qu'il exprime sont raisonnables.

Il est évident pour tout homme clairvoyant qu'une politique hardie de réformes doit être appliquée à l'Indochine. Depuis la fin de la guerre, les populations de cette grande colonie évoluent avec une prodigieuse rapidité qui étonne l'opinion française. Les événements, il faut avoir le courage de l'avouer, ne sont pas dirigés par nous, ils éclatent en coups de surprise, ils précèdent les décisions du gouvernement, et ces décisions semblent prises au jour le jour. Il est temps que la France adopte à l'égard de l'Indochine une politique claire, ferme, non moins que libérale, et que le gouvernement sache la poursuivre sans hésitation ni défaillance. Cela est nécessaire pour affermir la masse indigène dans son loyalisme ; cela n'est pas moins nécessaire pour rassurer nos compatriotes d'Indochine légitimement inquiets.

Nous approuvons hautement l'idée de M. Piétri de prendre l'avis d'une « grande commission réunie à Paris ». Il ne s'agit pas pour lui, nous le comprenons bien, de fuir les responsabilités, ce qui n'est pas dans son caractère, mais de s'éclairer des conseils de personnalités compétentes. Le ministre n'aurait-il pas pensé au *Council of India*, que la sagesse britannique a placé à Londres auprès du Secrétaire d'Etat de l'Inde ? Ce Secrétaire d'Etat, membre du gouvernement britannique, responsable devant le Parlement, prend seul ses décisions, mais il doit obligatoirement solliciter au préalable l'avis du conseil.

L'idée est féconde. Peut-être y a-t-il dans la « grande commission » que va réunir M. Piétri le germe d'une institution permanente qui pourra jouer un rôle singulièrement utile.

Mais quelle sera la composition de cette commission ? Un « collège des anciens ministres des colonies et des anciens gouverneurs généraux » ne nous inspire pas une confiance sans limite. Nous ne dévoilons aucun secret d'Etat en rappelant que les ministres qui se succèdent rue Oudinot n'y sont pas placés en raison de leur compétence coloniale : un homme politique commence volontiers sa carrière ministérielle par ce « petit ministère », avant de porter son activité dans d'autres domaines. Et ce n'est pas en quelques mois, parfois en quelques jours, de gestion ministérielle qu'il a la possibilité de pénétrer les problèmes indochinois et d'apercevoir le plan politique nécessaire.

Pour les anciens gouverneurs généraux, il est vrai que quelques-uns des grands gouverneurs qui ont fait l'Indochine moderne et dont les noms resteront dans l'histoire apporteront une collaboration précieuse. Mais il en est d'autres — on nous dispensera de citer des noms — qui ont vécu au jour le jour, faisant face péniblement aux difficultés à mesure qu'elles se présentaient, sans politique nette et sans plan d'ensemble. A côté de ces personnages, pour lesquels le gouvernement général n'a été qu'un accident dans une carrière politique ou administrative, combien d'anciens hauts fonctionnaires, anciens résidents supérieurs, anciens gouverneurs généraux par intérim, connaissant à fond les problèmes indochinois, ayant su faire preuve d'intelligente initiative et d'esprit de décision, seraient plus intéressants à consulter !

Enfin, ajouterons-nous, il est des personnalités qui n'appartiennent ni au monde parlementaire ni à l'administration et qui cependant ont longtemps vécu et travaillé dans la colonie. Il en est qui, outre une connaissance personnelle des grands intérêts français engagés en Indochine, possèdent une longue expérience de ses populations. Pourquoi négliger leur indéniable compétence ? De tels hommes entrent au *Council of India* ; ils devraient trouver place dans la commission que constitue M. Piétri.

L'opinion française — nous parlons surtout du public éclairé qui suit avec passion l'évolution

des événements indochinois — envisagerait avec confiance la création de M. Piétri si le ministre, dans la plénitude de son pouvoir, appelait résolument auprès de lui de véritables compétences.

P. S. — Dans son supplément colonial du 14 octobre, le *Temps* a publié une note d'allure officieuse dont voici le texte :

Il est probable que le haut conseil colonial dont le ministre des colonies a décidé la réunion pour l'étude du problème indochinois sera convoqué pour la fin du présent mois, la plupart de ses membres, anciens ministres ou gouverneurs généraux, ayant déjà répondu à l'appel du gouvernement.

Nous voulons espérer que la toute proche réunion de ce haut conseil colonial n'empêchera pas le ministre de l'élargir pour y appeler très vite, s'il ne l'a déjà fait, les compétences auxquelles nous faisons allusion dans l'article qu'on vient de lire.

LA QUESTION KURDE

Durant plusieurs mois, les Kurdes ont été en révolte ouverte contre le régime kemaliste et la Turquie a dû envoyer des forces très sérieuses pour arriver à localiser le mouvement de rébellion qui menaçait d'embraser tout le Kurdistan. A l'heure actuelle, grâce aux mesures très sérieuses prises par Ankara, les rebelles ont été d'abord refoulés vers la région de la frontière turco-persane, dans l'Ararat, puis obligés de se soumettre ou de s'enfuir.

Cet incident, qui s'est reproduit à maintes reprises au cours du XIX^e siècle — chaque fois que l'empire ottoman a traversé une période de difficultés : en 1834, après la campagne turco-russe de 1828-1829 ; en 1880, après la guerre de libération de la Bulgarie ; en 1924, à la naissance de la République turque, — cet incident n'aurait qu'une importance relative s'il n'avait pas opposé assez sérieusement la Turquie et la Perse. Les Kurdes, en effet, passent assez facilement la frontière turco-persane et le gouvernement turc reprocha au gouvernement persan de ne s'être pas opposé avec assez d'énergie à leur regroupement en vue de nouvelles incursions en territoire turc. Téhéran a protesté avec force contre une telle accusation en faisant valoir qu'il a pris, dès le début du soulèvement, toutes les précautions nécessaires pour assurer la garde de la frontière persane. Comme la Turquie affirmait son désir de poursuivre les rebelles en territoire persan, Téhéran a annoncé sa volonté de s'opposer à toute violation de la frontière et d'assurer l'ordre, par ses propres moyens, dans la plénitude de sa souveraineté. C'est ainsi que le gouvernement persan a empêché les Kurdes de Perse de porter aide et secours aux Kurdes de Tur-

quie se réfugiant en territoire persan. Bien plus, des Kurdes réfugiés qui avaient refusé de se conformer aux prescriptions des autorités persanes ont été expulsés et ce sont des forces persanes qui ont poursuivi et anéanti un des principaux chefs de la révolte kurde, Ismaël Simedku. Il n'en reste pas moins que cette controverse a engendré, pendant quelques semaines, une tension politique assez sérieuse. Si tout danger de conflit est maintenant écarté, la question kurde demeure entière. Il est intéressant de l'étudier. A des titres divers, la Turquie, la Perse, l'U.R.S.S. et l'Angleterre ne sauraient s'en désintéresser. Elle remet à l'ordre du jour le problème des vilayets orientaux de l'Asie Mineure, celui des relations turco-persanes, voire même le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

*
**

Le Kurdistan ne correspond à aucune division politique précise. C'est une expression géographique qui désigne le pays habité principalement par des Kurdes. Cette vaste région est limitée approximativement : au Nord par la Chaîne Pontique, le Tchörök et le Kisil Irmak ; à l'Ouest, par la grande boucle de l'Euphrate marquée par Kharpout, Malatia, Beredjik ; au Sud par une ligne oblique tendue de Tekrit à Deir-es-Zor en passant par le Sud du mont Suyar ; à l'Est et au Sud-Est par toute la partie de la chaîne persane occupée par les grandes tribus kurdes des Baktiari et des Lour.

Dans ces limites est également comprise (on le voit) une bonne partie de ce que l'on appelle l'Arménie. Ainsi donc le Kurdistan et l'Arménie se confondent, se superposent dans certaines parties et l'on serait bien embarrassé de dire où finit le pays des Arméniens et où commence celui des Kurdes. Pour être plus exact, on peut dire que le Kurdistan proprement dit commence à la hauteur de Kharpout. Très aminci à la hauteur de cette ville, où il se transforme en un simple pli de l'Anti-Taurus, le bloc de roches cristallines qui constitue le Kurdistan flaque au Sud tout le massif arménien et s'étend vers l'Est et le Sud en une masse immense qui, s'élevant à près de 4.000 mètres, constitue une barrière difficilement franchissable que l'on divise habituellement en deux régions principales. La première s'étend de Kharpout à la frontière persane. Elle est formée de chaînes qui courent à l'Ouest et l'Est et se maintiennent à une altitude moyenne de 3.000 mètres. Cette masse élevée est attaquée par une érosion très active, résultat d'abondantes précipitations et d'une dénivellation violente : Diarbékir est à 590 mètres, Djeziret à 370, et la plaine d'Assyrie à 300 mètres. L'érosion a donc pénétré dans la masse. Le travail actif du Tigre, du Batman Sou, du Botan, du Khabour a creusé des vallées fantastiques : cagnons de 1.500 mètres dans le Khemsdinan, escarpement de 3.000 mètres sous le Sat Dagh (4.400 mètres). Cette région présente donc deux types

de reliefs bien différents, les sommets et les vallées.

Les sommets ont gardé presque tous des formes douces qui évoquent soit une pénéplaine soulevée, dont la dissection est encore imparfaite, soit des montagnes longuement façonnées et à l'assaut desquelles monte une érosion rajeunie. Ce sont de vastes croupes uniformes, de véritables plateaux restés peu inclinés à de grandes hauteurs, ou de grandes vallées à pente très douce, s'élevant régulièrement jusqu'aux sommets. Or, dans cette architecture lourde et mal dégagée, s'enfoncent au Sud de terribles entailles... Que ce soit sur le Khabour, sur le Botan ou sur le Grand Zab, dès qu'on approche de la rivière, les pentes se raidissent, le roc apparaît et tout à coup c'est l'abîme. Dans toute la partie moyenne de ces vallées, on a l'impression très nette d'un rajeunissement d'érosion en plein travail, la vision de cycles nouveaux pénétrant avec une violence extrême dans d'anciens fonds de vallées, vraisemblablement sous l'influence d'un vaste soulèvement d'ensemble, récent, de la masse. En dépit de la violence de l'attaque, la montagne est si épaisse vers l'Est, les roches si dures, qu'aucun cours d'eau, ni Zab, ni Botan, n'a réussi à pousser jusqu'aux plateaux intérieurs. Au contraire, à l'Ouest, à travers la barrière amincie, l'Euphrate, gonflé des eaux de la majeure partie du plateau, s'est ouvert un passage vers le Sud... Dans le grand défilé qui perce la masse taurique derrière Gerger, le paysage est grandiose : sur 50 kilomètres, le fleuve coule entre des hauteurs de 1.500 mètres, dont les 120 premiers mètres absolument verticaux ; le lit est encombré de rapides, dont les plus dangereux sont dus aux barrages de débris que les affluents y précipitent ; la pente atteint 3 m. 30 par kilomètre (1).

D'une façon générale, la presque totalité du Kurdistan turc est donc très bouleversée et le pays impraticable.

La deuxième région comprend toute la partie située à l'Est du lac de Van et au Sud du lac d'Ourmiah. C'est le Kurdistan Persan. Il est essentiellement formé, au Nord, par le puissant massif du Tendourek qui continue l'Agri Dagh et l'Ararat, et, au Sud du bassin fermé d'Ourmiah, par les montagnes du Zagros, immense plissement d'une extrême régularité, qui s'étendent sur plus de 1.000 kilomètres jusque vers la limite des Provinces du Fars et de l'Arabistan.

Le massif du Tendourek est une barrière difficilement franchissable. Quant au Zagros, cet énorme Jura sans plateaux, il est fait d'une suite ininterrompue de hautes crêtes parallèles, très peu découpées, régulières, au pied desquelles s'allongent des dépressions dont les plus vastes atteignent 50 kilomètres de longueur. Pour passer d'un de ces bassins à l'autre, mieux vaut escalader les cols élevés (col de Zagha, 2.340 mètres ; col de Badouch, 3.040 mètres), que de s'aventurer dans les vallées par lesquelles se fait le drainage des bassins. Moins inhospitalier que le Kurdistan turc, le Kurdistan persan est, lui aussi, morcelé en une foule de fragments qui offrent toutes les variétés d'altitude et d'exposition et au sein desquels a pu se développer une vie très particulariste.

(1) GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, Tome VIII, *Asie Occidentale*, par Raoul BLANCHARD, p. 113.

Toutes ces régions, de Diarbekir à l'Ararat, et de Mardine à Senna, présentent le même caractère farouche et inhospitalier. Pas de routes dans ces montagnes ; rien que de rares pistes de terre établies par les mules des caravanes, « les seuls ingénieurs » connus dans ces régions, suivant la spirituelle remarque de Sykes. Pas même

de chemins. Presque tous les villages sont installés dans des sites de défense. Très rares sont ceux qui osent s'aventurer en plaine ou s'établir sur des cônes de déjection. Les maisons s'accrochent au rocher, chaque toit plat servant de cour à la maison qui le domine. Rares sont les pays qui montrent autant de ruines de forteresses, de cita-



de chemin d'un village à l'autre. Partout des cascades et des torrents. Les seules communications s'effectuent par des cols que les neiges interdisent durant cinq mois. La seule vallée praticable est celle du Bitlis Sou, qui permet de gagner l'Arménie. Ainsi, enfermés dans leurs montagnes, isolés de tout et de tous, les habitants ont acquis un farouche esprit d'indépendance, rebelle à toute domination, à toute in-

delle que le Kurdistan. Dans la vallée de Batman, dans la région du grand Zab, dans toute la vallée du Tigre dans les pittoresques vallées de Norduz, on rencontre à chaque pas des cimes qui présentent à leur sommet des ruines assyriennes, persanes, romaines, kurdes, ourardiennes ou même préhistoriques. On vit par petites communautés bien isolées ; « c'est un émiettement complet ».

*
**

Un peu d'histoire fixera les idées et, mieux que de longues digressions, montrera à quel point les Kurdes aiment leur vie libre, indépendante de tout contrôle et savent résister héroïquement à toute menace de sujétion.

La première des questions qui vient à l'esprit est de savoir d'où viennent les Kurdes. Pour certains, ils ont pour ancêtres les belliqueuses populations Mosques du Sud de la Chaîne Pontique.

Entre l'Halys à l'Ouest, le Tchorok au Nord, la région d'Ourmiah à l'Est, était le pays de l'Ourardie; ses habitants étaient les Ourardiens ou les Ourardis. C'est ce mot *ourardi* qui servit à former, plus tard, le Ourdi des Slaves, le Kardouki des Arméniens, le Kardouque des Grecs et des Romains.

On se souvient que Xénophon, le premier qui dut les combattre lui-même au cours de la retraite des Dix-Mille, les appelait les Kardouques.

A l'appui de cette thèse, on a accumulé les faits historiques; on a rappelé qu'au temps de leurs ancêtres, les Kurdes étaient divisés en tribus, en principautés, qu'ils se réunirent ensuite sous le sceptre des rois de Van et formèrent une nation dont les exploits irritèrent les rois d'Ashour. La légende veut qu'ils aient été soumis par Ninus et Sémiramis, mais ils brisèrent leur joug et cherchèrent même à entamer le territoire de leurs anciens suzerains. Ils furent mal inspirés, car Tégla-phalasar I, roi d'Assyrie (vers 1130 avant J.-C.), courut à leur rencontre et « remplit de leurs cadavres les ravins et les sommets des montagnes ». Profitant de la décadence du premier empire assyrien, les Ourardis voulurent recouvrer leur indépendance. Il fallut les sanglantes victoires d'Assournazirabal III, roi de Ninive (885-860 avant J.-C.), pour les faire rentrer dans l'ordre.

Huit siècles durant, ils surent se maintenir indépendants et leurs chères montagnes furent toujours le refuge des pires ennemis de l'Assyrie. L'invasion Scythe les submergea un moment; les Arméniens envahirent à leur tour leur pays. Sargon les châtia, puis les royaumes du Sud s'effondrèrent; les Mèdes, les Perses, les Grecs d'Alexandre, Rome et ses légions, Byzance et ses mercenaires passèrent tour à tour dans le pays sans pouvoir réussir à soumettre les Kardouques. Les Turcs parvinrent au xvi^e siècle avec Selim I à conquérir le Kurdistan, qu'ils arrachèrent à Ismaël, Chah de Perse, grâce au talent militaire de Biyikli Mohammed et surtout aux habiles négociations d'Idriss de Bitlis; celui-ci, par suite de son origine Kurde, parvint à gagner beaucoup de chefs à la cause de son maître. Mais jamais il n'y eut de soumission complète et les Kurdes restèrent indépendants. Cette farouche résistance a permis à M. Gorek de Kerboran d'écrire :

Tel il était, tel on le retrouve; rien n'est si simple que sa vie, rien n'est si haut que le sentiment qu'il a de sa propre personnalité; rien n'est si fier que sa mine. Le

peuple Kurde est vieux de plus de trois ou quatre mille ans et on retrouve dans ses membres la vigueur et la souplesse d'un jeune athlète. Les temps ont passé: tempêtes sur tempêtes se sont abattues sur l'Asie; des orages effroyables ont éclaté qui balayèrent des nations organisées, puissantes. Où sont les Chaldéens, les Hétéens, les Mèdes, les Amorrhéens, tous ces peuples multiples et divers qui ont laissé de leur passage à peine une ombre, une trace? Un sphinx qu'envalissent les sables du désert, une tour de Babel en ruines depuis les origines de l'humanité, une librairie de briques durcies au feu ou séchées au soleil, des taureaux ailés, symboles d'une grandeur depuis longtemps disparue, des génies protecteurs qui ne protègent plus rien et qui hantent les musées du Louvre, de Londres et de Berlin, comme autrefois les ombres mortelles hantaient les cimetières.

Est-il utile de souligner les exagérations que l'on peut aisément relever dans cette thèse? Il suffit de signaler qu'elle a été soutenue en 1919, à l'époque où l'on se préoccupait de trouver des raisons d'être à un Kurdistan indépendant et où la question se posait de savoir à qui confier les sources du Tigre et l'Euphrate.

Pour d'autres historiens, moins passionnés, les Kurdes descendraient des Mèdes. Enfin, constatant une fois de plus que, comme dans la plupart des contrées de l'Asie Mineure, on trouve dans le Kurdistan une grande variété de races, de nationalités et de religions — Kurdes et Arméniens mêlés à quelques éléments Yézides et nestoriens sur les hauts plateaux du Nord, Chaldéens, Yézides et Syriques en bordure de la plaine de Mossoul, Juifs épars çà et là dans les montagnes de Hakkiari ou groupés dans la région au sud d'Amadia, etc... — on a pensé que toute cette région du Kurdistan, de par sa configuration mouvementée, avait servi de refuge à tous ceux qui cherchaient à échapper, soit à de trop puissants voisins, soit à des persécutions religieuses et que, la vie commune aidant, ces peuples d'origines très diverses avaient fini par acquérir une mentalité semblable. Les Kurdes semblaient donc être issus de tous ces éléments hétérogènes attirés par l'abri pratiquement inviolable de monts escarpés et de vallées profondes... Dans un livre assez récent — *Les Races et l'Histoire* — M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève, envisage des origines différentes. Après avoir affirmé « qu'il nous est impossible de remonter avec quelque exactitude vers les temps préhistoriques arméno-kurdes et que nous sommes absolument ignorants des races humaines de cette période, il ajoute :

Si l'on me demandait mon opinion au sujet du ou des groupes ethniques auxquels pourraient se rattacher les Assyriens, les Chaldéens, les Elamites, les Araméens, etc..., je répondrais d'abord que je n'en sais rien. Mais, si l'on insistait, je dirais qu'à mes yeux, selon toute probabilité, les Arméno-kurdes d'aujourd'hui peuvent être considérés comme les descendants actuels de ces antiques populations (1).

(1) *Les Races et l'Histoire*, par E. PITTARD, p. 457 (Paris, Renaissance du Livre).

Ainsi donc, d'après le savant professeur de Genève, les pasteurs kurdes, les cultivateurs et petits artisans d'Arménie auraient eu des fondateurs d'empire parmi leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit, tous ces montagnards ont un caractère commun : ils sont rudes, indépendants et simples, et leur organisation sociale est à l'image de leur caractère.

*
**

Les Kurdes se divisent politiquement et socialement en Kurdes *acharés* et en Kurdes *rayas*. Les premiers sont organisés en tribus — *achérets* ou *acharés* — tantôt fixées au sol tantôt errantes. Elles ont à leur tête des Aghas ou des beys qui sont de véritables seigneurs. La noblesse est héréditaire, habite de solides châteaux forts où elle siège au milieu de véritables petites cours, prélève les impôts et conserve une autorité absolue. Comme ces tribus méprisent le travail des champs, les Kurdes *achérets* font cultiver leurs terres par des Arméniens ou des Kurdes *rayas* moyennant une légère rétribution en vivres.

Cette hiérarchie sociale ne comporte qu'une civilisation des plus rudimentaires. Aucune langue écrite, même pas de langue unique ; mais une foule de dialectes où prédomine le Persan, mais où l'on rencontre l'arménien, le turc et l'arabe. Aucune école, aucune route, aucun chemin de fer. Le système commercial est le troc et les coutumes remplacent les lois.

En parlant de la vie au Kurdistan on emploie volontiers le qualificatif de « féodal » (1). Il y aurait bien des réserves à faire sur cette synthèse un peu grossière de la vie kurde. Tous ceux qui connaissent les Kurdes, qui ont vécu auprès d'eux, savent que si la société médiévale était hiérarchisée suivant les catégories de terres, chez les Kurdes le centre de gravité est la tribu. C'est la tribu et ses intérêts collectifs qui servent de base au droit coutumier. Les notions de propriété ne viennent qu'après. Deux classes existent : celles des chefs (*mir*, *agha*, *malkao*, etc.) avec leurs hommes d'armes et les laboureurs. Le clan porte le nom de l'ancêtre et les notables kurdes, très jaloux de leur généalogie, se complaisent à faire état de la lignée de leurs ascendants.

D'une façon générale, les clans dirigeants se divisent en cinq catégories dont deux temporelles (les *Bekzadés*, les *Aghazadés*) et trois ecclésiastiques : les *Cheik Zadé*, les *Molla Zadé* et les *Zévédars* (gardiens de sanctuaires) ; et ce sont ces *cheiks*, pour la plupart descendants des missionnaires arabes venus prêcher l'Islam dans les montagnes du Kurdistan, qui forment avec les familles nobles la hiérarchie sociale à laquelle obéit le peuple kurde.

(1) Dans la *Revue du Monde Musulman*, vol. LX (1925), page 1, notre collaborateur, M. Nikitine, a donné une étude très documentée sur la société kurde. Nous y renvoyons le lecteur qui désirerait avoir sur ce sujet des renseignements plus complets.

Cheiks et nobles ont toujours joui d'une indépendance presque absolue vis-à-vis du pouvoir central turc. Les Sultans, après avoir vainement essayé d'imposer leur volonté, se contentèrent d'une souveraineté purement nominale. Dans le Vilayet de Diarbékir, par exemple, ils avaient délégué leur pouvoir à des chefs kurdes héréditaires qui fournissaient, lorsqu'ils en étaient requis, un contingent armé à effectif variable. Dans le Vilayet de Van, les Kurdes proposaient la nomination de leurs chefs. Dans la région d'Erzeroum, les princes de Bitlis gardèrent jusqu'en 1849 une autorité incontestée et ce ne fut qu'après la défaite de Cherif Bek que Constantinople put envoyer un gouverneur turc à Bitlis. Quant au Kurdistan méridional, celui des Vilayets de Mossoul et de Bagdad, il fut administré jusqu'au début du XVIII^e siècle par des chefs kurdes héréditaires que la Sublime Porte reconnaissait. Abdul Hamid évita toujours soigneusement de s'attaquer aux Kurdes ; il fut au contraire d'une bienveillance extrême à l'égard de leurs chefs et confia à nombre d'entre eux des postes importants en Syrie et en Arabie. On peut donc affirmer que, jusqu'en 1914, le Kurdistan vécut pratiquement indépendant dans l'empire turc. De 1914 à 1918, les Kurdes firent vaillamment leur devoir et, au cours du conflit gréco-turc, leurs contingents nombreux servirent avec enthousiasme sous les ordres de Moustapha Kemal Pacha.

*
**

Dès la proclamation de la République et surtout dès l'abolition du Califat, les relations entre Kurdes et Turcs s'envenimèrent. En 1925, un premier mouvement de révolte souleva tout le Kurdistan contre Angora. Il fut provoqué à l'origine par certaines tribus nestoriennes qui, ayant pris les armes contre les Turcs durant la guerre et ayant dû abandonner leurs montagnes, tentèrent de regagner leurs foyers situés dans la région d'Akkiari. Quelques officiers Kurdes ayant pactisé avec les rebelles, Angora voulut procéder à leur arrestation, mais Cheik Saïd, dont l'hostilité à l'égard de la Jeune République était connue, recueillit les coupables et refusa de les livrer. C'était le début d'une révolte dont la répression demanda des efforts très sérieux à Angora (1).

Après une répression énergique, le calme revint dans ces régions ; calme relatif d'ailleurs, car les Kurdes continuèrent leurs éternelles incursions : enlèvement de bétail, mise à sac des villages, etc. Mais ces *razzias* étaient, somme toute, de peu d'importance, lorsque, au mois de juin dernier deux chefs kurdes fugitifs franchirent la frontière turco-persane à la tête de plusieurs centaines de cavaliers exceptionnelle-

(1) Nous ne saurions étudier en détail cette insurrection dont a parlé en son temps l'*Asie française* ; nous renvoyons le lecteur qui désirerait avoir des renseignements complémentaires sur ce sujet à un article très documenté de M. Gentizon, paru dans la *Revue de Paris* du 15 octobre 1925.

ment bien armés et disciplinés, et s'efforçant de masquer la forteresse de Bayazid au pied méridional de l'Ararat, voulurent isoler et enlever la ville de Van où les Turcs tiennent garnison. Il ne s'agissait plus évidemment d'une simple expédition de maraudeurs, mais bien d'une attaque qui pouvait être très dangereuse si les envahisseurs réussissaient, comme ils l'espéraient, à amener les Kurdes de l'Ouest à se révolter.

Ce projet échoua dans son ensemble et les troupes gouvernementales, immédiatement alertées, continrent les rebelles. Ces derniers n'en ont pas moins réussi à s'établir sur le versant de l'Ararat dans des positions où ils résistèrent durant deux mois à d'importantes forces turques. En fait, ils occupaient un saillant montagneux du territoire turc qui s'avance sur une cinquantaine de kilomètres entre la Russie et la Perse. Leurs positions, imprenables par une attaque frontale, ne pouvaient être tournées que du côté de la Perse, par des pistes très difficiles, que suivaient les nouveaux adhérents et les ravitaillements qui leur étaient destinés.

Ces constatations d'ordre purement militaire expliquent que les Turcs aient voulu être autorisés à envoyer des troupes en territoire persan afin de pouvoir réaliser un enveloppement complet des insurgés. Sinon, les rebelles, menacés par la pression des troupes régulières ou chassés de leurs montagnes par l'hiver, auraient pu se retirer en Perse, y réparer leurs pertes, s'y reformer en toute quiétude et s'y préparer à de nouvelles incursions. Dans ce cas, la Turquie n'aurait pas seulement subi une perte de prestige ; elle aurait en outre été obligée de renforcer considérablement ses troupes frontalières dans la région de Van et de Bayazid, ce qui aurait entraîné un lourd surcroît de dépenses difficilement supportable par son budget.

La Turquie était donc dans l'obligation de triompher aussi rapidement et aussi complètement que possible.

**

Il ne faut pas oublier en effet que la majorité des habitants de toute cette région est Kurde et qu'elle est en grande partie hostile au nouveau régime turc. Cette opposition est due aux réformes d'ordre administratif et religieux imposées par Angora.

On sait à quel niveau social étaient restées les populations du Kurdistan. Brutalement, on voulut leur imposer les lois d'un pays moderne. Les coutumes millénaires devaient disparaître et être remplacées par un code de justice ; les chefs locaux devaient s'incliner devant l'autorité de fonctionnaires inconnus ; à un pays où la vendetta est de règle on imposait la loi sur l'immunité individuelle ; des impôts étaient établis, ils devaient être perçus régulièrement ; on parlait même de fixer certaines tribus en leur distribuant les terres des Cheiks. Or, l'immense majorité des Kurdes est incapable de saisir la portée de telles réformes et ceux qui auraient

pu donner quelques explications se gardèrent bien de faciliter la tâche d'Angora.

La suppression du Califat mit le feu aux poudres et c'est plus pour sauver la religion du prophète, qu'ils jugeaient menacée, que pour défendre leurs coutumes locales, que les Kurdes prirent les armes en 1925.

Angora triompha, mais la répression fut sanglante. Cette fois encore, Angora l'emporte, mais son triomphe, si complet semble-t-il, n'est encore que précaire. En effet, à l'heure actuelle, les Kurdes n'ont pas désarmé et une haine violente persiste. Elle est d'ailleurs soigneusement entretenue par tous ceux qui ont intérêt (et ils sont nombreux) à créer des difficultés à la République turque. On affirme que les lois d'Ankara violent les traditions du Chériat et que tout bon musulman doit se refuser à les appliquer. Cette propagande est certaine d'un résultat quand elle s'effectue parmi des populations aussi peu évoluées.

Il semble d'ailleurs que les hommes d'Etat turcs aient trop négligé le danger qui peut naître d'une application trop brusque d'idées modernes à un moyen âge. Ils ont eu trop de confiance dans la vertu des idées généreuses qui les animaient et n'ont pas songé au déséquilibre qui existait entre le Kurdistan et d'autres régions de leur patrie. Il leur faudra beaucoup de patience et infiniment de doigté pour moderniser ce pays. Toute innovation brutale pourrait provoquer une nouvelle rébellion, car les exécutions et les déportations ont pu mettre en échec, mais n'ont pas supprimé les dissidents Kurdes. Les incidents qui se sont produits récemment tant en Syrie qu'en Irak sont là pour le prouver.

On a parlé de nationalisme Kurde, mais l'idée de fonder un état Kurde indépendant est européenne, anglaise. Elle est à peine soutenue à l'heure actuelle par quelques intellectuels et, n'ayant pu triompher au moment de la signature du traité de Sèvres, elle est appelée à disparaître, quitte à resurgir dans un temps plus ou moins lointain si la Turquie n'arrive pas à assimiler définitivement cette mosaïque de tribus. Il y a là un problème, vieux comme l'empire Ottoman, mais nouveau quant à ses difficultés, qui n'échappe certainement pas aux dirigeants de la politique intérieure turque.

**

Quant aux Kurdes de Perse, ils ressemblent étrangement à leurs frères turcs. Même idéal de vie, mêmes croyances, même organisation sociale. Seule l'histoire de leurs relations avec Téhéran mérite d'être indiquée.

Installés dans la région au Sud du lac d'Ourmiah et dans les montagnes du Zagros, ils ont, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, été les instruments commodes de la pénétration turque sur le plateau de l'Iran. Ils sont sunnites, donc tout naturellement disposés à obéir aux suggestions du Sultan calife et à menacer les Persans Chi-

tes. Aussi indépendants vis-à-vis du pouvoir central que ceux de Turquie, ils affectent d'ignorer Téhéran.

Pour lutter contre cette infiltration lente et méthodique qui s'effectuait à la frontière nord-ouest de leurs états, les chahs de Perse ont de tout temps essayé de renforcer les éléments chiïtes. C'est ainsi qu'Abbas le Grand a installé les Afchars sur les bords du lac d'Ourmiah et que, plus tard, les tribus Donbole, Mokkaïem, Tcharaïmak et Kara Papaks ont été déplacées pour assurer la protection de l'Azerbaïdjan.

Jusqu'en 1914, les relations entre Kurdes et Perses ont été très changeantes. A certaines époques, Téhéran recourt à la force ; à d'autres, il emploie des procédés de conciliation ; mais jamais il n'obtint aucune soumission totale. La suppression du Califat et l'avènement des Pahlévi ont modifié totalement cet état de chose. Les Kurdes restent sunnites certes, mais l'esprit laïque du nouveau régime turc leur enlève tout prétexte à invoquer la protection de l'état voisin ; Stamboul ayant cessé d'être la ville sainte, ils eurent moins de peine à reconnaître l'autorité d'un souverain et d'un gouvernement chiïtes. Ayant à choisir entre un pays qu'ils se représentent comme sectaire (on sait sous quelles influences), et un autre dans lequel ils voient se continuer une vie religieuse normale, ils n'hésitent pas et acceptent la tutelle de ce dernier.

Téhéran a d'ailleurs été très habile. Il s'est gardé de toute innovation brusquée. Très prudemment, il a installé ses fonctionnaires auprès des chefs Kurdes, a montré les avantages qu'il y avait à régulariser le nomadisme, à recenser les tribus, à fixer les zones de déplacement. Il a ouvert des écoles, respecté les cheïks et l'on a pu voir récemment des contingents Kurdes participer à la défense de la frontière persane.

Dans ces conditions, on comprend parfaitement l'attitude du gouvernement persan. Après avoir collaboré aux opérations de police contre les révoltés kurdo-turcs et leur avoir interdit l'accès de son territoire, il ne pouvait aller plus loin dans la voie des concessions sous peine de voir les Kurdes de Perse prendre fait et cause pour leurs frères de race.

D'ailleurs, il se peut aussi qu'on ait, à Téhéran, conçu certaines inquiétudes en voyant les troupes turques s'avancer dans la direction de Koutour. Koutour est une petite ville de 6.000 habitants située sur la piste qui va d'Erzeroum à Ourmiah en passant par Van ; mais, de par sa situation géographique à un nœud de routes importantes, en pleines montagnes, elle est un point stratégique très disputé. Or,

La commission internationale chargée de délimiter les frontières turco-persanes avait, en 1914 — quelques mois avant la guerre — attribué Koutour à la Perse, reconnaissant à la Turquie, par une sorte de compensation, les possessions de la région pétrolifère qui s'étend au Nord de Khanikine. Le règlement qui suivit la paix devait frustrer les Turcs de ce territoire, qui se trouve compris dans la limite de l'Irak, tandis que, bien entendu, Koutour res-

tailt aux Persans. Le ressentiment que les Turcs ont gardé à ce sujet expliquerait peut-être l'ardeur avec laquelle ils auraient poussé dans la direction de Koutour les opérations de police contre les Kurdes rebelles, comme aussi les bruits qui ont couru d'une démarche faite à Téhéran par le représentant de Moustapha Kémal en vue d'obtenir dans cette région une rectification de frontière (1).

Enfin, les Persans ont toujours soupçonné la Turquie de visées sur l'Azerbaïdjan, où les Kurdes sont forts, mais où les paysans et les habitants des villes de langue turque sont les plus nombreux ; c'est une province sur laquelle bien des hommes d'Etats ottomans fixaient, avant et pendant la guerre, des regards de convoitise non déguisée.

Quoi qu'il en soit, la Turquie et la Perse, liées depuis le 22 avril 1926 par un traité de neutralité et d'amitié, traité complété le 9 avril 1929 par un nouvel accord, travaillent à régler le différend qui les sépare. Les négociations, menées de façon très active par le nouvel ambassadeur turc à Téhéran, Khosro bey, doivent aboutir.

La question kurde actuelle — et nous laissons volontairement de côté les 200.000 Kurdes qui vivent en Arménie soviétique et ceux qui se sont établis dans le nord de la Syrie après la défaite de Cheïk Saïd — intéresse plus particulièrement la Turquie. C'est à elle qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour surmonter ces difficultés, dont, d'ailleurs, la plupart sont l'héritage direct de l'ancien Empire Ottoman.

Il serait infiniment regrettable de voir un jour l'histoire se répéter encore et ces tribus de montagnes mettre à nouveau, dans un temps plus ou moins éloigné, la Perse et la Turquie aux prises.

F. T.

LE BUDGET ET LE COMMERCE DE L'INDOCHINE

Dans un article récemment paru dans le *Matin*, M. Gerville-Reache, chargé par son journal d'une enquête sur le mouvement communiste en Indo-Chine, a fait une critique assez sévère du budget indo-chinois.

Dans cette œuvre formidable, et formidablement réalisée, qui est la mise en valeur de notre empire d'Extrême Orient, pour une fois, dit-il, nous avons vu trop grand : l'Indochine succombe sous le poids de son armature administrative. Du moins, le meilleur des forces vives est employé en porte-à-faux, et il ne lui reste plus rien pour progresser. Il est un livre qui devrait être interdit comme subversif ; c'est le lourd in-folio où s'inscrit le budget ordinaire des recettes et des dépenses de l'Indochine. Il comprend la nomenclature la plus complète, chaque jour

(1) M. PERNOT : *La Révolte des Kurdes (L'Europe nouvelle, 23 août 1930, p. 1209)*.

corrigée, revue et augmentée, du fonctionnarisme. C'est le fichier où on peut le mieux connaître les formes diverses et inattendues que sait prendre le microbe administratif, pour s'infuser dans les corps et entraîner leur anémie et leur décomposition.

Cet excès administratif, on l'a commis dans le meilleur esprit du monde, parce qu'on a voulu aller vite, parce qu'on a voulu tout réformer à la fois et tout reconstruire en même temps qu'on abattait. On a vu grand; conséquence naturelle: budgétairement, on a fait lourd. On a fait lourd pour les épaules du nha-qué.

Pour sévères qu'elles soient, ces critiques sont loin d'être exagérées. On a trop vanté la riche Indo-Chine, et, à force de parler de cette richesse, on a fini par la croire inépuisable. Il en est résulté des budgets allant sans cesse en grossissant, et quand les ressources ordinaires ont été insuffisantes, on a puisé à pleines mains dans les caisses de réserve, pour donner satisfaction à mille appétits déchaînés.

Ces critiques ne sont pas nouvelles.

Si on compare, dit l'honorable M. Lebrun, rapporteur en 1926 du budget des Colonies devant le Sénat, la situation des fonctionnaires en service en Indochine, à celle des autres colonies, on est surpris de la différence du traitement appliqué à des agents remplissant les mêmes emplois.

Les avantages qu'ils retirent du taux élevé de la piastre ne se bornent pas à ceux qui découlent de l'arrêté du 21 juillet 1921. Il leur est attribué, sur le budget général, pour 17 millions de francs d'indemnités diverses.

En définitive, pour 27 millions de francs de solde d'Europe, le gouvernement général accorde pour 80 millions de francs environ de supplément colonial et d'allocations de toutes natures à ses fonctionnaires européens. Les mêmes dispositions s'appliquent à ceux dont les émoluments sont imputés sur les budgets locaux.

Et il poursuit :

Au sujet des multiples indemnités, avantages en nature, etc., etc. accordés si libéralement, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine mélancolie en retrouvant, dans les divers rapports de contrôle placés sous nos yeux, comme un écho lointain des critiques acerbes qu'elles inspiraient, voici quelque vingt-cinq ans aux rapporteurs des budgets d'alors. (Voir notamment les rapports de M. Viollette.)

Et se référant aux rapports des fonctionnaires chargés du contrôle des dépenses coloniales, il ajoute :

Lorsqu'on examine l'arrêté général du 13 février 1916 et les nombreux additifs à cet acte, on constate qu'il est bien peu de fonctionnaires chargés, à un titre quelconque, d'un service, d'un bureau ou d'une caisse, qui ne reçoivent une indemnité. Or le décret du 2 mars 1910, sur la solde et les accessoires de solde, définit les suppléments de fonction: *une allocation attribuée en sus du traitement aux fonctionnaires, employés et agents chargés temporairement de fonctions administratives indépendantes des obligations permanentes et ordinaires de leur grade et emploi, afin de rémunérer les services particuliers que comportent ces situations spéciales.*

Suit une longue critique au sujet des frais de service, frais de représentation, attribution du

logement en nature sans subir de retenue, ou sans avoir aucun droit au dit logement, abus concernant l'usage et l'attribution des automobiles à une foule de fonctionnaires qui n'y ont aucun droit, critiques dans le détail desquelles nous ne voulons pas entrer.

Nous aurions été heureux de pouvoir dire que toutes ces critiques ont porté leur fruit. Nous sommes au contraire obligés de constater que, depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer. Il convient d'enrayer si on ne veut aller à une situation inquiétante.

Par ailleurs, disait M. Merlin, le prélèvement à faire pour le budget extraordinaire de 1925 sur la caisse de réserve, ne lui laisse plus l'excédent liquide disponible pour permettre l'établissement des budgets extraordinaires futurs. Il faudra avoir recours à l'emprunt.

M. Lebrun conclut :

Pour rétablir la situation financière, il faut comprimer les dépenses. Cette compression doit être réalisée dans un triple domaine, par un triple moyen :

a) Réorganisation générale des services; b) réduction d'indemnités abusives; c) suppression des fonctions inutiles.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différentes compressions, détail minutieusement étudié par l'éminent rapporteur. Nous ne retiendrons que sa conclusion.

L'Indochine, dit-il, est assurément en pleine période de prospérité. Il suffit de jeter les yeux sur un graphique de son commerce extérieur pour s'en convaincre.

L'agriculture, l'industrie et le commerce, chacun pour leur part, collaborent au magnifique mouvement d'expansion de la colonie. Une production de 73 millions de quintaux de riz, des matières minérales d'une valeur de 115 millions de francs, voilà quelques chiffres par où s'affirme l'année 1924.

Malheureusement, cette richesse réelle, mais limitée, a éveillé des convoitises exagérées. Il a semblé qu'on pouvait dépenser largement sans trop compter, comme si les beaux jours devaient durer toujours, et puis l'heure est venue où, si l'on n'y prend garde, le hideux déficit va pénétrer les budgets, et alors il faut réduire son train de maison, accroître ses ressources, en un mot recourir aux mesures de prudence qui s'imposent dans les moments difficiles.

Ces moments difficiles sont venus. Nous assistons à une crise politique indéniable, doublée d'une crise économique consécutive à une récolte déficitaire. De ces deux dangers, la crise politique ne nous paraît pas la plus importante. Avec de la volonté et de l'énergie, on arrivera rapidement à la surmonter. Il faudra, pour ce faire, réformer le mandarinat, et étudier avec le plus grand soin la question scolaire. Nous n'avons pas le droit de faire naître des espoirs que nous ne pouvons pas réaliser. Il nous faut canaliser vers le commerce, l'industrie, l'agriculture les jeunes intelligences que nous avons éveillées à la civilisation européenne. La pros-

périté de la Colonie étant liée à la culture du sol, il faut sanctifier le travail dans la rizière, éduquer le fils du nha-qué, non pas pour lui faire abandonner la profession de son père, mais pour lui faire comprendre comment, par de meilleurs procédés de culture, par un meilleur dosage d'engrais, par un choix plus judicieux de ses semences, il fera rendre à sa terre le double et même le triple de ce qu'elle produit actuellement.

A ce dernier point de vue, les indigènes ont encore beaucoup à apprendre.

Dans son rapport sur le budget de 1928, M. Lebrun, étudiant cette question de la culture du riz, constatait qu'en Indochine,

Le rendement des rizières ne dépasse guère 1.100 à 1.200 kilogr. à l'hectare, 2.600 pour celles à deux récoltes annuelles, alors que l'on obtient couramment, pour une seule récolte, des rendements de 1.700 kilogr. aux Indes anglaises, de 2.000 à Java, de plus de 4.000 au Japon, de 3.600 en Italie et de 5.800 en Espagne. On voit combien il reste encore à faire pour améliorer et développer la production rizicole en Indochine.

Le commerce, les mines réclament également des auxiliaires indigènes, en nombre de plus en plus grand ; il y a donc également de ce côté des débouchés qui ne pourront que croître, au fur et à mesure que se développera l'activité économique de la Colonie. Nous pourrions canaliser facilement dans ces différentes directions, tous ceux qui actuellement conspirent contre nous, parce qu'ils estiment qu'après leur avoir donné un rudiment plus ou moins grand d'instruction, nous n'avons pas consacré cet acquit par un emploi dans l'administration.

Nous sommes donc fermement convaincus que l'éminent gouverneur qui préside actuellement aux destinées de l'Indo-Chine, saura mettre fin à la grave crise politique qu'elle traverse.

La solution de la crise économique présente par contre, des difficultés d'un tout autre ordre. Cette crise est mondiale ; par là même elle ne dépend pas uniquement de la volonté ni de la compétence de ceux qui ont la charge de présider aux destinées de notre belle Colonie.

*
*
*

Afin de donner une idée aussi exacte que possible de l'effort financier et commercial de l'Indo-Chine, nous allons étudier le rapport du budget de 1930, présenté à la Chambre des Députés, par M. Archimbaud, spécialisé depuis plusieurs années dans l'étude du même problème.

Pour bien juger de la richesse de notre Empire Indo-Chinois, nous établirons quelques rapprochements avec une autre de nos Colonies administrée avec la plus stricte économie, et qui, malgré ses ressources beaucoup plus limitées, a su fournir depuis la guerre un effort remarquable pour améliorer son outillage économique.

Pour exposer au Parlement le budget de 1930, M. Archimbaud a pris pour base l'exercice 1928, le dernier exercice complètement liquidé au moment où l'honorable député établissait son rapport.

Ce budget de 1928 se solde, tant pour le budget général que pour les budgets particuliers des différentes Colonies de l'Union, sauf pour le Tonkin, par un important excédent de recettes.

Recettes : 166.902.658 piastres, se traduisant en francs par 2.069.592.960, la piastre valant 12 fr. 40 ;

Excédent des recettes sur les dépenses : 7.968.035 piastres, ou 98.803.640 francs.

Pour le même exercice, le budget de l'A.O.F. était arrêté à 472.276.000 francs, soit le cinquième environ du budget indo-chinois.

A noter que, sur ce total, l'A.O.F. a consacré près de 120 millions à des travaux d'intérêt général, soit le quart de ses ressources.

Il est indéniable que le budget indo-chinois représente une grosse charge pour les épaules des contribuables ; mais, par contre, il donne une idée assez exacte de la richesse et de l'activité économiques de la colonie, puisque, malgré les évaluations déjà très larges, les recettes ont excédé les dépenses de près de cent millions. Seul, le budget du Tonkin est en déficit. Cela tient au fait que cette colonie a dû entreprendre de formidables travaux de réfection de digues, pour éviter un désastre analogue à celui causé par les inondations de 1926.

Donc, si l'on s'en tient aux résultats de l'exercice 1928, c'est une somme de près de 100 millions qui devrait entrer dans les caisses des différentes colonies du groupe.

Il n'en est pas tout à fait ainsi, car il faut déduire de ce total le prélèvement fait sur les dites caisses, pour alimenter le budget des travaux ordinaires et extraordinaires à effectuer dans la Colonie. Malgré ces prélèvements, la situation des caisses de réserve au 30 juin 1929 est encore fort prospère puisqu'elle totalise une réserve de 221 millions de francs, se décomposant comme suit :

Colonies	Piastres à 14 fr. la piastre	Francs
Budget général.....	15.749.884 83	173.248.733 13
Cochinchine	1.033.450 72	11.367.957 92
Tonkin	688.921 50	7.578.138 92
Annam	488.472 99	5.373.202 89
Cambodge	1.656.069 81	18.216.987 91
Laos	489.397 98	5.303.377 78
Totaux.....	20.106.167 83	221.088.398 55

Si, en face de ces totaux impressionnants, nous plaçons ceux des caisses de réserve de l'A.O.F., nous constatons que, pour le seul budget général, la réserve s'élève au 30 décembre 1929 à 94.375.196 fr. 96, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la réserve du budget général de l'Indo-Chine.

Or, l'Afrique Occidentale (personne ne l'i-

gnore) est beaucoup moins riche que l'Indo-Chine. Aux 20 millions d'Indo-Chinois, elle ne peut opposer que 13 millions d'Africains, répartis sur un territoire huit fois plus grand que celui de l'Indo-Chine. Cela n'a pas empêché son Gouverneur général d'affecter aux travaux généraux, qu'il y a fait effectuer depuis cinq ans, près d'un milliard prélevé tant sur le budget annuel que sur les caisses de réserve des Colonies du groupe. Il a pu obtenir ce résultat grâce à une sévère économie et à des évaluations budgétaires toujours très en-dessous des réalisations obtenues.

Les ressources principales de l'Indo-Chine. Service des Mines. — Si l'on tient compte des autorisations personnelles, du nombre de permis de recherches et des concessions accordées au cours de l'exercice 1928, l'activité minière de l'Indo-Chine accuse une progression constante.

Au 1^{er} janvier 1929, le nombre des autorisations accordées pour chacune des catégories énumérées ci-dessus était la suivante :

Autorisations personnelles	: 911;
Permis de recherches	: 8.154;
Concessions accordées	: 320.

149 demandes de concessions ont été déposées en 1928 contre 84 en 1927.

D'une façon générale, l'année 1928 a été marquée par un accroissement de l'extraction, sauf pour les mines de zinc. La valeur approximative de la production est évaluée comme suit :

Minerais	Valeur	Valeur
	en piastres la piastre à 12 fr. 40	en francs
Anthracite	14.200.000	176.080.000
Minerais de zinc	2.150.000	26.660.000
Minerais d'étain	1.900.000	23.560.000
Autres minerais	250.000	3.100.000

Si nous étudions spécialement la progression de nos mines de charbon, nous constatons que celle-ci est absolument remarquable.

Au cours de l'année 1928, il a été exporté 1.650.000 tonnes dont 450.000 en Chine, 400.000 au Japon, 200.000 à Hong-Kong. En y ajoutant la consommation locale, soit 600.000 tonnes, nous arrivons à un total de 1.650.000 tonnes extraites au cours de l'année.

Or, l'exploitation des charbonnages de Hongay ne date que de 1890. En cette année, la production a été de 2.122 tonnes. Depuis lors, elle n'a cessé de progresser.

194.441 tonnes en 1900;
347.747 tonnes en 1910;
700.000 tonnes en 1920;
1.650.000 tonnes en 1928;
1.800.000 tonnes en 1929.

Tous les espoirs sont permis.
Le charbon de Hongay est anthraciteux, mais,

mélangé à du charbon gras, il est excellent. On l'emploie à l'état naturel, en briquettes, ou bien on le transforme en coke.

Commerce général. — Le commerce général pour l'année 1928, importations et exportations, accuse un total en quantité de 3.458.307 tonnes; en valeur, de 7.246.105.683 francs. En y ajoutant ce qui a pu être évalué du commerce intérieur, on arrive à un total de 10 milliards de francs.

Comparés à l'exercice 1927, ces totaux accusent une augmentation de tonnage de 440.000 tonnes et une diminution de valeur de 56 millions de francs.

Hâtons-nous de dire que cette dernière diminution est tout à fait relative. Elle s'explique seulement, en effet, par la baisse de valeur de la piastre qui, de 13 fr. 40 en moyenne, en 1927, est tombée à 12 fr. 40 en 1928.

Dans ces totaux, la part du commerce français est représentée par 624.175 tonnes valant 1 milliard 752.554.099 francs, soit environ le huitième du tonnage, et le quart de la valeur du trafic.

En cette même année 1928, le commerce général de l'Afrique Occidentale se chiffre en quantité à 1.755.829 tonnes; en valeur, à 2 milliards 754.959.569 francs, soit, en poids et en valeur, un peu plus du tiers du commerce Indo-Chinois.

Mais, constatation intéressante, dans ce trafic la France occupe largement la première place, avec une valeur en marchandises de 1 milliard 472.899.090 francs, soit plus de 50 0/0 du trafic total. En progression d'ailleurs de 200.000 tonnes et de 110 millions sur l'exercice 1927.

Si, parlant de ces généralités, nous entrons dans le détail des importations et exportations, nous aboutissons aux constatations suivantes :

Importations

Tissus de coton	Fr. 220.067.000
Pétrole et essence	204.997.000
Machines et mécanique	147.978.000
Tissus de soie	125.476.000
Ouvrages divers en métaux.....	99.937.000
Sucres	90.930.000
Ouvrages en caoutchouc	85.191.000
Autos et pièces détachées	77.010.000
Cigarettes	66.779.000

Puis viennent d'autres articles de moindre importance.

L'examen détaillé de ces importations indique une activité croissante de la colonisation, qui a un besoin de plus en plus grand de machines, d'outils, d'automobiles de tous modèles, de pétrole et d'essence pour ses nombreux moteurs, d'autre part une aisance plus large dans la société indigène, qui produisant chaque fois davantage, augmente par là même son pouvoir d'achat.

Exportations

Dans l'ordre de leur importance, les principaux produits exportés se classent comme suit :

Riz et ses dérivés	Fr. 2.027.067.000
Poissons secs, salés ou fumés.....	135.182.000
Houille	100.648.000
Maïs	89.745.000
Poivres	55.110.000
Caoutchouc	45.046.000
Laque	35.286.000

Le riz, nous l'avons indiqué dans un autre article (1), est à la base de l'activité indo-chinoise. Si le riz est abondant et se vend bien, le rhaqué achète et le commerce général est prospère ; que la récolte soit déficitaire ou se vende mal, il y a crise qui peut causer des catastrophes de toutes sortes.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit fin 1929-commencement 1930, où la disette de riz a provoqué des faillites nombreuses, et n'a pas été étrangère à l'acuité du mouvement communiste. A remarquer d'ailleurs que ce mouvement a été particulièrement grave dans les deux provinces deltaïques de la Cochinchine et du Tonkin, celles qui produisent la presque totalité du riz d'exportation.

Après le riz vient, au second rang des produits d'exportation, le poisson.

Comme le riz, il est à la base de l'alimentation des peuples asiatiques. Les côtes de l'Indo-Chine étant très poissonneuses, il n'est pas étrange de voir cet aliment tenir une place aussi importante dans le commerce d'exportation.

Le poivre d'Indo-Chine alimente à lui seul tout le commerce français ; il nous intéresse donc au premier chef.

Enfin nous devons suivre avec la plus grande attention le développement de nos concessions de caoutchouc. Nous achetons actuellement plus de 45.000 tonnes de ce produit pour les besoins de notre industrie ; or c'est à peine si l'ensemble de nos colonies en produit 15 à 18.000 tonnes. Nous avons donc intérêt à pousser cette production, et dans cette seule branche, l'Indo-Chine doit, dans un avenir prochain, nous affranchir du lourd tribut que nous payons à l'étranger, aux Anglais et aux Hollandais principalement.

Malgré une progression assez sensible dans notre production, nous avons encore beaucoup à faire pour rattraper nos voisins.

De 214 tonnes en 1913, la production est passée à :	
376 —	1915,
3.142 —	1920,
8.000 —	1925,
10.000 —	1928.

Elle peut être évaluée à 15.000 tonnes pour 1930. C'est peu à côté de ce que nous promet l'avenir, le jour où tous les hévéas plantés seront en plein rendement.

La comparaison avec la récolte des Indes An-

glaises donne la mesure de l'effort réalisé dans les deux colonies voisines.

1902.....	Tonnes	8
1910.....		8.200
1914.....		65.000
1926.....		276.000

Or, la consommation mondiale ne cesse de croître.

De 50.000 tonnes en 1900, elle est passée à :

100.000 —	1910,
300.000 —	1920,
700.000 —	1926.

Elle peut être évaluée à plus de 800.000 tonnes en 1930. Comme la consommation croît relativement plus vite que la production, nos planteurs peuvent travailler sans souci du lendemain, à condition toutefois que la crise actuelle puisse être rapidement jugulée. Cette crise ne saurait se prolonger sans danger, car le coût de la production d'un kilog de latex ne diffère pas assez du prix de vente, pour procurer aux capitaux engagés un bénéfice suffisamment rémunérateur.

Navigation. — Nous aurons terminé ce rapide exposé quand nous aurons étudié le mouvement de la navigation dans les ports indo-chinois.

Ce mouvement se traduit pour l'année 1928 :

- 1° Aux entrées, par 1.472 vapeurs et 1.197 voiliers jaugeant ensemble 4.607.088 tonneaux ;
- 2° Aux sorties, par 1.425 vapeurs de 1.044 voiliers totalisant 4.619.178 tonneaux ;

Soit un mouvement global pour les entrées et sorties de 2.907 vapeurs et 2.241 voiliers, jaugeant 9.226.287 tonneaux.

Sur ce total, notre pavillon tient une place très honorable avec 676 vapeurs jaugeant 3 millions 186.498 tonneaux, soit près du quart des vapeurs avec un tonnage supérieur au tiers du tonnage total.

Pour le même exercice, les ports de l'A.O.F. ont été visités par 22.833 navires jaugeant 21 millions 125.560 tonneaux. Sur ce total, le pavillon français est représenté par 18.660 navires jaugeant 10.991.411 tonneaux.

Apparemment cela représente, comparative-ment à l'Indo-Chine, un mouvement d'une supériorité écrasante, mais ce n'est là qu'une apparence.

Ces totaux sont justifiés par le nombre considérable de ports de notre empire africain, quatre fois au moins plus nombreux que les ports indo-chinois. Comme un grand nombre de navires visitent, au cours d'une seule traversée d'aller et retour, une douzaine de ports, que, dans chacun de ces ports, ils comptent pour une unité et pour leur tonnage total, on conçoit sans peine pour quelles raisons on constate, en A.O.F., un mouvement aussi impressionnant.

Nous retiendrons cependant, à l'avantage de l'A.O.F., comme nous l'avons déjà constaté pour

(1) V. l'Asie française d'avril 1930, p. 134-138.

son commerce, que la France tient ici une place capitale, écrasante pour ses rivaux, place qu'elle est loin de tenir en Indo-Chine.

**

Nous ne voudrions pas que nos lecteurs tirent de cet exposé une impression pessimiste. Ne sont pessimistes que ceux qui ne savent pas regarder les réalités bien en face pour chercher le remède qui guérira le mal.

Nous avons tenu à exposer tout au long les critiques très sérieuses faites à la tribune des deux Chambres par les différents rapporteurs des budgets.

Avec de nombreux Indo-Chinois, nous croyons qu'il est indispensable d'enrayer rapidement la marée montante des dépenses, et notamment de toutes celles qui ont trait aux dépenses du personnel et aux dépenses somptuaires.

La piastre est à l'heure actuelle stabilisée à 10 francs. C'est peut-être un cours inférieur à celui qui était escompté. Mais, quels que soient les sentiments que l'on puisse avoir sur ce sujet, toute discussion serait superflue.

Avec cette stabilisation tombent toutes les critiques que les Métropolitains ne cessaient de prodiguer contre les variations de cette monnaie. Commerçants et industriels vont pouvoir travailler sur une base solide. Les budgets, d'autre part, n'étant plus établis sur un cours fictif, les bureaux du Gouvernement qui les étudient, n'auraient plus aucune excuse si, pour remédier à la situation politique actuelle et à la grave crise économique mondiale, ils ne tenaient pas le plus grand compte des suggestions des différents rapporteurs des derniers budgets. Ils y trouveront certainement de précieuses indications pour réaliser des économies indispensables pour l'exercice 1931.

Mais, quelle que soit la valeur de ces critiques, il doit rester de cet exposé une impression reconfortante. *Nous possédons en Extrême-Orient une Colonie de tout premier ordre, dont l'avenir est riche d'espoirs et dont les ressources doivent largement contribuer à alléger les charges de la métropole.*

Nous devons donc faire l'impossible pour y rétablir le calme et pour la protéger contre les théories subversives qui sont en train de mettre le feu à l'Asie. Pour arriver à ce résultat, il serait désirable de réaliser une entente très étroite entre tous les peuples qui ont des colonies en Asie, avec l'Angleterre et la Hollande principalement. Il faut surtout que nous suivions de très près tout ce qui se passe en Chine, au même titre que nous nous intéressons au mouvement des esprits en Allemagne.

La situation est grave, il serait puéril de se le dissimuler.

Général P. MANGEOT.

UN RAPPORT

SUR

LA CRISE ÉCONOMIQUE CHINOISE

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce française de Chine s'est tenue le 20 juin à Changhai. Au lieu de la simple allévation d'usage, le président, M. P. Dupuy, y a donné lecture d'un rapport consacré à l'examen de la situation économique de ce vaste territoire chinois, depuis si longtemps troublé par les guerres intestines, le brigandage et les expériences politiques et sociales du parti Kouomintang.

Un tel document, émané d'une personnalité aussi compétente, écrit dans une langue claire et précise, ne saurait être brièvement résumé ; il convient de l'analyser longuement et d'en citer de copieux extraits.

**

En Chine autant et plus qu'ailleurs peut-être, l'économique est dominé par la politique. Si les importations de produits fabriqués sont en décroissance, c'est en raison de stocks imprudemment constitués ou de l'affaiblissement du pouvoir d'achat intérieur. La difficulté de produire et de concentrer les matières premières entravent les exportations ; beaucoup d'industries de l'intérieur, paralysées par les taxes, la crainte du lendemain, se développent malaisément dans les régions les plus troublées.

M. Dupuy constate que la crise actuelle est la conséquence des événements politiques qui se sont déroulés en Chine depuis 1927, année qui vit se développer la campagne anti-étrangère. Les commerçants, les banques ramenèrent leurs risques au minimum. Vers la fin de 1927, la situation parut s'améliorer. Un nouveau gouvernement fut institué auquel les commerçants firent confiance ; on crut au rétablissement de conditions normales. Les marchands chinois s'empressèrent de faire des commandes en masse à l'étranger. L'année 1928 fut une année d'espoir. Beaucoup de Chinois désireux de jouer un rôle dans la reconstitution économique fondèrent de nouvelles sociétés et les ordres transmis à l'étranger s'accrurent. Il en résulta une augmentation considérable des importations et des recettes douanières.

Dans cette même année, la Chine, ayant obtenu son autonomie douanière, éleva les droits. Comme cette augmentation avait été prévue, les commerçants s'étaient hâtés d'accumuler des stocks avant la mise en vigueur du nouveau tarif. Néanmoins, en raison des commandes de l'année précédente, les marchandises étrangères continuèrent à arriver durant la plus grande

partie de 1929, et les recettes douanières s'élevèrent, ce qui induisit certains économistes à parler des possibilités d'absorption illimitées du marché chinois. Mais le gouvernement nationaliste, malgré ses efforts, ne put réaliser effectivement la centralisation du pouvoir, contenir les aspirations à l'autonomie des chefs militaires et faire respecter ses décrets. La guerre civile reprit et ruina le commerce. On vit réapparaître tous les maux, conséquences des luttes intestines : augmentation et multiplication des droits de likin, des taxes de toute sorte ; développement extraordinaire des armées qui détruisent les sources de production ; fermeture des grandes voies de communication ; propagation du brigandage.

Pour faire face aux besoins toujours grandissants soit du gouvernement central, soit des chefs provinciaux, la population et le commerce sont frappés de likins et de taxes de plus en plus lourds et variés, malgré l'augmentation des tarifs douaniers qui devaient les supprimer.

Ils naissent et se propagent au fur et à mesure que l'anarchie et l'indiscipline grandissent ; ils surgissent à l'improviste au tournant des fleuves et des chemins, réservent des surprises au départ et à l'arrivée des marchandises. Comme un seigneur ou un brigand dans son fief, chaque autorité isolée rançonne tout ce qui passe et ne fait rien parvenir au Gouvernement central des fonds qu'elle encaisse arbitrairement. Nous connaissons maints commerçants chinois qui, pour éviter une partie de ces likins, trouvent un avantage à expédier par colis postaux des marchandises qui devraient voyager par balles ou par caisses. Et un des résultats certains et indéniables de cet état de choses, c'est qu'un commerçant de l'intérieur qui fait venir une marchandise de Changhaï, est dans l'impossibilité de savoir ce qu'elle lui coûtera à l'arrivée.

Une nouvelle déclaration gouvernementale toute récente annonce une fois de plus pour le mois d'octobre la suppression définitive des likins ; mais nous avons toutes raisons de craindre que leur existence ne se prolonge longtemps encore et qu'ils ne continuent à s'intensifier : car les besoins des chefs militaires sont considérables, et entre un décret du Gouvernement et son exécution par les provinces, il n'y a rien de moins qu'un abîme.

Par la force des événements, les licenciements de troupes qui devaient avoir lieu ne se sont pas réalisés et l'emprunt de licenciement n'a servi qu'à augmenter l'importance des armées : résultat inattendu pour le peuple qui avait donné son argent pour avoir la paix. Les guerres civiles se sont poursuivies et sont devenues de plus en plus violentes. Alors qu'au début de la Révolution, les armées ne comptaient que quelques milliers de soldats pacifiques, dont les déplacements troublaient peu la vie du pays, elles se comptent aujourd'hui par centaines de milliers ; suivant la fortune de leurs chefs, elles se déplacent successivement d'une province à une autre, faisant, partout où elles passent, des ravages directs ou indirects incalculables. Le papier militaire à cours forcé qu'elles émettent porte un préjudice considérable et durable aux provinces qui en sont gratifiées, car il n'a qu'une valeur aléatoire et éphémère. Les masses vivent sur le pays et non du pays, et au lieu de contribuer, par la main-d'œuvre qu'elles représentent, au développement de l'industrie et de l'agriculture, pillent et détruisent. Leur entretien, de même que les dépenses de guerre et l'achat de matériel et d'armes, constituent des dépenses budgétaires des plus importantes et poussent sans cesse les généraux à rechercher des recettes nouvelles.

Le banditisme, conséquence inévitable des guerres ci-

viles et de l'armement d'éléments indésirables, s'est développé d'année en année sur la plus grande partie du territoire ; l'insécurité est devenue telle aujourd'hui que les associations chinoises des acheteurs de cocons ont dû faire un appel officiel au Gouvernement pour protéger, par la force régulière armée, les commerçants qui devaient aller dans les régions avoisinantes effectuer leurs achats et que personne à l'intérieur n'ose voyager avec des dollars-argent, trop facilement accessibles aux voleurs de grands chemins. Que dire des provinces éloignées où les déplacements deviennent de plus en plus dangereux et compliqués pour les paisibles Chinois eux-mêmes, où des villages entiers sont pris d'assaut et massacrés par les bandits et où les assassinats de missionnaires se poursuivent avec une régularité désespérante dans l'impunité des coupables. Le banditisme est aujourd'hui avec la famine un des grands fléaux de la Chine, et vient s'exercer sur des Etrangers, avec audace et sauvagerie, jusque dans le port de Changhaï.

Bien que menacé lui-même, ce port, protégé par les concessions, est devenu le refuge de tous les Chinois riches, commerçants et industriels, des provinces centrales.

Ces taxes, ces likins, cette insécurité croissante, tous les actes arbitraires ont de nouveau, peu à peu, refroidi et chassé la confiance, qui a redescendu le Yangtsé pour venir se réfugier à Changhaï, à l'abri des concessions, entraînant avec elle toute une population de possédants, et des capitaux considérables, qui auraient dû normalement financer à l'intérieur des affaires commerciales et industrielles et contribuant ainsi à un développement intensif des concessions étrangères.

Un port comme Hankeou, dont la situation géographique, au cœur de la Chine, est unique, et qui aurait poursuivi, dans des conditions normales, un essor extraordinaire, dépérit rapidement. De même Tchongking et bien d'autres ports fluviaux.

On constate donc, chez une élite riche et nombreuse de la population commerçante chinoise, la reconnaissance bien nette de la sécurité des concessions et la nécessité de leur existence en tant que base sûre et neutre pour le commerce avec l'intérieur du pays.

Dans les concessions se concentrent les marchandises et les capitaux nécessaires à la vie du pays... Toute atteinte portée à leur intégrité aurait une influence néfaste sur toute la vie économique du pays. Les concessions que nous abandonnerions auraient le même sort que les centres de l'intérieur.

Et M. P. Dupuy dit bien haut que le moment n'est pas venu d'abandonner les droits et les privilèges dont jouissent les étrangers. Une des craintes des gouvernements révolutionnaires est de paraître modérés.

Ce sont les éléments de gauche qui ont créé le mouvement nationaliste chinois, et le parti gauche modéré qui tient le pouvoir à Nankin doit nécessairement faire des concessions aux éléments plus avancés et se laisser influencer par les mouvements d'opinion artificiellement provoqués dans les masses par les partis extrémistes.

**

Autre cause de la crise commerciale : la baisse de l'argent métal. Et c'est encore l'anarchie intérieure qui a contribué à cette dépréciation, en appauvrissant le pays, en diminuant son pouvoir d'achat.

De 15 francs en juin 1929, le taël est tombé à 9 francs au 15 juin 1930. Cette dépréciation, non seulement a paralysé les affaires nouvelles qui auraient pu être traitées, — les prix actuels en taëls du marché étant encore bien inférieurs dans beaucoup d'articles, au prix de remplacements convertis en taëls aux cours actuels du jour, — mais encore a eu des conséquences désastreuses sur les résultats des achats de marchandises en devis-or faits antérieurement à l'étranger, car la plupart des stocks de Changhai ou des ordres en cours au moment de l'effondrement du taël n'avaient pas été couverts par des contrats de change à la remise des commandes.

M. P. Dupuy s'élève encore contre un projet de relèvement des droits de douane. Une augmentation des droits à l'importation, dans un pays où l'industrie naît à peine, aurait pour résultat de retarder la reprise des affaires. Quant aux droits plus élevés sur les exportations, c'est le producteur chinois qui en supporterait le poids, et il se découragera si le prix net qui lui reste n'est pas suffisant.

Nous avons déjà lieu de craindre, pour le pays lui-même, les conséquences malheureuses de l'autonomie douanière accordée imprudemment à la Chine malgré les vœux des Chambres de Commerce, car elle n'a supprimé aucun likin et a permis, en augmentant les revenus, d'entretenir et d'intensifier les guerres civiles.

**

Il y a, dans ce rapport remarquable du président de la Chambre de Commerce française de Chine, un chapitre intéressant sur la moralité du commerçant chinois. On constaterait un affaiblissement très marqué de cette moralité, un « désir frénétique de s'enrichir au plus vite » et l'on en verrait les principaux motifs dans les exemples de désordre, d'actes arbitraires et de gaspillage des autorités.

La révolution a été faite par des utopistes intellectuels qui ont détruit les vieilles traditions familiales chinoises auxquelles le peuple devait sa force morale et son honnêteté, et qui ont voulu les remplacer par des inventions politiques ou des préceptes occidentaux en avance de plusieurs siècles sur les conceptions sociales et internationales du peuple chinois : les nouvelles règles de vie qui se sont créées sont d'une tenue morale bien inférieure aux anciennes. Les étrangers ont leur part de responsabilité, ayant abandonné des droits qu'ils avaient sur l'exercice de la justice dans leurs concessions, rendant ainsi presque illusoire la punition des commerçants malhonnêtes... L'initiation des Chinois à notre droit commercial a eu également une influence néfaste dans nos relations avec eux, car ils ont vu, par exemple, dans la faillite, non un fait anormal et déshonorant, mais un moyen commode de manquer à des engagements devenus désavantageux pour eux ou de s'enrichir plus rapidement.

Les associations économiques chinoises, les

guildes, autrefois très disciplinées, sont devenues accessibles à des éléments douteux. Des clans se sont formés dans ces compagnies, qui ont ainsi perdu de leur homogénéité et n'ont plus eu les mêmes facilités de contrôle sur la vie économique de leur région.

Nous faisons tous nos efforts pour nous adapter aux nouvelles conditions qui se créent en Chine, pour nous rapprocher des bons éléments et pour trouver de nouvelles formules conduisant à une coopération plus étroite; mais la grande difficulté est d'y arriver dans l'état d'anarchie et de désagrégation dans lequel se trouve le pays.

Il est cependant permis d'espérer en une amélioration.

Le pays ne demande qu'à travailler; il a d'énormes réserves de vitalité et d'énergie... Pour entrevoir les résultats que donnerait la paix, il suffit de constater la rapidité avec laquelle les affaires reprennent dans une région, dès que le calme y est revenu.

On a reproché au grand commerce étranger de ne pas coopérer davantage avec les Chinois.

Le reproche qu'on pourrait surtout lui adresser dans la plupart des cas serait d'accepter jusqu'à présent trop de risques, soit par son désir d'aider les Chinois à faire rendre le maximum aux moyens dont ils disposent, soit parce qu'il se trouve isolé devant le bloc que forment contre lui les associations chinoises, soit par suite de la concurrence à courte vue qu'il se fait à lui-même; les Etrangers n'auraient aucun intérêt à refuser des offres saines d'association, mais la conception occidentale du droit et de la justice peut difficilement s'harmoniser avec la nouvelle mentalité de beaucoup de commerçants chinois et une coopération sur un principe d'égalité ne semble malheureusement pouvoir encore s'exercer — et nous voudrions beaucoup nous tromper — que dans un domaine abstrait et entre un petit nombre d'individus liés par les mêmes idées ou voulant atteindre le même but.

Et M. P. Dupuy conclut par ces mots :

Nous désirons pour le pays lui-même et pour ses relations avec les puissances étrangères qu'il parvienne le plus rapidement possible à la stabilité politique qui, en ramenant l'ordre, la paix et la protection des biens et des vies qui se trouvent sur son territoire, provoquera, de la part des étrangers, la renonciation volontaire aux privilèges auxquels ils ont droit actuellement sur la base des traités.

Dans l'état actuel des choses, la Chambre de Commerce de Chine qui, en dehors de son comité central de Changhai, se compose des sections de Canton, de Hankeou, de Harbine, de Tientsin et du Yunnan, « forme les vœux les plus fermes pour le maintien des privilèges qui nous restent » (1).

(1) Citons ici un exemple topique de l'augmentation des likins, que nous communiquent le R. P. Joüon et qui confirme les vues énoncées plus haut à ce sujet par M. Dupuy.

Une maison de commerce de Changhai avait expédié 21 caisses de Cognac à Tchongking (Se-tch'ouan). Les droits perçus par les différentes autorités qui rançonnent le commerce sur le Yang-tsé se sont élevés à 664,85 dollars alors, que la valeur de facture des 21 caisses n'était que 534 dollars. Ainsi les likins (taxes et surtaxes) se sont élevés à 125 pour 100 de la valeur de la marchandise!... Et encore l'importateur de Tchongking n'était pas une firme chinoise, mais une maison étrangère (Rédaction).

LE TURK-SIB

Dans la magistrale étude qu'il a publiée ici-même sur *l'Asie russe économique* (*Asie française*, 1929), M. Nikitine a consacré quelques lignes au chemin de fer Turkestan-Sibérie, alors en cours de construction, et il a joint à son exposé (p. 188) un carton montrant l'avancement des travaux en mai 1927. Le Turk-Sib (abréviation couramment employée pour désigner ce chemin de fer) est aujourd'hui achevé ; les autorités soviétiques l'ont officiellement inauguré le 28 avril 1930. Il s'agit là d'un chaînon de telle importance dans le système des communications ferroviaires de l'Asie russe qu'il est bon d'y revenir pour insister sur la genèse de cette œuvre gigantesque, sur les résultats que l'on est en droit d'en attendre, enfin sur les difficultés de tous ordres qui retardent à l'heure actuelle l'exploitation du nouveau chemin de fer.

* *
* *

En abordant la construction du Turk-Sib, les gouvernants actuels de Moscou n'ont fait que reprendre pour leur compte un très ancien projet, puisqu'il date de 1878. L'exécution de ce projet primitif fut retardée, mais elle était envisagée à la veille de la guerre, comme le note Woeikof dans son bel ouvrage sur le Turkestan (1912). Le gouvernement du tsar estimait indispensable d'unir par le rail les deux grands réseaux russes de l'Asie, réseau sibérien au Nord et réseau du Turkestan au Sud, ce dernier constitué par les deux voies Orenbourg-Tachkend-Khodjent et Krasnovodsk, Merv, Khodjent, Kokand, Andijan. C'est le 3 décembre 1926 que les autorités soviétiques décidèrent de construire sans délai la ligne conçue par le gouvernement tsariste.

Les travaux commencèrent au début de 1927 et devaient être achevés dans un délai de cinq ans, faisant partie du programme général quinquennal d'industrialisation, soit en 1931. Le rythme en a été cependant accéléré et bien que la date d'inauguration officielle ait été d'abord fixée au 1^{er} septembre 1930, l'exploitation effective pourrait commencer dès à présent, les bâtiments (stations, habitations, hôpitaux, écoles) restant seuls à parachever. On conduisait les travaux à la fois par deux tronçons Nord et Sud. La distance globale est de 1.442 km. Le terminus Nord est à Semipalatinsk, qui est relié par un embranchement du Transsibérien à Nowosibirsk. La ligne descend vers Serghiopol, contourne à l'est le lac Balkach, passe entre ce dernier et celui d'Issik Koul pour arriver à Alma-Ata (le lieu d'exil de Trotski, l'ancien Verny) et rejoindre enfin par Frounzé (l'ancien Pichpek) et Arys le chemin de fer Orenbourg-Tachkent. Elle suit à peu près l'ancienne route postale Semipalatinsk-Tachkend.

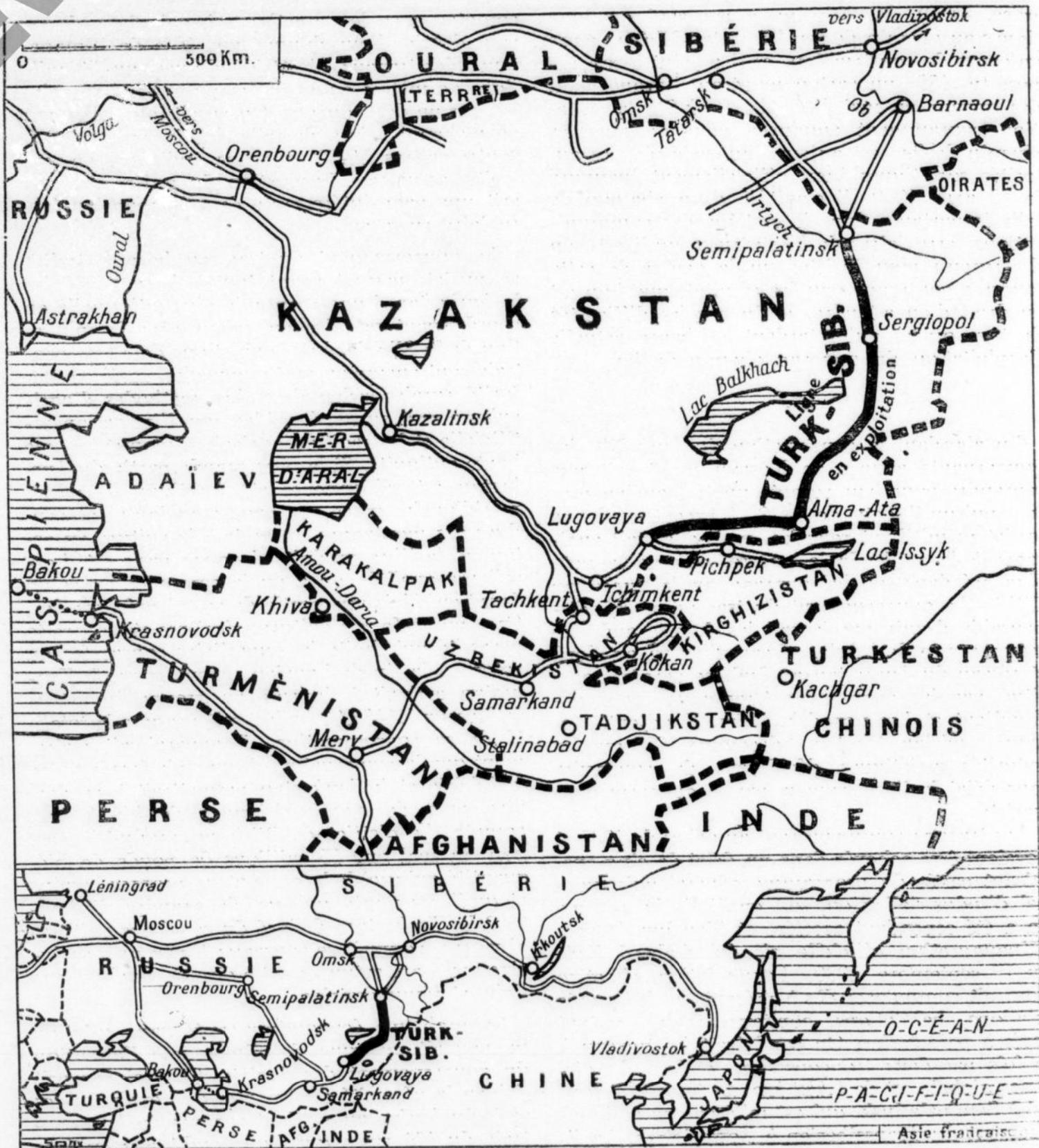
Le coût des travaux s'est élevé à 175 millions de roubles. De grands obstacles étaient à vaincre : trois chaînes de montagnes, beaucoup de constructions d'art, en premier lieu les ponts sur l'Irtych et sur l'Ili. Il y avait également à résoudre le problème des sables mouvants et à compter avec le caractère seismologique de ce coin d'Asie. Pour donner une idée de l'importance des travaux, il est à indiquer que 50 millions de mètres cubes de terre ont dû être enlevés sur un des tronçons. On posait journallement en moyenne 7 km. de rails. 150 ingénieurs, 200 contremaîtres, 50.000 ouvriers, indigènes en majorité, assurèrent l'exécution du projet qui inscrit une page intéressante dans l'expansion ferroviaire russe en Asie.

Le gouvernement du tsar, en faisant étudier ce projet, pensait avant tout à faire bénéficier le Turkestan d'une économie plus rationnelle en coordonnant sa mise en valeur avec l'exploitation de la Sibérie. Les populations de l'Asie centrale sont encore en partie nomades, mais en majorité rurales sédentaires. Les méthodes d'agriculture sont surannées, bien que l'irrigation artificielle et la tradition agricole remontent à une haute antiquité. Si la plus grande partie du Turkestan est sablonneuse et désertique, la partie méridionale, grâce aux eaux abondantes descendues des montagnes, se prête à la culture du coton, et la fibre produite dans ces oasis est d'excellente qualité ; on a pu la comparer au coton égyptien. Mais une partie de ce sol précieux doit être consacrée aux cultures vivrières et c'est cette nécessité qui limite les superficies consacrées au coton. A la fin de l'ancien régime russe, le Turkestan arrivait à fournir au groupe industriel de Moscou 1.448.000 balles, soit presque la totalité de sa consommation. Il apparaissait clairement que la construction d'une voie ferrée entre la Sibérie et le Turkestan permettrait à ce dernier pays de s'approvisionner de blé à bon compte. Le district de Biisk ne produit-il pas, bon an mal an, 15 millions de pouds de blé, quantité qui excède largement ses propres besoins et qu'il n'exporte qu'avec de grandes difficultés ? Le Turkestan, délivré du souci des cultures vivrières, pourrait se consacrer à peu près exclusivement au coton, c'est-à-dire à une culture riche et rémunératrice.

Ce problème économique resté sans solution ne pouvait manquer de s'imposer à l'attention du gouvernement des Soviets. Celui-ci comprit si bien la nécessité d'alimenter de l'extérieur les oasis du Turkestan qu'il fit envoyer en Asie centrale du blé russe que l'on vendit aux cultivateurs de coton meilleur marché qu'en Russie. M. Nikitine a signalé le scandale qui s'ensuivit en 1925 : « Quelqu'un » rachetait ce blé au Turkestan et le réexpédiait vers le Nord pour le revendre plus cher. Au surplus, cet approvisionnement de l'Asie centrale par la région de la Volga n'était qu'un expédient momentané. La construction bientôt entreprise du Turk-Sib de-

vaient rendre les céréales russes à la consommation de la Russie proprement dite et en même temps permettre à Moscou d'intensifier son exportation de blé sur l'Europe occidentale. On calcule que

ré au système économique russe et appelé à une existence nouvelle. Si l'on consulte le programme économique de l'entreprise, on voit que dans l'Uzbékistan, le Turkménistan, le Tadjikistan,



LE TURK-SIB; SA PLACE DANS LE RÉSEAU FERRE RUSSE

l'approvisionnement du Turkestan se fera en 9 ou 10 jours, au lieu de plusieurs semaines, et les frais seront six fois moins élevés.

D'autres considérations encore n'ont sans doute pas été étrangères à l'entreprise du Turk-Sib. Par lui, un immense territoire doit être incorpo-

ré au système économique russe et appelé à une existence nouvelle. Si l'on consulte le programme économique de l'entreprise, on voit que dans l'Uzbékistan, le Turkménistan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, on envisage surtout l'extension de la culture cotonnière, parallèlement à la diminution des céréales : la récolte de coton de ces régions, avec le Kazakstan méridional, fournit d'ailleurs 90 0/0 de la récolte de cette fibre dans l'U.R.S.S. Mais on mentionne également

l'horticulture, la viticulture, la sériciculture, l'élevage (le rail sera un remède puissant en cas de *djaut* ou disette de fourrage, causant des dommages cruels aux nomades), ainsi que l'exploitation des richesses minières. Pour le Kazakstan, la région la plus directement intéressée par le nouveau chemin de fer, on envisage le développement de l'agriculture (en 1933, 2 millions et demi d'hectares !), de l'exploitation forestière, de la pêche. Pour les mines, on compte sur le charbon, le pétrole, le minerai de fer, la phosphorite (le Kazakstan contient en effet beaucoup de ce phosphate naturel de chaux). Faut-il enfin ajouter que le Turk-Sib doit, dans la pensée de ses constructeurs, faire pénétrer l'influence russe dans la Mongolie et le Sin-kiang (Turkistan chinois) ? L'examen de la carte montre en effet que la seule présence du rail à Serghiopol diminue les distances des transports asiatiques d'un tiers en ce qui concerne Kobdo (Mongolie), de moitié dans le cas d'Oulassoutaï (Mongolie), d'un quart pour Bouloum Tokhoï (Dzoungarie).

Ce tableau d'ensemble ne manque pas de grandeur, mais il ne concerne que l'avenir. Pour le moment, il est bien loin d'être réalisé. Le Turk-Sib a été établi très vite ; les ingénieurs ont devancé la date de son achèvement. Après l'inauguration du 28 avril, le Commissariat des voies et communications s'est hâté (en mai) d'annoncer qu'à partir du 1^{er} octobre, 6 trains par jour desserviraient la ligne. Cette promesse ne sera pas tenue. Le Turk-Sib manque du personnel technique nécessaire, qui ne sera formé qu'en 1931 ; il n'a pas tout le combustible indispensable, et l'on ne sait pas encore si ce sera le bois, le charbon ou le mazout qui sera employé. Mais il y a mieux : si nous en croyons les renseignements envoyés au *Times* par son correspondant de Riga (n° du 18 août), le camarade Kustof, président de l'organisation ouvrière du Turk-Sib, ferait à Moscou des démarches pressantes pour que les autorités soviétiques ne se désintéressent pas de la ligne.

Trois mois seulement, écrit Kustof, ont passé depuis l'inauguration solennelle, et le chemin de fer incomplètement équipé est déjà abandonné par la Direction. Les travailleurs qualifiés désertent les chantiers en grand nombre ; ceux qui restent s'abandonnent dans l'ivrognerie.

Il ne peut être question d'ouvrir la ligne au trafic à la date prévue, car les matériaux n'arrivent plus, ni même les vivres, ce qui démoralise les ouvriers. En plusieurs endroits, les travailleurs pillent le chemin de fer. On ne peut mettre à exécution les projets de construction d'immeubles, car le bois et les clous font défaut.

Combien de temps cette crise durera-t-elle ? Nul ne peut le dire, mais il est certain que la révolution économique que l'on s'attendait à observer en Asie centrale par l'effet magique du rail n'est pas près de se produire. Nette dans la conception, rapidité dans l'exécution première, puis négligence et désordre, telle semble être en résumé l'histoire du Turk-Sib.

G.

VARIÉTÉS

UN BUSTE D'AUGUSTE PAVIE A L'ECOLE COLONIALE

Il n'est pas trop tard pour dire quelques mots d'une cérémonie qui, le 9 mai dernier, s'est passée à l'École Coloniale.

On sait ce que fut Auguste Pavie et ce que lui doivent la science et la France ; on sait quelles admirables qualités d'intelligence de la mentalité indigène il déploya au cours de ses remarquables explorations et aussi quelle affection, voire même quelle admiration il inspira toujours à ceux qui le connurent. La cérémonie du 9 mai en a fourni de nouvelles preuves. Elle n'a pas, en effet, consisté dans la simple remise au président du Conseil d'Administration de l'École Coloniale, le gouverneur général Ernest Roume, d'un beau buste de « l'homme à la longue barbe », de celui que les Laotiens appelaient « le père » ; elle a fourni à des amis l'occasion d'évoquer son souvenir et de payer un tribut de reconnaissance à sa mémoire.

C'est sous la présidence de M. Alcide Delmont, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies que furent rendus à Auguste Pavie ces témoignages d'admiration. M. Francis Mury, directeur du *Courrier Colonial* et président du Comité qui avait pris l'initiative de commémorer le souvenir du voyageur, parla le premier. Après avoir remis au représentant du Gouvernement une somme de 100.000 francs, produit de la souscription ouverte par le journal qu'il dirige, pour fonder à l'École Coloniale une « bourse Auguste Pavie », après avoir remis à l'École elle-même le buste très ressemblant de l'explorateur, tel qu'il cheminait sur les pistes du Laos. M. Mury se plut à évoquer la mémoire de celui qu'il avait connu et admiré et sous les ordres duquel il avait eu, naguère, l'honneur de servir.

Puis ce fut le tour de M. Marty, administrateur des services civils en Indochine, qui apporta à Auguste Pavie l'hommage du gouvernement général de la France d'Asie.

M. Ernest Outrey parla ensuite comme député de la Cochinchine et ami du voyageur, avec lequel il avait lié connaissance dès 1884, au moment où, préluant à ses grandes explorations, celui-ci venait d'explorer le Cambodge en étudiant, sur l'ordre du gouverneur Le Myre de Vilers, le tracé de la ligne télégraphique à établir entre Phnom-Penh et le Siam. Non content de retracer brièvement la vie de Pavie et de rendre aux collaborateurs (aujourd'hui presque tous disparus) de ce grand chef un légitime hommage,

le vice-président de la Commission des Colonies de la Chambre des Députés se plut à mettre en pleine lumière les traits qui donnent à Pavie parmi les explorateurs de l'Asie sud-orientale, comme à Brazza parmi ceux de l'Afrique équatoriale, une place vraiment à part. Nous ne saurions reproduire ici tout son discours; du moins avons-nous plaisir à en citer quelques phrases qui caractérisent excellemment la « manière » d'agir de Pavie à l'égard des indigènes avec lesquels il se trouvait en contact.

Ce grand Français a voulu conquérir pour sa Patrie le cœur de millions d'Asiatiques en même temps qu'un empire qui constitue aujourd'hui le plus beau joyau de notre domaine colonial.

Par la seule force de son initiative patriotique, de son inlassable générosité et, pour ainsi dire, sans tirer un coup de fusil, il a donné à la France un vaste pays, le Laos.

Le succès de ses entreprises s'explique sans doute par sa méthode bien française qui consistait, suivant son expression même, à poursuivre au milieu des populations indigènes « la conquête des cœurs ». La vie et la carrière d'Auguste Pavie peuvent être citées aux jeunes générations comme un bel exemple d'énergie et de vertus nationales.

Prenant à son tour la parole, le sous-secrétaire d'Etat des Colonies rendit hommage à Auguste Pavie. Il le remplaça dans l'ensemble des explorateurs de notre Indochine et le représenta couvrant plus de 30.000 kilomètres d'itinéraires à travers un pays d'une superficie sensiblement plus grande que celle de la France métropolitaine, 675.000 kilomètres carrés environ.

Il réalisa, dit-il, ces formidables randonnées à travers ces espaces énormes, dans des régions malsaines, couvertes de forêts sans fin, sabrées de nombreuses rivières, aux rapides infranchissables, en cheminant au cœur des terres, mais aussi et surtout au cœur des populations conquises... Il s'aventura parmi des peuplades hostiles avec la seule sauvegarde de sa connaissance de la langue, sa douceur, son action persuasive et, pour tout dire, avec cette chaleur de l'âme qui apprivoisait irrésistiblement les plus farouches.

Et voilà comment ce que l'on a appelé la grande mission Pavie... fut une œuvre inouïe de conquête et de pacification morales.

Il ne restait plus à M. le Gouverneur général Roume qu'à dégager pour les élèves de l'Ecole Coloniale, présents à cette inauguration, les leçons des discours qu'ils venaient d'entendre et de la vie d'Auguste Pavie lui-même. Il le fit avec la compétence que lui donne son passé et avec l'autorité que lui donne sa situation, constatant que d'une telle existence ne peuvent venir qu'enseignements utiles et féconds pour tous, et que, pour la jeunesse française, cette grande et belle figure coloniale constitue un magnifique exemple.

F. DE N.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Le commerce en 1929. — Le commerce général de l'Indochine se chiffre, en 1929, par 4.116.210 tonnes, d'une valeur de 6.357.947.000 francs, 709.914 tonnes, valant 3.174.512.000 francs, à l'importation, et 3.406.296 tonnes, valant 3 milliards 183.435.000 francs, à l'exportation.

Les importations accusent une augmentation en poids de 46.830 tonnes, mais une diminution en valeur de 64.419.000 francs. La comparaison des nombres de 1929 avec ceux de 1928 indiquerait que le prix moyen de la tonne importée aurait passé de 4.885 francs à 4.470 francs.

Les exportations sont en régression de 150.743 tonnes et de 39.070.000 francs sur celles de 1928. Un calcul analogue à celui qui précède ramènerait à 0 fr. 905 le prix moyen du kilogramme exporté, au lieu de 1 franc, prix moyen en 1928.

Voici maintenant l'énumération des principales marchandises à l'importation et à l'exportation (commerce spécial). Ces tableaux ne comprennent que les marchandises ayant donné lieu à un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de francs.

IMPORTATIONS

	Valeur en milliers de francs
Tissus de coton	238.678
Pétrole et essence	217.760
Ouvrages divers en métaux	163.112
Machines et mécaniques	148.949
Tissus de soie	128.349
Fers et aciers	108.999
Ouvrages en caoutchouc	103.123
Sucres	74.341
Automobiles et pièces détachées	73.025
Cigarettes	59.584
Farine de froment	50.799

EXPORTATIONS

	Valeur en milliers de francs
Riz et ses dérivés	1.705.310
Caoutchouc	113.395
Houille	103.759
Mais en grains	98.548
Poivre.	67.277
Poissons secs, salés ou fumés	62.456

Si le riz conserve, à l'exportation, la même prépondérance que par le passé, on est heureux de constater le rang qu'occupent aujourd'hui le caoutchouc et la houille, produits de l'activité française.

La radio-diffusion. — Un poste de radio-diffusion à ondes courtes et de portée étendue vient d'être mis en service à Saïgon par la *Compagnie franco-indochinoise de Radiophonie*.

A l'occasion de la première émission de Saïgon, qui allait être entendue dans toute l'Indochine et l'Extrême-Orient, ce poste avait tenu à servir de relai à la parole de France qui, pour la première fois, allait être radiodiffusée dans tous les pays de l'Union indochinoise.

C'est dans les bureaux de l'Agence économique de l'Indochine qu'a eu lieu, le vendredi 18 juillet, la première émission. Trois membres du gouvernement ont assisté à cette manifestation : le ministre des Postes et Télégraphes, le ministre et le sous-secrétaire d'Etat des Colonies ont successivement pris la parole devant le microphone, pour adresser à notre colonie d'Extrême-Orient le salut de la métropole.

COCHINCHINE

La nécessité des études techniques. — Si elle a toujours été proclamée par les colonisateurs français, il est certain que nos protégés annamites ont eu quelque difficulté à la comprendre. Par un atavisme qui s'explique bien, ils ont toujours marqué un certain dédain pour les études techniques, réservant toutes leurs préférences aux travaux purement intellectuels, surtout d'ordre littéraire.

L'opinion indigène serait-elle en train d'évoluer? Sous le titre de « Nos étudiants à l'étranger et la rénovation nationale », l'*Echo annamite* de Saïgon a publié le 10 décembre 1929 un intéressant article que nous croyons utile de signaler ici.

Nous avons des licenciés, écrit l'auteur de l'article, des ingénieurs, des docteurs; mais quel est celui d'entre eux qui a rendu un service quelconque au peuple, qui a pu faire une découverte, inventer un appareil, exploiter une mine, monter une manufacture? Quel est celui dont nous pouvons être fiers et dire: « Enfin, voilà un des nôtres qui a appris quelque chose, qui fait honneur à sa patrie! »

Les jeunes gens qui vont étudier en France n'ont pas « une idée ferme et arrêtée du but qu'ils se proposent de poursuivre »; ils n'obéissent la plupart du temps « qu'à un vague désir, à cette avidité d'apprendre qui est restée dans le caractère de la race ».

Dès lors, il est naturel qu'ils choisissent les études les moins ardues, les carrières les plus rémunératrices et les moins pénibles. L'essentiel est d'obtenir des diplômes qui consacrent, qui couronnent vos études; peu importe que ces dernières profitent ou non au pays. Les plus laborieux s'attellent au travail, suivent régulièrement leurs cours, et, à peine le diplôme obtenu, se hâtent de lever l'ancre!

Pour ceux qui ont de l'argent, c'est pire encore; ils passent du bon temps. Et comme il serait malséant de revenir les mains blanches, gros Jean comme devant, au dernier moment ils se rattrapent et parviennent, tant

bien que mal, à décrocher quelque titre: l'honneur du moins est sauf!

Ainsi, les uns comme les autres, au lieu de se tracer un but précis, puis, une fois décidés, de mener leurs études avec la certitude de jugement et le sens critique nécessaires, de les pousser à fond, en théorie et surtout en pratique, quitte à devenir un vrai maître, un spécialiste en la matière, ne font qu'amasser des connaissances ou les effleurer. Et l'on s'en retourne triomphalement, la tête bourrée d'un savoir non assimilé, incohérent, propre à rien de plus qu'à épater ses compatriotes.

Nous avons rarement lu, sous la plume d'un indigène, une critique aussi sévère des errements actuels. Il est trop certain en effet que l'Indochine du vingtième siècle a bien plus besoin de techniciens de tous ordres que de docteurs en droit.

Voici maintenant ce qu'il faut faire.

Il importe à nos étudiants de viser, désormais, le côté pratique, matériel, utilitaire des études. Ils s'orienteront, de préférence, vers les professions d'ordre pratique, les études techniques. Ils s'éloigneront, autant que possible, des hautes études, des cours d'Université.

Tant mieux pour ceux qui disposent des moyens pour faire leurs études complètes, sans être obligés d'en brûler les étapes. Mais, pour ceux qui n'en ont pas, faute de préparation intellectuelle ou de ressources suffisantes, ils ne pourront mieux faire que de se diriger résolument vers les écoles techniques moyennes, ou même de se mettre directement à des établissements industriels, où ils acquerront des connaissances et un savoir-faire pratiques, moyennant un apprentissage rationnel.

On ne saurait mieux dire. Il faut souhaiter que ces sages conseils soient entendus et suivis. La mise en valeur du pays y gagnera et sa tranquillité politique aussi.

Le canal de Hatien à Rachgia. — Accompagné du gouverneur de la Cochinchine, le gouverneur général s'est rendu le 14 septembre à Hatien, pour procéder à l'inauguration du canal récemment creusé entre ce centre et Rachgia. Le chef de la colonie et les personnes de sa suite se sont embarqués à 23 heures, près de Hatien, sur plusieurs chaloupes à vapeur, effectuant ainsi de nuit une partie du trajet, pour être au début de la matinée du 15 à la jonction du canal adjacent, venant de Nui-Bethe, où les attendaient de nombreuses personnalités civiles et militaires venues de Saïgon. Le cortège officiel est arrivé vers 11 heures au port de Rachgia, escorté de pirogues cambodgiennes de course et salué par une foule immense massée sur les quais.

A l'issue du banquet qui réunit chez l'administrateur, chef de la province, une nombreuse assistance française, le gouverneur de la Cochinchine, puis le gouverneur général ont parlé de la politique hydraulique poursuivie depuis soixante ans par la France en Cochinchine.

Trois chiffres montrent l'étendue de cette œuvre. Elle a permis d'étendre les surfaces cultivées au total actuel de 2.500.000 hectares; de quelques tonnes, les exportations de riz sont montées à

une moyenne annuelle de 1.400.000 tonnes, cependant que la population cochinchinoise s'est élevée d'un million d'habitants à plus de 4 millions.

Grâce au nouveau canal de Hatien à Rachgia et aux canaux adjacents, cette région, riche de promesses mais encore déserte et inculte, verra son peuple naître à une vie économique et agricole.

CAMBODGE

La colonisation européenne. — Elle est presque exclusivement réservée aux grandes sociétés dotées de moyens d'exploitation puissants et travaillant sur des concessions étendues. La petite concession de moins de 300 hectares est rare. Cela provient de ce que le Cambodge, avec son climat chaud et épuisant, n'est pas un pays de colonisation pour l'Européen. Il n'est pas possible de voir naître ici le petit colon qui s'installe définitivement, comme cela se produit dans d'autres colonies.

Il existe au Cambodge huit concessions de plus de 6.000 hectares; 11 concessions de 1.000 à 6.000 hectares; 21 de 500 à 1.000.

La colonisation européenne occupe, au total, 138.302 hectares, dont 25.000 environ seulement sont mis en valeur.

Pendant l'année 1928, 33 demandes de concessions (le total en atteint 36.076 hectares) ont été faites par des Français ou par des sociétés françaises.

Les seules cultures faites dans des conditions industrielles par les Européens sont le caoutchouc et le riz. Presque toutes les terres rouges reconquises au Cambodge sont occupées par des plantations d'hévéas. Les grandes sociétés actuellement établies se trouvent à Kompong-Cham et Kratié :

	Superficie accordée	Mise en valeur
	ha.	ha.
Compagnie du Cambodge	25.900	15.260
Société indochinoise des plantations de Mimot	14.000	2.210
Compagnie générale des colonies	6.319	3.500
Société des plantations de Kratié.....	4.000	
Compagnie des caoutchoucs de Padang.....	6.000	

De toutes les sociétés, une seule, la Compagnie du Cambodge est assez ancienne pour commencer à produire. Elle aura, dans le courant de l'année 1929, 6.000 hectares en saignée.

Il est à signaler une concession de 1.000 hectares demandée dans Kompong-Cham pour la culture de la canne. Sa mise en valeur se poursuit activement et une centaine d'hectares ont été plantés.

Les industries agricoles sont très peu développées au Cambodge. Elles comprennent uniquement des rizeries, des distilleries et deux usines d'égrenage pour le coton. Ces industries sont presque toutes aux mains des Chinois.

L'Institut bouddhique de Phnom-Penh. — Le 16 mai, le Gouverneur général a inauguré dans la capitale du Cambodge un *Institut indigène d'études du Bouddhisme du Petit-Véhicule*. La cérémonie, qui s'est déroulée en présence du roi du Cambodge, du gouverneur de la Cochinchine et du résident supérieur au Cambodge, a revêtu un réel caractère de solennité. Les bonzes étaient accourus en grand nombre de toutes les provinces cambodgiennes, du Laos, de la Cochinchine. Bien avant l'heure fixée, ils envahissaient la cour du palais, la salle du trône, les galeries, les salles annexes. Pendant la cérémonie officielle, écrit un témoin, « tout un côté de la grande nef était rempli, débordant de bonzes, et cela formait une masse profonde d'un jaune éclatant, d'où émergèrent les crânes vieil ivoire de milliers de religieux ».

Il suffit de citer quelques passages du discours prononcé par M. Pasquier pour définir le caractère de l'institution nouvelle.

La France, héritière de la civilisation hellénique, se tourne bienveillante vers ses fils d'Asie, héritiers du génie khmer, et, dans un sentiment d'affectueuse protection, met à leur disposition sa science faite de curiosité passionnée et de culture désintéressée.

L'Institut bouddhique forme un organisme autonome. Il complète des œuvres plus anciennes qui ont déjà puissamment contribué au renouveau des études bouddhiques : l'Ecole de pâli et la Bibliothèque royale. Placé sous la protection des souverains du Cambodge et de Luang-Prabang, il étend son action de rénovation, de protection et de conservation sur tous les éléments bouddhistes de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos.

Il a son siège, tout naturellement, en cette capitale du royaume cambodgien qui vit s'épanouir sur son sol, les plus belles fleurs de pierre qui aient été offertes aux dieux venus de l'Inde; dans cette ville de Phnom-Penh, centre attractif et rayonnant des études bouddhiques, sur lesquelles veille la constante sollicitude d'un souverain aimé et respecté de tous.

Au moment où le Chef de l'Etat reçoit en Algérie le témoignage du loyalisme et de la fidélité de la France musulmane, il est bon d'affirmer que notre noble Patrie, dans son esprit de large tolérance et de clairvoyante compréhension, sait remplir le même devoir d'entraide et de protection sur ceux de ses enfants d'Asie pour lesquels elle est devenue une nation bouddhique.

Mais si la pensée gouvernementale sait parfois concevoir, il lui faut trouver les agents agissants et dévoués pour la mise en action de son œuvre.

J'avoue, avec satisfaction, que la création de l'Institut bouddhique a reçu de tous approbations et encouragements. Leurs Majestés Sisowath-Monivong et Sisavang-Vong, zélés pieux et éclairés de la religion bouddhique, les gouvernements cambodgiens et laotiens applaudirent à son organisation. Le résident supérieur au Laos, le gouverneur de la Cochinchine donnèrent une adhésion sans réserve à sa formation.

Notre grande Ecole Française d'Extrême-Orient y apporta l'approbation de sa haute compétence.

Mais l'âme de l'Institution, je l'ai trouvée en son secrétaire, Mlle Karpelès. Avec un inlassable dévouement, avec un ardent patriotisme, une foi d'apôtre, une conviction profonde issue de la parfaite connaissance des lois religieuses et des besoins du peuple, Mlle Karpelès m'a fait comprendre que le sage qui aspire au « Nirvana » doit pra-

tiquer cinq vertus, parmi lesquelles, et non des moindres, se placent l'énergie et la patience. C'est à elle, à ses alliés les bonzes que je suis redevable de la joie très grande que j'ai aujourd'hui d'inaugurer cet Institut, que je place sous l'invocation supérieure du Bouddha et sous la sauvegarde de la vertu efficace des prières que, de toutes les pagodes des pays bouddhiques protégés par la France, des bonzes vont élever en ce jour pour sa protection et sa prospérité.

Il était juste que la France affirmât son souci des intérêts religieux et moraux d'un grand nombre de ses protégés indochinois, de ceux, précisément, dont le loyalisme n'est pas douteux. Cette rénovation du Bouddhisme du Petit Véhicule a eu un immense retentissement dans toute l'Indochine non annamite. Elle constitue un événement important, non seulement au point de vue religieux, mais au point de vue politique et social.

ANNAM

La situation dans les provinces du Nord. — A la suite des incidents qui ont été relatés dans notre dernière chronique (p. 285-286), le gouverneur général est arrivé à Hué le 21 septembre. Il a assisté le même jour, avec le résident supérieur, à la séance du conseil du *Comat*, au cours de laquelle a été examinée la situation dans les provinces de Vinh et de Hatinh. Tous les ministres ont assuré le chef de la colonie du loyal concours du gouvernement annamite pour rétablir l'ordre et ramener le calme dans les régions troublées. Le *Comat* a décidé d'envoyer un délégué à Vinh, pour prendre sur place, avec le représentant du résident supérieur, toutes les décisions utiles.

C'est dans ces conditions qu'un travail de surveillance et d'épuration a été entrepris à partir du 3 octobre. Les opérations ont été confiées à la milice indigène, appuyée par des patrouilles de légionnaires.

Dans le village de Van-khué, on a surpris une assemblée de communistes, dont les membres ont été arrêtés sur place : des insignes et des armes ont été saisis.

De nombreux villages, Ky-anh, Phu-vinh, Con-xu-an, etc., ont été également visités, et les patrouilles ont arrêté de nombreux individus coupables d'avoir suscité des désordres.

TONKIN

Rétablissement des budgets provinciaux. — Nous avons déjà mentionné la décision de rétablir ces budgets, supprimés depuis 1912. Une telle réforme entraîne forcément une répartition nouvelle des ressources et des charges à compter du 1^{er} janvier 1931 ; le Résident supérieur l'a fixée ainsi qu'il suit par circulaire du 16 avril 1930.

En recettes, les budgets provinciaux comprendront :

8 0/0 des rôles des impôts personnels (euro-

péens, asiatiques étrangers indigènes et impôts par familles) ;

8 0/0 des impôts fonciers (européens, asiatiques étrangers et indigènes) ;

30 0/0 des impôts personnel et foncier des centres urbains ;

30 0/0 des impôts des patentes (européens, asiatiques étrangers et indigènes) ;

100 0/0 des impôts des barques et jonques, des véhicules autres que ceux à traction mécanique (pousse-pousse, voitures, etc.) ;

La totalité des produits affermés ;

La totalité des produits des exploitations en régie des centres urbains ;

Des produits divers ;

15 centièmes additionnels à l'impôt personnel et à l'impôt foncier indigène, étant entendu que la création de ces centièmes supprime toutes les parts contributives pour enseignement, poste rurale, registres d'état civils, quittanciers à souche, bureaux de réforme communale, etc., etc.

Enfin les budgets provinciaux seront équilibrés par la répartition d'un fonds commun créé au budget général, dont le montant a été fixé pour 1931 à 3.379.200 piastres et qui, pour les exercices 1932 et suivants, tiendra compte des plus-values réalisées sur les taxes à la consommation des huiles minérales et des tabacs. De plus, à compter du 1^{er} janvier 1931, les budgets provinciaux profiteront du 20 0/0 du produit fiscal résultant de l'augmentation de consommation des alcools indigènes constatés dans les limites de leur territoire, la plus-value ainsi définie étant calculée par rapport à la moyenne des trois derniers exercices 1928-1929-1930.

En dépenses, les budgets provinciaux comprendront :

Le personnel indigène purement provincial ;

Les frais d'administration des provinces (matériel), étant entendu que le personnel d'autorité (chefs de province et collaborateurs immédiats) ne doit bénéficier d'aucune prestation en nature ou en deniers sur le budget dont il a la gestion. Cette règle indispensable s'applique également au personnel indigène et aux dépenses de matériel des bureaux de la résidence ;

Les dépenses de l'Administration indigène (personnel et matériel) ;

Les dépenses de l'administration indigène, les soldes des mesurateurs provinciaux, agents de police provinciaux, etc... et menues dépenses de matériel de la police provinciale ;

Le personnel indigène des services pénitentiaires ainsi que la nourriture et toutes les dépenses de matériel des prisons et pénitenciers ;

Certaines dépenses de la justice indigène (personnel et matériel) ;

Les dépenses du cadastre, de l'enseignement primaire et de l'assistance médicale (personnels européen et indigène et matériel) ;

Le personnel indigène du Service des travaux publics ;

L'entretien des routes autres que les routes coloniales et les routes relevant du Service des travaux publics ;

L'entretien des Bâtiments civils ;

Les travaux neufs des Services qui incombent aux budgets provinciaux (administration indigène, justice indigène, cadastre, enseignement primaire, assistance médicale ;

Des dépensés diverses.

La Chambre des représentants du peuple. — Elle s'est réunie le 25 septembre à Hanoi pour sa session annuelle. Le statut de la Chambre n'est plus identique à ce qu'il était naguère, car, sur l'initiative de M. Robin, résident supérieur au Tonkin, diverses modifications ont été adoptées, qui tendent à améliorer le recrutement et à rendre l'Assemblée plus apte à exprimer les vœux de la population.

1° Un quart de ses membres est maintenant nommé par le chef du protectorat parmi les personnalités de l'élite indigène ;

2° La durée du mandat est portée de trois à quatre ans ;

3° Le bureau est élu chaque année.

En prononçant son discours d'ouverture, le résident supérieur a rappelé les réformes réalisées au cours de l'année, visant à améliorer la situation matérielle et morale des Annamites et à reconstituer en la renforçant l'armature administrative indigène. Il a, ensuite, exposé les nouvelles et libérales améliorations en préparation dans l'ordre économique, fiscal et social ; il a ajouté que l'administration comptait sur la collaboration confiante de l'assemblée pour lui apporter des suggestions et des avis.

Faisant allusion aux douloureux événements qui se déroulèrent au Tonkin au printemps dernier, et constatant que le calme le plus absolu n'a pas cessé de régner depuis lors, le chef du protectorat a stigmatisé l'agitation communiste qui, abusant de l'extrême crédulité des populations paisibles et semant la terreur et la haine entre classes, ne recherche que désordres, pillages et meurtres.

L'autorité française, qui continuera à protéger étroitement la masse annamite sage et laborieuse, réservera un châtement implacable aux agitateurs et à leurs complices. Elle ne tolérera jamais que la violence ensanglante le pays et que le crime devienne ici une doctrine politique.

La Chambre des représentants a élu comme président M. Pham Huy Luc, rédacteur en chef du *Trung-bac-lan-van*, journal annamite.

La question du lais de mer. — Cette question vient de recevoir de la part de l'administration, à la suite du décret de novembre 1928 fixant le régime des concessions domaniales en Indochine, une solution définitive après avis d'une commission composée de personnalités françaises et annamites.

On sait que ces terres nouvelles qui se constituent rapidement dans les provinces maritimes du delta tonkinois, grâce à l'énorme débit alluvionnaire des cours d'eau du système du fleuve Rouge, sont particulièrement fertiles et, pour cette raison, ont toujours fait l'objet d'âpres compétitions. De nombreuses demandes de concessions émanant de sociétés ou de particuliers européens et indigènes et portant sur une superficie totale supérieure à 21.000 hectares, avaient été enregistrées, mais elles avaient soulevé l'opposition constante des populations riveraines qui arguaient de droits traditionnels sur ces nouveaux terrains.

Prenant en considération ces légitimes revendications, l'administration a d'abord décidé, fin mai dernier, de fermer tout le littoral tonkinois à la colonisation. Complétant ensuite cette mesure, un arrêté récent a décidé de réserver ces lais de mer aux collectivités indigènes à l'effet de sauvegarder les besoins de l'extension des villages riverains, de permettre de créer de nouveaux groupements constitués par l'excédent de population des villages les plus denses des provinces maritimes et de décongestionner ainsi les circonscriptions surpeuplées du delta où, en raison de l'accroissement continu de la population, la terre ne suffit plus à assurer la subsistance des habitants.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Le rapport du Haut Commissaire à la Commission des Mandats. — Voici les passages essentiels du rapport présenté en septembre dernier par M. Ponsot à la Commission des Mandats :

En ce qui concerne la définition elle-même des pouvoirs publics, il y eut la question très importante de décider si la Syrie serait constituée en république ou en royaume, si elle aurait une chambre ou deux. A cet égard, nous avons considéré qu'il appartenait aux intéressés eux-mêmes de se prononcer. Je dois dire qu'il était important d'en arriver à la promulgation de la Constitution, car, dans l'incertitude où l'on se trouvait quant à l'avenir de la Syrie, toutes les opinions se faisaient entendre, toutes les ambitions se manifestaient, et l'on demandait même le concours de la Puissance mandataire pour faire triompher des vues qui ne me paraissaient pas revêtir un caractère de généralité suffisant. En définitive, la Syrie a été laissée libre de décider du régime politique qui lui convenait, mais il fallait naturellement que la Constitution fût placée dans le cadre du mandat. C'est sur ce point que s'est produit le désaccord que vous savez. Aujourd'hui encore, les protestations qui s'élèvent contre cette organisation s'inspirent beaucoup plus d'une sorte de répugnance à reconnaître formellement l'existence du mandat que de critiques positives à l'égard de l'organisation elle-même. Toutefois, je crois que les Syriens dési-

rent arriver à une entente; j'ai recueilli très souvent l'écho de ce désir et, au cours de nombreux échanges de vues, j'ai proposé aux Syriens de trouver une formule qui leur convint.

Si, aujourd'hui, poursuit M. Ponsot, je vous soumetts une Constitution qui contient un article comportant certaines réserves, c'est parce qu'une formule de cette nature devait être inscrite dans la Constitution. J'ai constamment tenu aux Syriens le langage suivant : Vous avez défini les pouvoirs publics; demain vous assumerez le pouvoir; vous nommerez le Président de la République. C'est très bien, mais je suis obligé de vous avertir — et c'est une question de bonne foi de ma part — que si vous franchissiez certaines limites, je serais obligé de vous arrêter. Or, je ne serais pas justifié à vous arrêter, si je ne vous avertissais pas d'une façon très nette. Vous avez plusieurs possibilités de mettre cette Constitution en harmonie avec le droit public qui régit la situation de votre pays. Ou bien vous pouvez insérer, comme l'a fait le Liban, un article spécial stipulant que les droits et devoirs résultant de la présente Constitution s'exercent sous réserve des droits appartenant à la Puissance Mandataire (article 90 de la Constitution libanaise; même article dans le statut organique de Lattaquié). Ou bien, si vous ne voulez pas qu'une référence précise soit faite au mandat, qui existe à part et au-dessus de la Constitution, vous pouvez supprimer certains articles, qui vont à l'encontre de ce mandat.

Cette constitution était un buisson d'épines. Toutes les fois qu'une expérience un peu difficile avait été faite dans le passé, compte en avait été tenu par les rédacteurs. C'est pourquoi elle contient certains articles qui ne figureraient pas normalement dans une Constitution.

J'ai donc dit aux Syriens que s'ils ne voulaient pas qu'une allusion fût faite au mandat, il fallait supprimer les articles litigieux, que si, par contre, ils tenaient à leur texte, je serais dans l'obligation de dire dans quelles conditions cette constitution serait appliquée tant que nous aurions mission de diriger l'évolution du pays. A la fin de cette période, l'article 116, qui est un article transitoire, disparaîtrait. En fait, cet article pourrait être supprimé avant le terme du mandat, si les droits et les devoirs conférés à la Puissance mandataire faisaient l'objet de précisions insérées dans un traité.

Encore doit-il être bien entendu que ce traité pouvant modifier l'acte de mandat devrait être soumis à la S. D. N. De plus, en ma qualité de représentant de la Puissance mandataire, il est évident que je ne puis négocier un traité qu'avec un gouvernement constitué.

En effet, au cours des conversations que j'ai poursuivies pendant plus de trois ans, j'ai fait l'expérience que les propos que je tenais liaient la Puissance mandataire, tandis que les personnes avec lesquelles j'avais ces conversations, n'ayant pas de responsabilité, n'engageaient qu'elles-mêmes. Il s'agissait souvent de personnes qui ne se présentaient pas aux élections. C'étaient de bons esprits, c'est vrai, des cœurs généreux, mais il est de règle que ceux qui ne se présentent pas aux Assemblées n'ont pas droit de parole. C'est un avantage du régime parlementaire.

En effet, lorsqu'une discussion a lieu au sein de l'Assemblée, la presse est libre de dire ce qu'elle en pense et de traduire l'opinion du pays; il n'en est pas moins vrai que seuls ont pouvoir de décision ceux qui font partie de l'Assemblée.

Après avoir insisté sur la nécessité de l'article 116 quant au mandat, M. Ponsot conclut :

Le document que nous vous présentons a été longuement mûri. Si je ne vous l'ai pas soumis plus tôt, c'est

parce que je tenais à accorder toute l'attention désirable à ce qui se disait, avec le désir d'aller au fond des choses. Actuellement, j'ai le sentiment de ne pouvoir aller plus loin que je ne l'ai fait. Ce document n'est qu'un texte, c'est vrai; ce n'est pas encore une réalisation. Il ne résoud pas les problèmes d'une façon définitive; mais c'est un document suffisamment loyal pour que les personnes auxquelles il s'adresse y répondent par une confiance égale.

Si la Commission des mandats estime que ce statut convient à la situation actuelle, qu'il peut être la base d'un régime nouveau, j'estime que le temps n'aura pas été perdu. Mais, je le répète, il s'agit là d'une question de confiance et de bonne volonté réciproques. Je puis vous affirmer que cette bonne volonté a toujours été entière de notre part. Depuis plus de trois ans que je suis en Syrie, j'ai l'impression d'avoir collaboré à une œuvre qui est probablement la plus désintéressée de celles auxquelles j'ai eu l'honneur d'être associé depuis le début de ma carrière.

La Commission des Mandats de la S. D. N. a sanctionné de ses félicitations l'œuvre du Haut Commissaire.

Un peu plus tard, le 23 septembre, M. François-Poncet, délégué français à la Société des Nations, a adressé ses félicitations à la commission des mandats. C'est grâce à elle, a-t-il dit, qu'une Constitution a pu être donnée à la Syrie. M. François-Poncet souhaite que la population syrienne comprenne pleinement la valeur de la réforme qui lui a été accordée en vertu de l'article 22 du pacte de la Société des Nations. « La France, a-t-il ajouté, a été heureuse de voir s'apaiser les troubles qui s'étaient produits en Palestine, et cela pour deux raisons : en premier lieu, comme voisins qui n'ont aucun intérêt à ce que leurs amis et voisins éprouvent des difficultés; en deuxième lieu, en raison des traditions historiques qui n'ont cessé de lier la France aux Lieux saints ».

La commission a adopté le rapport sur les mandats sans autre débat.

Modification des tarifs douaniers. — Par arrêté n° 3.267, pris le 2 septembre 1930, le Haut-Commissaire a modifié le tarif douanier de la Syrie et du Liban.

Un reporter de l'*Orient* a demandé à une haute personnalité libanaise appartenant au commerce ce qu'elle pensait de la réforme.

Le nouvel arrêté sur les droits de douane, lui fut-il répondu, a été dicté par le souci de protéger la production des Etats sous Mandat et d'encourager le développement des industries locales. En admettant en franchise certaines matières premières, on espère rétablir un équilibre sérieusement compromis — à notre détriment — par les facilités accordées en Palestine aux produits similaires.

Il est inutile de rappeler que chez nos voisins la franchise pour les matières premières existe depuis longtemps, ce qui a permis à l'industrie palestinienne de se développer et d'envahir notre marché. Les nouvelles mesures adoptées par le Haut Commissariat placeront les Etats sous mandat dans une situation identique à celle de la Palestine et, théoriquement, permettront à nos produits

de concurrence avantageusement, chez nous, les produits voisins.

Je dis théoriquement car, en fait, il est à craindre qu'il en soit autrement.

Sans vouloir être pessimiste, sans méconnaître les très sérieux avantages présentés par les nouveaux tarifs, il se pourrait bien que le nouvel arrêté arrive trop tard ou tout au moins que ses effets mettent longtemps à se manifester. En effet, l'industrie palestinienne a sur la nôtre une avance considérable. Elle a été fortement organisée, grâce aux capitaux qui lui sont venus d'Égypte. Elle peut fabriquer *en grand* et restera longtemps maîtresse de notre marché.

Il nous faudra faire meilleur et à meilleurs prix. Cela nous prendra du temps.

Nouvelle piste à travers le désert. — A la suite d'un accord entre la Syrie et le Nedjed, une nouvelle piste de communication sera inaugurée prochainement à travers le désert. La piste partirait d'Abou-Chamat, sur la route de Bagdad, et aurait une longueur de plus de mille kilomètres.

Les progrès du Djebel-Druse. — Le colonel Clément-Grandcourt, Gouverneur du Djebel-Druse, a fait approuver par le Haut-Commissaire p. i. un programme de travaux publics qui prévoit notamment : a) la construction d'une voie ferrée entre Soueida et Damas ; cette voie serait reliée à la ligne du Hedjaz ; b) la création d'écoles nouvelles : un accord aurait été passé avec une mission française pour l'installation au Djebel de 18 écoles. Une direction spéciale des Travaux publics serait créée à Soueida pour la construction des routes.

Le budget du Liban pour 1931. — Le budget de la République Libanaise pour 1931 prévoit 4.852.000 livres de dépenses, non compris les crédits nécessaires pour augmenter les traitements des fonctionnaires.

Les dépenses comprennent notamment : pour le Ministère de la Justice, 542.000 livres ; pour l'Intérieur et l'Hygiène, 1.405.000 livres ; pour les Finances et l'Agriculture, 1.450.000 livres (majoration de 140.000 pour encouragements à l'agriculture et la création d'une Banque Agricole) ; pour les Travaux Publics, 1.040.000 livres ; pour l'Instruction Publique, 242.000 livres.

La propagande communiste au Liban. — D'après un rapport de la Direction de la Police Libanaise sur les menées communistes, le nombre des communistes atteignait à peine une cinquantaine d'individus l'année dernière ; cette année, les adhérents au parti, connus par la Police, seraient au nombre de 200. Presque tous sont Arméniens. Le nombre des adhérents libanais est infime.

Le Liban et l'unité syrienne. Réponse à M. Daladier. — Les déclarations de M. Daladier que nous avons reproduites dans notre dernier numéro (p. 287) ont eu au Liban un pénible re-

tentissement. Aussi l'*Orient* du 24 septembre a-t-il publié, signée d'Abdallah Sfer pacha, une lettre ouverte à M. Daladier que l'on peut vraiment qualifier de « réponse de l'esprit public libanais » aux assertions du leader du parti radical socialiste.

Après y avoir évoqué ces vieux souvenirs historiques que M. Daladier, agrégé d'histoire et de géographie, paraît avoir oubliés comme il a oublié les conditions ethniques de l'Indochine, Abdallah Sfer pacha insiste sur les temps contemporains. Les Libanais, écrit-il,

ont su favoriser, aux dépens de la Turquie suzeraine, l'expédition égyptienne patronnée par la France au début du siècle dernier, aventure qui, ultérieurement, coûta la vie à des milliers de Libanais chrétiens, par les massacres qui ont suivi l'évacuation de l'armée égyptienne, depuis 1840 jusqu'à 1860.

La constitution de 1861-1862, qui a confirmé l'autonomie du Liban, en l'amointrissant malgré les efforts de la France, a laissé aux Libanais un répit d'un demi siècle au cours duquel ils ont affermi l'influence de leur amie traditionnelle en favorisant les œuvres françaises d'instruction et de bienfaisance, et ils ont entraîné leurs voisins Syriens dans son orbite, les conduisant même à Paris en 1913, pour réclamer leurs libertés politiques et administratives. Ils se sont ainsi solidarisés avec eux dans le mouvement de revendication nationale, sous l'égide de la France. Mais les Turcs leur ont fait payer assez cher ce nouveau service rendu à la France : l'histoire dit, en effet, que plus de 150.000 Libanais ont péri par la famine entre 1915 et 1918.

Cependant leurs Emigrés, répandus dans le monde, les suppléèrent alors et réclamèrent l'indépendance de leur pays avec la collaboration de la France. Sitôt l'armistice signé, trois Délégations partirent de la Montagne pour Paris, où elles formulèrent les mêmes demandes à la Conférence de la Paix. C'est avec l'aide des Libanais que la France a obtenu son mandat.

Il résulte de tout ce qui précède que la quasi-indépendance du Liban a toujours profité à la France, même au prix du sang libanais. Et ce serait elle, aujourd'hui, qui voudrait l'en priver et l'assujettir à ses voisins qui supportent mal le Mandat français ?

D'autres raisons, d'ordre géographique, ethnique, social, sont invoquées par Abdallah pacha comme s'opposant, elles aussi, à cet assujettissement.

Les montagnes du Liban qui longent la Méditerranée ont toujours été peuplées par une race différente de celle de l'intérieur.

Les habitants du Liban ont eu toujours les regards tournés vers l'Occident, alors que ceux de l'intérieur les portaient vers l'Orient, et, depuis la conquête musulmane, vers la péninsule arabique. De là la différence de civilisation et de mentalité.

Les Phéniciens, prédécesseurs des Libanais, avaient contribué aux origines de la civilisation occidentale par leurs rapports avec la Grèce et l'Italie, à la faveur de leur navigation maritime intense ; les Libanais ont continué leurs traditions en intensifiant leurs rapports avec toute l'Europe et, plus tard, avec l'Amérique.

Tandis que les Syriens, depuis treize siècles, concentrent leurs regards et leurs espoirs vers l'Arabie, les Libanais y modèlent leur civilisation, identifiant l'idée nationale avec l'idée religieuse.

Voici encore une autre raison, d'une extrême gravité :

Une incompatibilité irréductible que la communauté de langue ne suffit pas à détruire, malgré ce qu'en disent certains écrivains et orateurs, pour établir une fédération entre lui et l'Intérieur.

Vous n'avez pas été le premier, Monsieur le Ministre, à préconiser la fédération. Le Gouvernement du Bloc National avait tenté, en 1919, de le réaliser, lorsque M. Clémenceau eut consenti à reconnaître le fils du Roi de Hedjaz, l'Emir Faïçal, comme Prince de la Syrie, comptant pour cela sur les manifestations de solidarité qui avaient eu lieu entre les Libanais et les Syriens avant la guerre. Mais cette solidarité fut rompue par les Syriens eux-mêmes, qui ont accueilli avec enthousiasme la souveraineté du Hedjaz, pays de civilisation primitive. C'est pourquoi les efforts déployés alors par votre premier Haut Commissaire, M. François Georges-Picot, pour obtenir l'adhésion des Libanais au projet de fédération, ont échoué partout, au Liban comme en Egypte. A cette occasion, le Patriarche du Liban a répondu à M. Georges Picot par ces paroles mémorables : *Nous préférons mourir à l'ombre de nos rochers plutôt que de nous assujettir à la Syrie.*

Et c'est pour cette raison, et devant l'unanimité de la résistance des Libanais, que la France a dû former le Grand Liban et proclamer son indépendance de ses voisins.

La Société des Nations a sanctionné définitivement cette indépendance et elle en a confié la défense à la Puissance Mandataire.

Voilà bien des raisons qui ont contribué, chacune pour sa part, à rompre la solidarité entre le Liban et la Syrie. Or, ces raisons existent toujours. Abdallah Sfer pacha les résume brièvement :

Nos voisins, écrit-il, tolèrent mal le Mandat de la France, et ils menacent déjà de recourir au nouveau Roi du Hedjaz, comme ils avaient recouru à l'ancien, pour se soustraire à ce Mandat, alors que les Libanais s'y attachent épérduément.

Et voici la conclusion :

Si la Puissance Mandataire venait à exiger des Libanais de consentir à une telle Fédération, ils répondraient comme avait répondu leur illustre Vieillard, le Patriarche Maronite : « Nous préférons mourir à l'ombre de nos rochers ». Si elle les abandonnait, ils demanderaient à l'Europe et à l'Amérique de garantir leur indépendance.

Non qu'ils nourrissent quelque sentiment hostile envers leurs voisins. Loin de là ! Ils leur ont prouvé leur amitié et ils s'étaient toujours solidarisés avec eux, avant que leurs voisins eussent tourné leurs regards vers un élément étranger et confondu l'idée religieuse avec l'idée patriotique. Ils leur conservent leur amitié, mais on ne peut les blâmer de défendre leur existence libre.

Le seul lien qui puisse les unir est le lien économique, et nous avons toujours réclamé l'établissement de ce lien, bien qu'il existe déjà, d'une certaine manière, par l'unité même du Mandat.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Le voyage de M. Drummond Shiels en Palestine. — M. T. Drummond Shiels, le sous-secrétaire britannique des Colonies, qui avait présenté le rapport de la puissance mandataire sur

le mandat palestinien à la dernière session de la Commission des Mandats, a tenu à faire un court voyage en Palestine au début du présent mois. Arrivé à Jérusalem le 5 octobre, il en est reparti une dizaine de jours plus tard.

Ce voyage ne semble pas avoir été sans incidents. A Tel-Aviv, en particulier, des sionistes révisionnistes manifestèrent violemment contre le sous-secrétaire des Colonies, le conspirant, voulant même (dit-on) se livrer contre lui à des voies de fait. La police dut disperser la foule à coups de matraque et arrêter plusieurs manifestants. C'est la récente suspension, plus théorique qu'effective, des permis d'immigration (cf. le n° de juin-juillet, p. 238) qui paraît avoir provoqué ces incidents, dont on a dit qu'ils ne pouvaient être tenus pour refléter le sentiment général des Juifs. En tout cas, M. Shiels a eu une compensation à Caïffa où il s'est embarqué pour se rendre à Chypre : là, les Arabes lui ont déclaré reconnaître le mandat britannique sur la Palestine et désirer vivre sous la protection du gouvernement anglais.

De telles déclarations sont d'autant plus intéressantes à signaler qu'elles suivent de très près la condamnation (le 17 septembre) à Jérusalem, d'un agitateur arabe, Soubhi Abou Khadra. Cet individu avait publié des manifestes antibritanniques et proposé, au mois d'août, de célébrer l'anniversaire des pogroms qui se sont succédés du 23 au 31 août 1929, massacres dans lesquels, comme secrétaire du conseil exécutif arabe, il est soupçonné d'avoir joué un rôle actif. Faut-il voir, dans ce changement d'attitude des Arabes (ou du moins de certains d'entre eux) une conséquence de cette condamnation ? et de la modification d'attitude qu'elle dénote de la part du gouvernement de la Palestine ?

Un nouvel accord judiciaire anglo-iraki. — Un complément du traité anglo-iraki du 30 juin a été consacré à la révision du régime judiciaire, tel que le déterminait l'accord signé à Bagdad le 25 mars 1924. Ce complément est une convention dont le premier article stipule l'application du même régime judiciaire aux habitants de l'Irak et aux étrangers, supprimant, autrement dit, les privilèges d'exterritorialité dont jouissaient ces derniers.

Le Conseil de la Société des Nations a été saisi de cet accord et, le 25 septembre, a invité la Commission des Mandats à l'examiner et à lui soumettre, au cours de sa prochaine session (janvier 1931) un rapport à son sujet.

Le ministre des affaires étrangères de France, représentant la France au Conseil, M. Aristide Briand, a déclaré à cette occasion se réserver de présenter à l'Assemblée, au moment opportun, les observations qui pourraient être nécessaires au sujet du système judiciaire de l'Irak. Quant au représentant de la Perse, il a exprimé toute sa satisfaction de voir le nouvel accord projeté consacrer le principe de l'égalité entre les étrangers et les Irakis.

Les projets militaires du roi Faïçal. — Dans une interview accordée par lui à un rédacteur du journal égyptien *El Mokattam*, avant de quitter Aboukir, le 20 septembre, pour se rendre en avion à Amman, auprès de son frère l'émir de Transjordanie, le roi de l'Irak a énoncé son intention d'établir la conscription dans ces Etats et d'y développer l'aviation militaire qui devra (a-t-il déclaré) compter trois escadrilles dès l'année 1934... Ce sont là conséquences forcées de ce traité du 30 juin dernier, dont nous avons étudié les clauses et donné le texte dans notre précédent numéro (cf. les p. 251-258).

Le roi de l'Irak a dit, d'autre part, espérer pouvoir signer bientôt un traité d'amitié avec son voisin Ibn Saoud, le sultan du Nedjed, roi du Hedjaz.

TURQUIE

Le remaniement du cabinet et la session extraordinaire de la Grande Assemblée. — La situation délicate dans laquelle se trouvent actuellement les finances publiques, les attaques de Fethy bey contre la politique du cabinet présidé par Ismet pacha et la formation du nouveau parti dont celui-ci est le chef ont amené deux événements d'une réelle importance : un remaniement ministériel et une réunion extraordinaire de la Grande Assemblée.

Le remaniement ministériel était prévu depuis le début de la campagne de Fethy bey ; il a été amené le 21 septembre par la démission du ministre de la justice, Mahmoud Essad bey, qui avait été très vivement critiqué depuis tout un temps, et par celle du ministre de l'instruction publique, Djemal Husna bey, nommé ministre de Turquie à Berne ; tôt après, le ministre de l'économie nationale, Chakir bey, s'est également retiré. La démission du cabinet a été présentée le 25 septembre à Moustapha Kemal, qui a très vite chargé Ismet pacha de constituer un nouveau ministère ; c'était chose faite deux jours plus tard, car les collaborateurs du président du Conseil demeuraient à peu près les mêmes. Le professeur Youssouf Kemal prenait le portefeuille de la justice, M. Zekai allait aux travaux publics et Moustapha Cheref à l'économie nationale, enfin un nouveau venu, Esat bey, était chargé de l'instruction publique. C'est avec cette équipe, en faible partie nouvelle, de collaborateurs, qu'Ismet pacha s'est présenté, le 4 octobre, devant la Grande Assemblée.

Celle-ci s'était réunie dès le 22 septembre à Angora, conformément à la convocation lancée le 14 septembre par le Ghazi pour cette date. Etudier les moyens de stabiliser la devise turque et de fournir au numéraire turc une contrepartie suffisante au change étranger, qui abonde sur le marché, tel était l'objet de cette session extraordinaire. Le gouvernement devait en outre proposer au vote des députés des lois urgentes pour assurer les besoins du pays en numéraire. Dès son entrée en séance, la Grande

Assemblée nationale avait entendu, le 22 septembre, un exposé du président du Conseil sur la situation intérieure et extérieure de la Turquie, dans lequel Ismet pacha a insisté sur les événements survenus au cours des vacances parlementaires. Il a rendu compte des opérations militaires contre les Kurdes et a félicité l'armée des succès remportés ; il a rendu justice au bon esprit des populations et à l'attitude des voisins de la Turquie.

Pendant les opérations de répression (a-t-il dit), nous avons vu tous les Etats voisins respecter loyalement les conventions existantes, ce que nous considérons comme une réponse à l'attitude correcte de la République turque dans ses relations d'amitié et de bon voisinage.

Ismet pacha a enfin déclaré que l'Assemblée avait été convoquée en session extraordinaire afin de prendre des mesures pour le relèvement de la monnaie turque. Sans doute, grâce aux mesures prises, la baisse est enrayée et rendue impossible depuis huit mois ; les Députés n'en devront pas moins se prononcer sur un projet de loi qui sera présenté à leur approbation et sur lequel, en temps utile, le gouvernement fournira des explications détaillées.

C'est après que le parti du peuple eût délibéré sur la situation et sur son propre renforcement par une organisation nouvelle (son conseil d'administration comptera désormais 40 membres), après aussi que Fethy bey eût été élu député de Gumuchkané (avec l'appui d'Ismet pacha lui-même) et validé, comme tel, par la Grande Assemblée, que les débats se sont engagés sur l'objet même de la réunion. Le 24 septembre fut votée, à l'unanimité de 269 votants, la loi autorisant le gouvernement à prélever, sur le papier-monnaie en réserve, les sommes nécessaires pour assurer le maintien du cours actuel de la devise turque, sous condition que cette réserve serait affectée à l'achat d'or ou de devises étrangères convertibles en or au pair. Ces devises seront mises en réserve à la banque depositaire des billets et de la monnaie, et seront employées uniquement en cas d'achat et de destruction de billets ; les billets auront eux-mêmes le caractère légal. Le montant des billets ainsi mis en circulation et celui du stock de couverture seront publiés chaque semaine par les soins du ministère des finances et de la banque depositaire. Fethy bey a lui-même voté ce projet de loi, tout en regrettant qu'il fût présenté aussi tard.

Ce vote acquis, l'Assemblée n'eût plus eu qu'à se séparer si Ismet pacha n'avait tenu à faire approuver par elle son programme politique. Chacun savait l'existence de la crise ministérielle que rendit manifeste, le 25 septembre, la démission du cabinet ; celui-ci une fois reconstitué comme on l'a vu plus haut, Ismet pacha élabora un programme dont les points essentiels devaient d'abord porter sur la question des impôts et sur celle des monopoles des ports, du pétrole, du sucre, ainsi que sur le projet de loi re-

latif au pouvoir exécutif et à la réforme judiciaire. Il ne semble pas que, finalement, tous ces points aient été retenus par le nouveau ministre, au moins à en juger par le discours prononcé le 4 octobre par le président du Conseil quand il se présenta avec ses collègues devant les membres de la Grande Assemblée.

Après avoir affirmé l'identité, dans ses grandes lignes, de la politique du nouveau cabinet avec celle de celui qu'il présidait auparavant, Ismet pacha énonça, en ce qui concerne la politique extérieure, sa ferme intention de maintenir et de renforcer les relations amicales de la Turquie avec tous les Etats et de rechercher par le principe de l'arbitrage la solution des différends internationaux. Il entend accroître le prestige national et maintenir les relations imposées par la position géographique et la situation internationale de la Turquie. Il veut, d'autre part, continuer la même politique ferroviaire et poursuivre principalement le relèvement de la classe ouvrière par une meilleure adaptation de la loi du travail. Il veut aussi rechercher un meilleur mode de perception des impôts et leur allègement. Faisant enfin allusion à la question des dettes ottomanes, reconnues (dit-il) comme dépassant les capacités financières du pays, il déclara la ferme volonté du gouvernement d'aboutir à une solution rationnelle et équitable.

A ce long discours, qu'Ismet pacha termina en demandant le vote d'un ordre du jour de confiance, Fethy bey répliqua en faisant le procès politique du gouvernement, en relevant de nombreuses lacunes politiques dans le programme du nouveau cabinet et en déclarant que le parti libéral ne voterait pas l'ordre du jour de confiance (1). La presque totalité des députés (149 contre 12) se refusa à suivre cet exemple et adopta l'ordre du jour demandé par le cabinet.

Ainsi se termina la session extraordinaire de la Grande Assemblée, qui s'ajourna au 1^{er} novembre. Ismet Pacha a obtenu une majorité écrasante et le parti libéral ne semble pas, pour le moment du moins, devoir être capable d'autre chose que de discuter et de critiquer les initiatives gouvernementales. Mais, dans ce rôle, Fethy bey et ses amis peuvent rendre de réels services.

Relations avec les Soviets. — Tandis que se déroulaient ces événements, le ministre des Affaires étrangères, Tefvik Rouchdi bey se rendait

(1) Complétons ici les indications que nous avons données dans notre dernier numéro (p. 292) sur le programme du parti libéral turc. Les statuts du parti disent, notamment, que le but essentiel poursuivi par le parti libéral est la réalisation pour tous des avantages du régime républicain. Ils déclarent également que la liberté de conscience, la liberté du travail, la liberté d'opinion dans la presse constituent les principes essentiels du parti libéral. Celui-ci, pour relever l'économie nationale, favoriser toutes les entreprises, sauvegarder les intérêts de la nation, demande à l'Etat de cesser son intervention dans toutes les affaires; il la considère comme une entrave quand elle est pratiquée hors des limites établies par la loi constitutionnelle.

à Moscou. Parti de Stamboul le 20 septembre en compagnie de l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Ankara, M. Souritch, il arrivait quelques jours plus tard dans la capitale de la république socialiste fédérative soviétique de Russie et y était reçu dès le 24 par le président du Conseil des Commissaires du Peuple, puis par toutes les autorités soviétiques. Au cours d'une réception donnée en son honneur par M. Vorochilof, commissaire à la guerre et à la marine; il se plaisait à souligner la lutte commune des peuples des deux pays pour l'indépendance, et à montrer dans la lutte pour la paix et dans la résistance à tous les efforts tentés pour entraver le développement économique et culturel des peuples les buts actuels de la politique extérieure de la Turquie comme de l'Union soviétique.

Quand, après un voyage de deux jours à Petrograd, Tefvik Rouchdi bey est parti pour Ankara en passant par la station balnéaire de Sotchi, voici comment l'agence officielle Tass a résumé les conversations que le ministre des affaires étrangères de Turquie avait eues avec les autorités de Moscou.

Un amical échange de vues relatives aux relations turco-soviétiques et à diverses questions de politique internationale a eu lieu entre le ministre turc, MM. Litvinof, commissaire, et Karakhan, commissaire adjoint aux affaires étrangères. MM. Hussein Baghi bey, ambassadeur de Turquie à Moscou, et Souritch, ambassadeur de l'Union soviétique à Ankara, ont pris également part à cet entretien, au cours duquel les deux parties ont pu constater que les intérêts de l'Union soviétique et de la Turquie en face des problèmes essentiels de politique internationale concordent parfaitement.

Elles ont pu également souligner la coïncidence de leurs appréciations. Il a été établi en même temps que l'amitié soviétique était dans l'état actuel des choses et plus que jamais le plus puissant facteur pour la paix.

En ce qui concerne les relations entre l'Union soviétique et la Turquie, les intéressés ont été unanimes à reconnaître qu'il n'existait aucune question capable de porter ombrage à la bonne entente entre les deux pays, que, bien au contraire, leurs relations acquéraient un caractère de plus en plus amical, et que les deux Etats se posaient comme tâche de les rendre encore plus étroites et cordiales.

En définitive, on a conclu qu'une semblable prise de contact entre les dirigeants de la politique extérieure des deux Etats, était le moyen le plus propre à consolider les relations déjà existantes entre les deux pays et qu'il fallait que ce moyen efficace continuât d'être pratiqué dans l'avenir.

La révolte kurde est-elle terminée ? — Se faisant l'écho des informations publiées dans la presse turque, l'*Asie française* a tenu dans son dernier numéro (à la p. 293) la révolte kurde comme terminée; telle est aussi l'opinion de l'auteur de l'article, publié plus haut, sur « la Question Kurde ». Or, voici qu'un journal de Beyrouth, l'*Orient*, publie dans son numéro du 14 octobre la note suivante :

En dépit de certaines informations de source turque, la révolte des rebelles kurdes sur la frontière turco-persane

n'est pas encore terminée. Il paraît que les troupes rebelles, qui ont reçu des renforts, se sont maintenant établies sur une ligne de défense qui s'étend sur une longueur de près de 105 kilomètres entre Aralik et le district de Baïazid. Les troupes turques se sont concentrées dans cette dernière localité et sur la frontière de l'Irak, et, de leur côté, les forces persanes ont renforcé leurs effectifs le long de la frontière.

Nous nous bornons à enregistrer ici cette nouvelle, en attendant de plus amples informations et précisions.

La question des dettes. — On sait par quelles alternatives passe le règlement de la question de la dette ottomane ; à peine une solution y est-elle donnée que la question est à nouveau rouverte. Il convient d'en suivre les vicissitudes et d'en noter les principales étapes. C'est pourquoi nous enregistrons ici les déclarations faites au mois d'août par Tefvik Rouchdi bey, ministre des Affaires Étrangères, au correspondant du *Times* à Stamboul.

La Turquie, soucieuse de faire honneur aux engagements contractés par l'empire ottoman, n'entend pas pratiquer une politique de répudiation... Pays essentiellement agricole, elle dépend largement, pour son existence, de ses exportations en céréales, tabacs et autres denrées similaires. Or, depuis plusieurs années, ses récoltes ont été manifestement insuffisantes et ses exportations ont diminué en proportion. Bien que ses importations aient suivi un mouvement analogue, sa balance commerciale n'en est pas moins restée défavorable.

La Turquie a toujours pratiqué une politique de stricte économie et de taxation excessive à l'égard de ses contribuables ; elle ne peut donc plus rien tenter dans cette direction. Dès lors, il lui est très difficile de payer sa dette étrangère sans paralyser sa vie nationale. Aussi considère-t-elle que les obligations de l'empire ottoman ne devraient pas entraver son développement intérieur et que ses engagements financiers devraient être ramenés au niveau de sa capacité de paiement.

Un peu plus tard, le journal semi-officiel *Politika*, revenant sur la question, a établi une distinction entre les dettes contractées par l'ancien empire ottoman et celles qu'a contractées la jeune république turque. Il s'est ainsi exprimé :

La Turquie républicaine fera certainement honneur à ses dettes, mais celles qui proviennent de l'ancien empire ottoman sont d'une catégorie différente.

Et, cette distinction, à certains égards plus que spécieuse, une fois établie, il a reproché au Conseil de la Dette Ottomane d'établir des différences entre les pays qui faisaient autrefois partie de l'empire ottoman et affirmé qu'une grande partie de ces pays ne remplissaient pas les obligations qui leur incombent.

C'est à propos de la protestation adressée par le Conseil de la Dette ottomane au Gouvernement turc relativement au rachat des chemins de fer d'Anatolie et d'Adana à Mersina que le journal de Constantinople a publié cet article. Pas plus que les déclarations de Tefvik Rouchdi bey, il n'était fait pour calmer les inquiétudes des porteurs d'Obligations et de Bons de

la Dette publique ottomane. La teneur générale des rapports des experts français et allemands qui ont étudié ces temps derniers, sur place même et sur pièces, la situation des finances turques — autant du moins qu'on peut la dégager des extraits de ces rapports parus dans la presse — n'est pas faite non plus pour les rassurer beaucoup. Voici, en effet, ce qui en ressort.

L'expert français, M. Rist, estime que la situation économique exacte de la Turquie n'est pas encore assez clairement connue pour qu'on puisse émettre des propositions définitives concernant l'assainissement des finances et de la monnaie ; notamment la valeur des exportations reste encore obscure. Il propose en conséquence un règlement provisoire pour deux ans. Durant cette période de transition, le Gouvernement devra prendre les mesures définitives de stabilisation de la monnaie. Le rapport préconise en conséquence un certain nombre de mesures fiscales et la création d'une banque d'Etat indépendante avec des statuts modernes.

D'autre part, le rapport constate que le budget turc est à même de supporter les obligations résultant de l'accord de 1918 sur la dette ottomane ainsi que celles résultant de l'achat, par la République turque, des lignes de chemin de fer et du matériel. Toutefois, les transferts restent difficiles, étant donné le faible excédent de la balance des comptes, et risquent d'ébranler la devise turque. En considération de ce risque, M. Rist propose un nouveau règlement des dettes extérieures turques comportant en définitive, durant cette période de deux ans, une légère diminution des engagements de la Turquie. Ce nouveau règlement se rapporterait à la dette ancienne et récente.

Le rapport de M. Rist concorde sur différents points avec celui de M. Mueller. Ce dernier critique particulièrement l'importance des dépenses militaires — 46 0/0 du budget de 1929 — alors que les dépenses pour les buts économiques ne s'élèvent qu'à 15 0/0. De même, il considère la politique de construction des chemins de fer comme déficiente. Trop de nouvelles lignes improductives sont créées, entraînant un gonflement de la dette flottante. L'industrialisation du pays ne doit pas être poussée outre mesure, le régime de protection pour les nouvelles entreprises relevant sans cesse le coût de la vie. Le rapport de M. Mueller conclut que les charges des dettes d'avant-guerre ne constituent nullement la cause des difficultés actuelles de la Turquie, et que les créanciers n'ont pas lieu de faire de nouvelles concessions. L'amélioration des finances turques est possible si le gouvernement prend les mesures convenables, mais le concours des capitaux étrangers, à cet effet, ne peut être assuré que si ce même gouvernement observe le respect de ses engagements.

Il ressort de ces documents que les embarras actuels de la Turquie ne sont nullement la conséquence de ses charges financières, aujourd'hui très réduites, mais bien de sa gestion déficiente. Mais une telle conclusion, toute à l'honneur des experts, est-elle bien conforme aux désirs du gouvernement turc ? Dans la seconde quinzaine de mai, le ministre des finances, qui ne peut pas critiquer son œuvre propre ni celle du cabinet dont il fait partie, déclarait à la Grande Assemblée Nationale que la question des dettes prenait un aspect menaçant pour le crédit et pour l'avenir économique du pays.

Cette situation (ajoutait-il) impose au créancier et au

débiteur la nécessité d'arriver à une entente raisonnable. Aucun argument ne peut porter atteinte aux droits du pays, à sa vitalité, à son indépendance et à son développement. Aussi la question des dettes doit-elle absolument trouver une solution en dehors de ces droits et conforme aux conditions économiques du pays. C'est la seule issue possible pour les deux parties.

Déficit croissant de la balance commerciale. — Le correspondant particulier du *Sémaphore* de Marseille a publié dans le « Bulletin économique et financier » de ce journal, à la date du 10 août, d'intéressants renseignements sur les causes de la crise (indéniable) dans laquelle se trouve actuellement plongée la Turquie, du fait du déficit croissant de la balance commerciale. Ils sont déduits des statistiques complètes, relatives au commerce extérieur pendant l'année 1928 publiées en juillet dernier par la Direction générale des Douanes de Turquie et méritent d'autant plus d'être reproduits ici que la baisse de la devise turque a été la conséquence de ce déficit croissant de la balance commerciale, celui-ci ayant compromis à l'étranger le crédit financier du pays. Et de là, par voie de répercussion, la remise à l'ordre du jour de cette question des dettes, dont il a été parlé un peu plus haut.

Ainsi s'explique que nous n'hésitions pas à reproduire une bonne partie de l'article du correspondant du *Sémaphore*, M. Pierre Montagnac.

Voici, écrit-il, quelle fut l'ampleur comparative des importations et des exportations de 1923 à 1929, c'est-à-dire à partir de la date qui marque le retour à l'état normal du mouvement économique turc.

Années	Importations	Exportations	Déficit
1923	144.700.000	84.600.000	60.100.000
1924	193.600.000	158.700.000	34.900.000
1925	241.600.000	192.400.000	49.200.000
1926	234.600.000	234.700.000	48.300.000
1927	211.400.000	158.400.000	53.000.000
1928	223.500.000	173.500.000	50.000.000
1929	255.900.000	155.300.000	100.600.000
	1.505.400.000	1.109.300.000	396.100.000

Ces chiffres représentent, pour les importations, une moyenne annuelle de 215 millions de livres turques, et pour les exportations de 158.400.000 Ltqs. Quant au déficit de la balance commerciale, il s'élève à environ 56 millions de Ltqs par an.

Si l'on examine de plus près les chiffres ci-dessus, on ne peut s'empêcher de faire certaines constatations.

Au point de vue des importations, on enregistre leur continue progression depuis 1923, atteignant leur point culminant en 1929, accusant ainsi un accroissement de 56,5 0/0 par rapport à celles de 1923.

Quant aux exportations, elles ont, pendant les années 1925 et 1926, marqué une augmentation très sensible qui depuis, a fait place à une assez forte diminution. Elles ont cependant, dans l'ensemble, doublé depuis 1923.

En ce qui concerne le déficit de la balance commerciale, il s'est stabilisé aux environs de 50 millions de livres turques. Il a, il est vrai, atteint le double de cette somme en 1929, mais en raison seulement des achats inconsiderés en 1929, mais en raison seulement des achats inconsiderés faits, dans un but de spéculation, par certains importateurs

avant la mise en vigueur du nouveau tarif protectionniste turc.

Cette aggravation persistante du déficit commercial a conduit les économistes turcs à rechercher une amélioration de la situation économique. Deux tendances se sont heurtées au sein du Conseil économique : accroître les exportations ou réduire les importations. La première a prévalu. Il a été jugé en effet plus aisé, à certaines conditions toutefois, de développer les exportations que de réduire des importations qui correspondent à des besoins auxquels la population ne pourrait renoncer, mais qu'elle se verra obligée de restreindre, en raison d'un tarif douanier nettement prohibitif pour certains articles.

L'avenir démontrera si, de la nouvelle politique économique du pays, découleront les résultats que l'on en attend. Il reste acquis que le Gouvernement turc, par un tarif douanier que ne justifient ni l'industrie locale, ni la production nationale, vient de compromettre gravement une de ses ressources les plus solides, les recettes douanières. Elles ont en effet baissé de 40 0/0 environ pendant les derniers mois ; diminution en partie attribuable aux achats hors de proportion avec les nécessités du pays, effectués par des spéculateurs mal inspirés ; diminution imputable surtout, ainsi que le prouvent les dernières statistiques, au volume très réduit de certains articles dont l'importation, en raison de leur nature, était en quelque sorte obligatoirement périodique. Une source certaine de revenus a été ainsi tarie, sans qu'une autre, aussi rémunératrice, lui ait été substituée, la production locale exigeant, pour combler la différence ainsi créée, une longue période de préparation et de mise en marche.

Pour justifier l'appréciation qu'on vient de lire, M. Montagnac publie à la fin de son article un tableau comparatif de l'exportation de certains produits turcs en 1926 et en 1929. Il ne donne pas d'autres chiffres que ceux de la valeur de ces produits en livres turques ; on peut néanmoins déduire de son examen que, dans son ensemble, la production turque diminue constamment. Qu'on en juge !

Exportations turques (en livres turques)

	1926	1928	Déficit
Tabac	67.457.000	54.028.000	13.429.000
Figues	6.361.000	4.388.000	1.473.000
Tapis	7.717.000	6.363.000	1.354.000
Noisettes	10.705.000	9.681.000	1.024.000
Houille	3.374.000	1.417.000	1.957.000
Opium	8.500.000	5.326.000	3.174.000
Soie grège	1.128.000	724.000	404.000
Poissons salés	907.000	437.000	470.000
Fromages	479.000	302.000	177.000
Alpistes	504.000	348.000	156.000
Arachides et pignons	1.069.000	907.000	162.000
Noix	596.000	395.000	201.000
Sésame	454.000	386.000	68.000
Emeri	287.000	88.000	199.000

Une convention avec l'Allemagne. — A plusieurs reprises déjà, l'activité avec laquelle la Turquie pousse la construction de ses voies ferrées a été signalée à cette place. En voici une preuve nouvelle. Le 6 août a été signé à Ankara, entre le ministère des travaux publics et les représentants de l'industrie allemande, un contrat

pour l'achat de matériel de chemin de fer. Selon ce contrat, les machines, les wagons de rechange, les freins automatiques, les wagons et leur matériel, les ateliers de réparation, d'une valeur de 10 millions 138.000 dollars, nécessaires au chemin de fer de l'Etat (lequel doit atteindre, en 1934, une longueur de 3.669 kilomètres), seront fournis, à des dates déterminées, par des industriels allemands.

De la somme indiquée, 3.177.000 dollars seront payés dans trois ans. Le reste sera amorti, avec intérêt à 6 0/0, en 1934, 1935 et 1936.

A condition d'un préavis de six mois, le tiers des paiements, pour les trois dernières années, pourra être ajourné jusqu'en 1939.

Le matériel roulant ainsi acheté par la Turquie est destiné aux lignes déjà existantes et à celles qui sont en construction actuellement : Kaisarieh-Ulu-Kichla, Irmak-Filios et Fevghi-Pacha-Arghana. Pour la dernière de ces voies ferrées au moins, des négociations se poursuivent en vue de l'accélération des travaux et de leur achèvement un an avant la date primitivement prévue.

Inauguration de la ligne ferrée Ankara-Sivas.
L'inauguration de la ligne Ankara-Sivas, le 30 août, a fourni au président du conseil une occasion d'exalter la politique ferroviaire du gouvernement dont il est le chef et de répondre ainsi aux critiques que, durant tout le cours de sa campagne de propagande pour son parti, Féthy bey n'a cessé de formuler contre le cabinet. Il l'avait déjà fait par des interviews accordés à des journalistes officieux, avant de le faire par la suite du haut de la tribune de la Grande Assemblée Nationale (cf. plus haut, p. 332-333) ; il a touché, dans la circonstance, un point qui lui tient particulièrement à cœur.

Il a souligné que la nouvelle Turquie a construit en sept ans 1.800 kilomètres de chemins de fer, alors que, sous l'empire, les constructions, pendant une période de soixante années, avaient porté sur 4.000 kilomètres environ. Il a ajouté :

La question ferroviaire constitue pour la Turquie un problème national qui intéresse son existence et son indépendance et qui ne peut souffrir aucun retard. La République poursuivra cette politique toujours avec la même ardeur, car la nation turque qui, il y a sept ans, fit reconnaître sa puissance dans le monde entier se trouve avec l'arrivée du chemin de fer à Sivas sept fois plus forte.

Parlant ensuite du rapport Muller qui critique les dépenses faites pour ce chemin de fer et pour la défense nationale, Ismet pacha a déclaré :

Les nécessités politiques mondiales nous empêchent de réduire nos dépenses pour la défense nationale. La question des armements nationaux est conditionnée par des facteurs indépendants de la volonté du peuple turc. Nous nous sommes toujours montrés disposés à faire toutes les conces-

sions en notre pouvoir, mais nous ne pouvons pas désarmer avant les autres nations.

La Turquie n'est pas moins pacifique que n'importe quelle autre puissance, mais, pour défendre nos foyers, le seul moyen est d'armer nos enfants.

A la suite de cette inauguration, qui a eu lieu à Sivas, le chef de l'état-major général a télégraphié au président du Conseil et l'a félicité d'avoir, par la construction de la ligne Ankara-Sivas, donné à la nation turque un puissant élément de sécurité et d'indépendance.

Extrême-Orient

SIAM

Souvenirs d'une ancienne mission catholique française. — Il y a quelques mois, le Musée Royal de Bangkok s'est enrichi de plusieurs objets de culte retrouvés dans l'antique capitale de Lopburi, près des ruines de l'Eglise construite vers 1687, par Constance Phaulcon, premier ministre du roi Phra Narai.

Les différentes pièces retrouvées sont : 1) Un calice en argent doré, parfaitement conservé. On distingue nettement, sur la coupe et le pied, quelques scènes de la passion du Christ ; 2) deux chandeliers en argent, de style Louis XIV ; 3) le pied d'un crucifix en métal travaillé ; une croix ronde devait le surmonter ; 4) une pièce très curieuse en argent, qu'on put identifier assez facilement : Il s'agit d'une navette à encens, de forme archaïque ressemblant en miniature à une jonque chinoise, étagée vers la poupe et vers la proue.

Très certainement, le calice, les chandeliers et le pied de la croix viennent d'Europe. Quant à la navette, elle fut, selon toute probabilité exécutée au Siam par un batteur d'or et d'argent annamite ou chinois. Il n'est pas impossible cependant qu'elle ait été importée de Macao par des prêtres portugais.

On ne peut que s'étonner de la remarquable conservation de ces objets. Pour l'expliquer scientifiquement, il faut supposer qu'ils ont été placés dans quelque jarre, bien fermée par un couvercle et enfouie assez profondément. Cette suggestion est très plausible pour qui se rappelle l'histoire de la persécution soufferte en 1688-1691 par Mgr Laneau, de la Société des Missions Etrangères de Paris, vicaire apostolique du Siam de 1679 à 1696, par ses missionnaires et par ses chrétiens. Les églises et oratoires de Juthia, Louvo (Lopburi), Bangkok, Sangoor, etc., furent alors pillés. En tout cas, la découverte, en 1929, de ces objets de culte datant par le style de 1650 à 1700 constitue un témoignage de première valeur de la propagation de la Foi catholique au Siam, dès le XVII^e siècle.

Peut-être de nouvelles fouilles, plus méthodi-

ques, amèneront-elles de nouvelles découvertes et de valeur plus grande encore.

Mgr Laneau est en effet un des évêques les plus éminents du début de la Société des Missions Etrangères. Ses ouvrages, écrits en siamois, en français et en latin, étaient au nombre d'une vingtaine : tous ont été perdus, sauf le *De Edificatione justorum* et une traduction manuscrite des évangiles en siamois. La découverte de ces ouvrages serait une source de profits spirituels et intellectuels pour les membres de la Société des Missions Etrangères de Paris et nous vaudrait de précieux documents d'ordre philologique et historique.

CHINE

L'intervention mandchoue. — Nous signalions le mois dernier (pages 296-298) l'imminence de l'intervention du maréchal Tchang Sue Liang, chef du clan mandchou, dans le conflit qui, depuis le mois de mars, mettait aux prises la coalition nordiste et le gouvernement de Nankin. Cet événement se produisit le 19 septembre. Une armée de 150.000 hommes franchit la Grande Muraille et, en peu de jours, occupa tout le Ho-peï (Tcheli).

Déjà au mois de mars, à la veille du conflit, le maréchal Tchang Sue Liang s'était posé en médiateur. On avait dédaigné ses bons offices. Il attendit une heure plus propice. Dans les mêmes termes qu'il y a six mois, le chef mandchou affirma sa volonté d'arbitrer le conflit dans le seul but de rétablir la paix. Mais cette fois, pour faire pression sur les belligérants, il fit intervenir la force. La médiation armée de la Mandchourie était un fait nouveau. Cependant Tchang Sue Liang semblait incliner vers l'une des deux parties. Il disait, en effet, dans sa proclamation, se reposer sur le gouvernement de Nankin pour « pacifier le pays, stabiliser la situation et résoudre les problèmes politiques ». S'il tenait compte du caractère militaire de la coalition nordiste, il voulait ignorer le gouvernement récemment constitué à Pékin par les chefs de cette même coalition. Aussi s'explique-t-on que Nankin ait accueilli la nouvelle de l'occupation de l'ancien Tcheli comme un événement favorable. Toutefois, en insistant là-dessus, la propagande de Chang kai Shek passa la mesure. Il ne lui était pas permis de prétendre que le clan mandchou venait de faire acte d'allié.

L'attitude de Tchang Sue Liang envers Nankin n'a jamais cessé d'être énigmatique. Il y a deux ans, les armées mandchoues abandonnaient la lutte devant les forces nationalistes du Kouomintang. Elles repassèrent la frontière, et l'on se rappelle qu'au cours de cette évacuation Tchang Tso Lin trouva la mort. Il avait pu exprimer sa volonté, qui était de se désintéresser désormais de la politique qui se faisait et des évé-

nements qui se produiraient en deçà de la Grande Muraille. Son fils et tous ses conseillers restèrent fidèles à cette décision. A maintes reprises, ils déclaraient que la Mandchourie ne songeait qu'à son propre avenir, que son gouvernement ne tendait qu'à la mise en valeur du territoire.

Cependant Tchang Sue Liang ne refusa pas d'adhérer à la politique d'unification nationale de Nankin. Son acte de ralliement au Kouomintang fut consacré par une cérémonie solennelle au cours de laquelle il reçut le titre de commandant du Nord-Est.

Les provinces mandchoues ne perdirent qu'apparemment leur autonomie. Les efforts de Nankin pour obtenir leurs contributions aux dépenses d'Etat furent vains. De même, le ministre kouomintang Sun Fo tenta inutilement d'annexer le chemin de fer de l'Est chinois au réseau ferroviaire gouvernemental. Et l'on se rappelle les difficultés auxquelles se heurta le gouvernement national chinois lors de son immixtion dans le conflit soviétique mandchou. En réalité, Tchang Sue Liang ne professa que des lèvres la doctrine kouomintang. Quelques-uns de ses lieutenants, acquis aux idées de la Jeune-Chine, maintinrent le contact entre Moukden et Nankin, mais l'influence des anciens conseillers de Tchang Tso Lin prédomina. C'est à leur instigation que le Tcheli a été réoccupé.

On ne peut contester que le clan de Moukden ait agi en faveur de la paix. Mais sa conviction est que la paix chinoise dépend de la manifestation de la force mandchoue dans les régions qui avoisinent la Grande Muraille.

Si Nankin croit que Tchang Sue Liang intervenait afin de donner au gouvernement central la possibilité de rétablir son autorité à Pékin et à Tientsin, il fut bientôt dérompé. Tous les postes importants du Tcheli, aussi bien civils que militaires, furent confiés à des Mandchous ou à des Chinois fidèles à Moukden.

Il était cependant permis au clan de Chang kai Shek de faire confiance à Tchang Sue Liang après les nombreuses protestations de loyalisme du Mandchou, et surtout s'il est vrai que Nankin fit les frais de la médiation armée pour une somme de cinq millions de dollars.

Vis-à-vis de la coalition nordiste, l'armée interventionniste eut une attitude amicale. D'ailleurs, les autorités ne firent pas de résistance.

Bien que surpris par les événements, le gouvernement de Pékin, représenté par les partisans de Yen Si Chan, de Feng Yu Siang et de Wang Ching Wei, chef des dissidents kouomintang, se transporta au Chansi. Il était autorisé à penser que l'intervention mandchoue s'était faite en faveur de la cause nordiste, puisqu'elle empêchait la mainmise de Nankin sur les territoires au delà du fleuve Jaune, et que Moukden avait des principes de gouvernement opposés à ceux de Nankin.

Au point de vue militaire, l'intervention eut

les résultats escomptés. Le clan du Chansi rappela ses unités encore engagées sur le front du Chanlong. Des troupes appartenant aux « chefs gris », dont l'attitude se règle sur les circonstances, prirent parti pour le médiateur. Au reste, plusieurs d'entre eux avaient intrigué à Moukden en faveur de l'intervention. Seul, le maréchal Feng Yu Siang poursuivit la lutte contre Nankin sur le front de Tehengtcheou, mais mollement, pour permettre au gros de ses forces de battre en retraite vers l'ouest. Bientôt, le 8 octobre, Chang Kai Chek annonça triomphalement qu'il avait vaincu le dernier adversaire ! Il déclara que son gouvernement, soucieux de consolider la paix, allait immédiatement convoquer une Assemblée populaire ayant pour mission d'élaborer et de promulguer une Constitution. Cela parut l'aveu d'une défaite morale, car la décision annoncée mettra fin au régime de tutelle et à la dictature de parti contre lesquels s'élevaient les nordistes. On peut mesurer la reculade de Nankin quand on se rappelle que, le 26 septembre, douze jours avant la déclaration de Chang Kai Chek, le docteur C. T. Wang, ministre nationaliste des Affaires étrangères, avait fait connaître aux agences les dispositions du gouvernement :

« Ce qu'a fait Moukden est conforme à l'entente intervenue entre nous et le Nord-Est (la Mandchourie). Tant que Yen et Feng ne se rendront pas, Nankin continuera la guerre. Et, contrairement aux bruits mis en circulation, Nankin ne convoquera pas de Convention nationale. Le terme de la période de tutelle a été fixé à six ans. En conséquence, la politique de l'État ne sera pas modifiée ni discutée avant 1935. La seule mesure que nous prendrons sera de convoquer prochainement la 4^e session plénière du Koumintang. »

Ainsi, les effets de la pression armée se font sentir. Mais, si Nankin ne cède, comme il se pourrait, que pour donner le change, il y aura inévitablement conflit un jour entre Tchang Sue Liang et Chang Kai Shek.

Envoi de missions économiques. — Les réformes qui s'accomplissent en Chine dans le sens de l'émancipation nationale créent un état de choses dont les milieux d'affaires étrangers se préoccupent. Dans quelles conditions les transactions, privées des garanties stipulées par les anciens traités, s'opéreront-elles désormais ? Comment travaillera-t-on le plus efficacement la clientèle et élargira-t-on les marchés intérieurs ? Suivant quel rythme et quels procédés la Chine se renouvra-t-elle économiquement et qu'est-il nécessaire de faire pour être à même de répondre à ses demandes et d'éliminer les concurrents ?

C'est afin d'étudier ces questions que des gouvernements et établissements étrangers ont organisé, ces derniers mois, des missions d'enquêtes économiques.

L'été dernier, un important groupe d'industriels allemands ont visité les grands centres politiques et économiques chinois. Partout, à Nankin comme à Pékin, à Canton comme à Moukden, ils reçurent un accueil chaleureux.

Les journaux indigènes ne manquèrent pas d'insister pour que la Chine suive en toute confiance les conseils de l'Allemagne, puissance dégagée de toute ambition politique en Extrême-Orient, dépourvue de privilèges juridiques ou territoriaux, et qui traite la République chinoise sur un pied d'égalité. Et, dans l'opération du relèvement économique de l'Allemagne, les autorités demandèrent aux chargés de mission du « Reichsverband der deutschen Industrie » de prendre en main la restauration de l'économie chinoise.

Les nombreux techniciens allemands déjà au service des Chinois ne furent pas étrangers au succès de la mission. Comme on le sait, le gouvernement de Nankin dispose d'un important état-major d'officiers recrutés à Berlin.

L'Angleterre, à son tour, a envoyé en Chine une mission, composée du président du Comité central de l'organisation des ventes de l'industrie cotonnière ; du directeur de la Société coopérative du commerce de gros ; de l'administrateur de l'Association des ouvriers tisseurs ; de six manufacturiers et de deux membres de trade-unions. Cette mission, qui est arrivée en Chine en septembre, a été constituée particulièrement à la demande des cotonniers du Lancashire. La situation privilégiée de ces industriels en Chine paraît sérieusement menacée par les filatures locales et par la production japonaise.

D'ailleurs, l'ensemble des importations et des exportations anglaises en Chine est en régression, et en annonçant à la Chambre des Communes que le projet de mission avait reçu l'approbation du gouvernement, M. Gillett, secrétaire d'État du Commerce d'outre-mer, déclara que, dans l'augmentation constante des importations en Chine, la Grande-Bretagne était distancée. La tâche principale de la mission sera d'étudier les mesures propres à remédier à cette situation.

D'autres initiatives du gouvernement de Londres montrent son désir d'aider au développement de l'expansion économique anglaise en Extrême Asie. Ainsi, un poste d'attaché commercial a été créé à Moukden.

Les Dominions eux-mêmes se préoccupent de leur avenir commercial en Chine. Des hommes d'affaires mandatés par les Chambres de Commerce du Canada sont attendus à Changhaï.

De leur côté, les États-Unis ne négligent rien pour renforcer leurs positions sur les marchés chinois. Plusieurs membres de la commission des relations étrangères du Sénat américain entreprendront à cet effet un voyage. De nombreuses sociétés américaines envoient des mis-

sions d'études. Citons l'Union Oil Company de Californie, qui vient d'établir une agence générale à Changhaï, après avoir longuement visité les provinces du Sud.

La France n'est pas tout à fait inactive. On signale notamment qu'une mission française d'études commerciales et industrielles parcourt la région de Jehol, en vue du placement des produits de l'industrie française.

Les câbles japonais de Chine. — Parmi les nombreuses questions qui font l'objet de négociations entre le Japon et la Chine, il en est une qui préoccupe les milieux opposés à une trop généreuse politique de concessions.

Depuis quelque temps, le ministère des Communications de Nankin agit en vue de la reprise par la Chine des câbles étrangers. Le Japon possède quatre lignes sous-marines : Foucheou-Formose ; Changhaï-Nagasaki ; Tsingtao-Sasebo ; Tchefou-Dalny. Au mois de juillet dernier, le gouvernement nationaliste notifia officiellement à Tokio son intention d'ouvrir sans délai des négociations au sujet de cette rétrocession. Les premiers échanges de vues entre M. C. T. Wang et M. Shiyemitsu, ministre du Japon en Chine, n'aboutirent à aucun résultat.

Pour justifier sa demande, le ministre des Affaires étrangères chinois dut invoquer les principes de souveraineté nationale. Un gouvernement, dit-il, qui a pour raison d'être de libérer le pays des sujétions étrangères, doit posséder le contrôle des câbles atterrissant en Chine et administrés par des compagnies étrangères. Des négociations ont d'ailleurs été déjà entamées avec le « Eastern Extension and Australasia Telegraph Co » et la « Great Northern Telegraph Co ». Le Japon répond aux observations de Nankin qu'il importe de tenir compte de sa situation particulière en Extrême-Orient. Néanmoins, on prévoit un accord prochain. Mais déjà d'autres exigences de la part de la Chine se font jour. Les lignes terrestres du Sud-Mandchourien devraient être comprises, suivant Nankin, dans cette opération de reprise.

Population de Changhaï. — Le recensement général qui a eu lieu en 1930 à Changhaï, sur la concession française, la concession internationale et dans la ville chinoise, donne à la grande ville du Yangtsé une population totale de 2 millions 936.123 habitants, soit, en chiffres ronds, 3 millions. C'est dire que la métropole de la Chine moyenne est devenue une des premières villes du monde et — de beaucoup — la plus importante de l'Extrême-Orient. Les prévisions les plus optimistes faites il y a cinq ans, quand on évaluait sa population à 1.900.000 âmes, prévoyaient 2.500.000 habitants en 1930 ; elles ont été largement dépassées.

Pour la population de la seule concession française, le même recensement du 24 avril 1930 donne un total de 434.807 habitants, dont 12.922

sont des étrangers. Ces étrangers se décomposent ainsi : 3.879 Russes, 2.219 Anglais, 1.541 Américains, 1.208 Français, 941 Tonkinois, etc.

Le sucre cubain en Chine. — Dans la dernière décade d'août, l'île de Cuba a expédié en Chine, via Panama, 6.500 tonnes de sucre au prix de 1 cent la livre *job* à Cuba. Cet envoi doit être prochainement suivi (en septembre) d'un nouveau plus important encore, de 10.000 tonnes de sucre cubain brut, au prix de 1,04 cent par livre *job* à Cuba.

L'indiscipline dans les écoles officielles. — A bien des reprises différentes, nous avons mentionné dans ces chroniques la participation des élèves et des étudiants à des manifestations d'ordre politique ou autre auxquelles ils n'auraient pas dû s'associer. Le résultat de ces déplorables habitudes n'a pas tardé à paraître aux yeux de tous, et même de ceux qui avaient naguère laissé faire les élèves des écoles publiques et les étudiants des universités officielles, si même ils ne les avaient pas encouragés. Aussi, dans le discours hebdomadairement prononcé par un des membres du gouvernement nationaliste de Nankin, l'orateur a-t-il, en juillet dernier, déploré la mauvaise conduite et l'anarchie qui régnaient dans les collèges et dans les universités chinoises. Il a constaté une telle décadence de la discipline que (a-t-il dit) les parents eux-mêmes tiennent pour très dangereux, dans de nombreux cas, d'envoyer leurs enfants dans ces établissements, ce qui réduit singulièrement et peut-être même détruit totalement la possibilité, pour la jeunesse chinoise, de recevoir une éducation soignée et appropriée à ses besoins. Allant plus loin encore, l'orateur s'est écrié :

Quelques directeurs d'écoles, collèges et universités de ce pays ont voulu se servir de leurs élèves en les poussant à faire la grève des cours, à organiser des démonstrations dans les écoles et dans les rues, à participer à des émeutes. Ces mêmes directeurs, par contre, ne font rien pour assurer les progrès scolaires de leurs élèves, ni pour renforcer la discipline dans leurs rangs. Parfois même, si un directeur ou un professeur émet la prétention de remplir son devoir en incitant ses élèves au travail et en affermissant la discipline, comme aussi en contrecarrant les menées révolutionnaires, ses collègues ne lui donnent aucun appui et le voit-on renvoyé de l'école, pour apaiser le mécontentement des élèves.

Ce sont là des faits déplorables, que le gouvernement réprovoque et qu'il veut voir cesser au plus tôt. Aussi l'orateur a-t-il annoncé, en terminant, que des mesures énergiques allaient être prises pour rétablir la discipline dans les établissements officiels d'éducation et d'enseignement d'où elle est proscrite aujourd'hui.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

JAPON

Un programme d'équipement national. — L'aggravation de la crise économique et financière, l'extension du chômage, le malaise social font l'objet de nombreuses études. De gros ouvrages sont publiés sur ces questions qui préoccupent l'opinion et dont la solution intéresse non seulement l'avenir mais le présent de la nation.

Le travail le plus important récemment paru a pour titre *Examen de l'Economie nationale*, et pour auteur M. Yamamoto, l'un des chefs les plus influents du parti Seiyukai, ancien président du Sud-Mandchourien, plusieurs fois ministre. C'est le premier plan d'équipement économique, métropolitain et colonial, qui ait été dressé avec une telle ampleur.

M. Yamamoto assure qu'il est possible d'accroître de deux milliards de yen, dans un laps de dix années, le rendement annuel des richesses du pays. Il propose de consacrer un milliard à l'amélioration de la balance commerciale et d'affecter l'autre moitié au budget de la politique sociale. Pendant cette période, les trois millions de chômeurs actuels s'emploieraient sur les chantiers et dans les usines. M. Yamamoto envisage particulièrement la production du fer, de l'acier, de l'huile, des engrais, des produits chimiques et des machines électriques. Pour les quatre premiers produits, le Japon, grâce à la Mandchourie, arriverait à se suffire dans un avenir assez rapproché, et à un prix de revient égal à celui des produits étrangers, si l'on utilise largement le charbon à bas prix des mines de Fushan. De ce même charbon seront extraits l'huile et le sulfate d'ammoniaque.

En ce qui concerne les grands travaux, l'auteur consacre de longs chapitres à l'amélioration des fleuves et des ports, au reboisement, à l'électrification des campagnes, des voies ferrées. M. Yamamoto se prononce pour le transfert des chemins de fer de l'Etat à des sociétés privées, qui les exploiteront, assure-t-il, avec plus de profits.

Enfin, il s'agira de perfectionner le matériel d'exploitation agricole, en vue d'augmenter la surface de culture et le rendement.

Diverses méthodes sont proposées pour financer ce plan. Les réserves en espèces du Japon sont en excédent sur ses besoins. En adoptant le système de la réserve proportionnelle, 500 millions de yen peuvent être employés à commanditer les travaux de mise en valeur. M. Yamamoto suggère aussi d'utiliser les ressources de la Caisse d'épargne, s'élevant à plus de deux milliards et demi de yen, ainsi que les réserves du domaine des régies de l'Etat, estimées à sept milliards de yen.

Il est à prévoir que ce programme dit « des travaux productifs », qui prétend renouveler les données de la traditionnelle politique « positive » du parti Seiyukai, sera présenté sous forme de

proposition de loi à la prochaine session de la Diète.

En marche vers l'octroi des droits civiques aux femmes. — A la demande des personnalités dirigeantes du ministère des affaires étrangères qui se targuent d'être plus que quiconque au courant du mouvement des idées dans le monde, le gouvernement a décidé de soumettre à la prochaine session de la Diète un projet de loi accordant les droits civiques aux femmes.

Le projet prévoit que toutes les femmes de plus de 25 ans et ayant résidé pendant plus de deux ans dans la même localité, auront le droit de prendre part aux élections et seront éligibles dans les conseils municipaux et dans les conseils de préfecture. Environ 12.800.000 femmes jouiront des droits civiques.

Les carrières féminines. — On a inauguré à Tokio, au mois d'avril dernier, une école technique professionnelle de jeunes filles. Cette création était réclamée depuis quelques années, bien que de nombreuses écoles et institutions féminines fissent depuis longtemps une part à l'enseignement professionnel.

Le nombre des femmes qui se destinent aux carrières libérales et à toutes les occupations que procurent l'industrie et le commerce est de plus en plus important. Tous les journaux ont rapporté cette réponse faite par les jeunes filles d'une école supérieure à leur professeur qui leur demandait quel était l'emploi qu'elles désiraient obtenir quand elles seraient en possession de leur diplôme de fin d'études : « Nous voulons devenir femmes d'affaires ! »

Cet engouement pour les travaux de bureaux est bien caractéristique des transformations survenues dans la société japonaise. Il y a à peine trente ans, les femmes qui s'adonnaient à une occupation hors de leur maison faisaient scandale. L'opinion les blâmait, prétendant qu'elles perdaient de leur tenue et de leur moralité en étant au service d'une administration publique ou privée. « Le devoir de la femme, disait le principal d'un collège, est d'être une bonne épouse et une mère sage ». On citait en 1900 le cas d'une jeune fille qui, ayant accepté un emploi dans un service de l'Etat, se vit abandonnée de son fiancé.

Aujourd'hui on évalue à trois millions le nombre des femmes occupées dans de nombreux emplois où elles concurrencent les hommes. Il y aurait à l'heure actuelle, au Japon, 90.800 employées de bureau, 29.380 employées de téléphone, 7.250 journalistes, 80.000 professeurs, 1.800 docteurs en médecine, 38.730 infirmières, 42.420 employées de magasins, etc. Notons aussi le chiffre de 2 millions d'ouvrières.

Cependant les femmes cessent généralement tout travail extérieur dès qu'elles sont mariées. D'ailleurs leur salaire est trop modique pour les décider à conserver leur emploi. Ce salaire n'est

jamais aussi élevé que celui des hommes. Une revue féminine, *Fujin Koron*, a fait une enquête sur l'âge, la durée, sur la situation sociale et les raisons du travail des femmes japonaises. On compte 68 0/0 de femmes de 16 à 20 ans employées ; 25 0/0 de 21 à 25 ans ; 6 0/0 au-dessus de 26 ans. Les employées non mariées sont dans la proportion de 89 0/0. Les motifs qui obligent les femmes au travail sont l'aide à apporter à leur famille (14 0/0) ; l'idée de suivre des études, de préparer un examen, le désir de s'assurer des ressources pour satisfaire à des goûts personnels, à des nécessités momentanées.

Les Japonais en Amazonie. — Plus d'une fois déjà, l'Asie française a parlé de l'établissement de Japonais en Amazonie. Un récent article de M. E. S. de Bersaucourt dans la *Journée Industrielle* (17-18 août 1930) lui fournit l'occasion de compléter ses renseignements antérieurs sur cet intéressant sujet.

Non content de souligner que l'entreprise japonaise de mise en valeur d'un grand domaine dispose de capitaux considérables, l'auteur se plaît à insister sur la méthode avec laquelle agit la société nipponne concessionnaire, et sur le contraste que présente la manière japonaise avec celle de l'Américain Ford, concessionnaire d'un million d'hectares sur le plateau de Tapajoz, à soixante heures de Para. C'est, écrit-il, sans hâte aucune, avec patience et tranquillité, que procède la société japonaise, important peu à peu sa propre main-d'œuvre, au lieu de recourir comme le font les Américains, aux *caboclos* de l'Amazonie. Cette main-d'œuvre jaune est déjà bien préparée, par le travail qu'elle a fourni au Japon, à celui qu'elle devra fournir dans le pays où elle est introduite, et on l'installe dans la contrée pour ainsi dire « individuellement » et suivant un plan rationnel de colonisation pure.

Chaque famille reçoit une maison et une étendue de terrain défriché dont elle exploite à son propre et unique profit une partie ; le reste vient en compte de métayage, la société assurant la vente des produits aux meilleures conditions, locales ou d'exportation. Naturellement, des services techniques contrôlent et renseignent les travailleurs. La viabilité, les services communs sont au compte de la société qui ainsi, progressivement, peut escompter avec raison une valorisation certaine de ses domaines. Exploitation prudente, pondérée, judicieuse, qui a surtout, à nos yeux, l'avantage d'être établie sur une polyculture, avec participation effective et importante des intéressés

ASIE RUSSE

Décadence de Batoum. — Tous les visiteurs impartiaux de la Russie soviétique s'accordent à reconnaître, en dépit des merveilleux programmes de mise en valeur du pays, sa décadence économique et le ralentissement de sa vie industrielle et commerciale ; un député travailliste

anglais, M. Joseph Foole, ne parlait-il pas, dans le *Times*, le 27 août, de la « destruction de la vie économique de ce pays » ? Ils signalent, entre autres faits, la torpeur dans laquelle sont plongés les ports maritimes de la contrée.

Ce qu'ils remarquent sur le territoire même de la R.S.F.S. de Russie, on le constate aussi dans d'autres parties de l'U.R.S.S., en Transcaucasie, par exemple. C'est ainsi que, d'après les passagers du paquebot *Tadla*, rentrés en août à Marseille d'une croisière dans la Mer Noire, à Batoum, ce port pétrolier jadis si florissant, cinq vapeurs seulement se trouvaient en rade quand ils s'y arrêtaient. La ville semblait morne ; aucune animation ; la plupart des boutiques étaient fermées. Plus de boucheries ; contre des tickets, les boulangeries d'Etat délivrent parcimonieusement un pain noir et compact. Seules, les coopératives sont à peu près approvisionnées, mais le petit commerce libre se meurt.

Situation actuelle de l'Azerbaïdjan. — Un récent discours de M. Yaroslabski, chargé par Moscou de réorganiser le parti communiste azerbaïdjanien, mérite de retenir l'attention. Après s'être complu à développer les beautés du communisme et à signaler les bienfaits qu'en retirent les peuples, M. Yaroslabski a déclaré que Bakou est un centre de très grande importance non seulement parmi le monde turc mais aussi parmi les peuples musulmans d'Orient ; que Moscou doit prendre toutes les mesures utiles pour que, de Bakou, soit porté le coup de grâce au turquisme et à l'islamisme. « Cette ville (ajoutait-il) doit servir non seulement de moteur économique et politique, mais aussi de bastion militaire. L'impérialisme rouge veut faire, de l'Azerbaïdjan en particulier et de la Transcaucasie dans son ensemble, un glacis avancé pour frapper l'Orient ».

Cette manifestation, venant après une nouvelle épuration du parti communiste, épuration qui fut sanglante — et qui frappa surtout les nationalistes, — inquiète vivement, non seulement les Turcs de l'Azerbaïdjan, mais aussi l'opinion publique de Perse et de Turquie. Un article récemment paru à ce sujet dans le journal turc *Djumhouriet* (la République) est significatif. Il a été écrit par le député Younis Nadi Bey qui, jusqu'à ce jour, a été très correct à l'égard des Bolcheviks. Après avoir souligné le fait que, d'après des informations recues de Russie, les Turcs sont l'objet de persécutions, et avoir fait remarquer qu'une pareille situation touche profondément les sentiments de fraternité de tous ses concitoyens, Younis Nadi Bey écrit :

Point n'est besoin d'explications superflues : ces hommes sont nos frères. Les souffrances grandes ou petites qu'ils subissent sont ardemment ressenties par nous-mêmes et nos cœurs leur sont acquis. Si pour chaque Turc de Turquie, le sacrifice était nécessaire il n'en est pas un qui ne répondrait : *très bien, très bien*. Et ces paroles seraient prononcées avec enthousiasme, consciemment, avec une joie délirante.

Cette affirmation nous amène à penser que les deux ennemis héréditaires en Orient ont été les Russes et les Turcs ; que, en 1919, ils ont failli se heurter dans le Caucase et que, comme ils se retrouvent sur le terrain de leurs anciennes contestations politiques et territoriales, la politique brutale de Moscou, ou de ses agents, n'est pas sans réveiller cette opposition séculaire.

Au Turkestan : la République du Tadjikistan.

— Après avoir prodigué l'autonomie aux régions éloignées, les Soviets se préoccupent de resserrer les liens politiques qui existaient autrefois entre toutes les parties de l'ancien empire russe. C'est ainsi qu'ils viennent de transformer la république autonome du Tadjikistan en République soviétique alliée de l'U.R.S.S.

Pour aboutir à ce résultat, un congrès national du Tadjikistan s'est réuni le 19 octobre dernier à Duchambé, la capitale. Après une longue discussion, au cours de laquelle ont été évoqués le passé glorieux des Tadjiks et, naturellement, les bienfaits du communisme, les délégués ont proposé, librement, de changer le nom de Duchambé en celui de Stalinabad. Puis ils ont demandé que Moscou rattachât au Tadjikistan les districts de Samarkande-Boukhara et Sourkhan-Daria dans lesquels la population tadjique est en majorité. Enfin, sous la présidence de Dybenko, commandant en chef des troupes du Turkestan, le congrès a décidé de se proclamer « alliée de la grande république sœur », affirmant que « sous les drapeaux du parti communiste, il transformera le Tadjikistan en république socialiste modèle sur la frontière de l'Orient colonial ». On se souvient qu'en effet la nouvelle république s'étend de Samarkande, à l'ouest, au Turkestan chinois, à l'Est, et qu'elle sert de frontière nord à l'Afghanistan.

Avant de clore le congrès on a procédé à l'élection du Comité central exécutif et à celui du Conseil des commissaires du peuple. Tous les chefs sont des musulmans locaux et leurs adjoints sont des communistes russes.

Bibliographie

Les Produits coloniaux d'Origine végétale, par Guillaume CAPUS. Paris, Larose, 1930, in-8 de IV-500 p., avec 173 figures.

La précieuse collection des « Manuels Coloniaux » que dirige M. Georges Hardy vient de s'enrichir d'un nouveau volume, relatif aux produits coloniaux d'origine végétale, autrement dit aux productions végétales des colonies, ou, pour parler plus exactement, aux plantes non pas exclusivement cultivées dans les régions à climat tropical ou sub-tropical, mais susceptibles de l'être également dans les pays de la zone tempérée. M. Guillaume Capus, l'ancien directeur du service général de l'Agriculture en Indochine, était désigné par ses travaux antérieurs, pour écrire cet

ouvrage ; il n'a eu, pour le composer, qu'à grouper dans un tableau d'ensemble tous les documents qu'il n'a cessé de réunir, depuis des années, sur les produits de culture et les produits de cueillette qui représentent plus de 80 0/0 du chiffre total du commerce d'exportation de plusieurs de nos colonies. Mais il a eu soin, bien entendu, de s'occuper surtout des produits de grande culture ; quant aux produits spontanés, il ne les a pas négligés non plus, et il a étudié avec toute l'ampleur voulue, ceux d'entre eux qui présentent une valeur commerciale et industrielle considérable.

Voilà ce dont on se rend compte en étudiant le manuel de M. Capus, dont, à côté d'une bonne table des matières, un index alphabétique des noms des plantes facilite le maniement. Le classement des produits végétaux est systématique et permet d'autre part, au lecteur d'aller droit aux pages auxquelles il désire se reporter. De nombreuses et, le plus souvent, de fort belles gravures (auxquelles nous eussions aimé voir adjointes des cartes du domaine de riz, du café, du coton, par exemple) illustrent cet excellent inventaire des produits coloniaux d'origine végétale.

KEVORK ASLAN : *Etudes Historiques sur le Peuple Arménien*. Nouvelle édition illustrée par les soins de Frédéric MACLER. Paris, Geuthner, 1928, in-8 carré de 340 p., accompagné de 16 planches hors texte.

Ce livre, dont la première édition remonte à 1908, étudie l'histoire de l'Arménie depuis les toutes premières origines début du premier millénaire avant Jésus-Christ) jusqu'au milieu du XI^e siècle de notre ère. Sa portée dépasse de beaucoup celle des questions proprement arméniennes : on y lit en effet presque toute l'histoire de la frontière orientale de l'empire romain et byzantin, qui fut aussi, comme dit l'auteur, le boulevard oriental du Christianisme.

Quelques appréciations de l'auteur feront sourire : selon lui, le Concile de Nicée a accepté une sorte de compromis entre le monothéisme et le polythéisme (p. 225). Parfois son érudition est mise en défaut ; ainsi quand il parle de la grande faveur qu'eut le mazdéisme dans tout l'Occident sous les règnes de Claude et de Néron (p. 172) ou quand il affirme que la doctrine monophysite a été acceptée par toutes les églises (p. 226). On regrettera surtout la manière aussi brève qu'imprécise avec laquelle il passe sur le concile de Chalcédoine, ne mentionnant même pas les difficultés causées par la traduction arménienne du *Tomos* de Proclus. Les conciles nationaux des Arméniens eux-mêmes ne sont pas mentionnés. L'auteur s'intéresse uniquement à l'histoire politique et ses préoccupations expliquent ses jugements parfois sommaires et son hostilité vis-à-vis de tout ce qui est byzantin, vis-à-vis aussi des Arméniens qui acceptèrent le Concile de Chalcédoine, se séparant ainsi de l'église nationale ; c'est également la raison pour laquelle son livre s'arrête au milieu du XI^e siècle, alors que, malgré la dispersion des chefs, de nombreux Arméniens tenaient encore dans leur pays.

Un autre défaut du travail est la manière incomplète dont sont cités les auteurs ; seul, leur nom est indiqué, mais non pas le titre de l'ouvrage, encore moins une référence commode et précise.

Malgré ces défauts, ce livre, où sont racontés dans un ordre un peu terre à terre, un grand nombre de faits, donnera d'utiles indications, et, même quand celles-ci seront à vérifier, elles pourront au moins mettre sur des pistes intéressantes et amener de fructueuses discussions sur une histoire qui est aussi importante que mal connue.

L. F.

Alfred BLANCHET: *L'homme de la Jungle*. Roman colonial. Paris, Fasquelle, 1929, in-16 de 228 pages.

L'histoire est banale dans sa réalité; c'est celle de la défaite du devoir (ce qui n'implique pas l'amour) par la passion, puis de l'amour du mari par celui de l'enfant. Mais des peintures intéressantes de la vie coloniale, de bonnes descriptions de paysages de l'Annam et du Laos constituent le cadre dans lequel se passe ce roman indochinois, le fond du tableau dans lequel se meurent l'homme de la jungle et ceux qui l'entourent. Là réside le véritable intérêt de ce « roman colonial ».

L'Exterritorialité en Chine. Pourquoi elle ne doit pas être abolie, par H. G. W. WOODHEAD. Traduction française par J. R. B. Pékin, Albert Nachbaur, [1930] in-8 carré de 6 p. nc.+96+30 p.

L'éditeur du *China Yearbook* et du *Peking and Tientsin Times*, M. H. G. W. Woodhead, a publié aux mois de septembre et d'octobre 1929, dans le journal qu'il dirige une importante série d'articles sur l'exterritorialité en Chine. Après avoir rappelé les origines de ce privilège conféré aux étrangers et examiné la question sous toutes ses faces; il conclut (comme l'indique le titre même de son travail) que ni l'état présent des lois chinoises, ni les arrangements pris pour assurer l'application, ni aucune autre considération ne justifie l'abandon prochain ou sans condition, des privilèges extraterritoriaux dont les étrangers jouissent en Chine. Les chapitres antérieurs (en particulier les chap. VII à X, qui traitent de l'insécurité dans la personne et dans les biens) justifient cette conclusion. — L'ouvrage, qui fait partie de l'« Encyclopédie des questions chinoises », est accompagné d'une série d'annexes ou pièces justificatives très intéressantes.

UN DINER FRANCO-BELGE A BORD DE L' « ÉRIDAN »

Le Comité d'Organisation de la Section française de l'Exposition Internationale d'Anvers a offert, le mercredi 1^{er} octobre, à Anvers, le dîner dont nous rendons compte ci-dessous à bord du nautonaphte « Eridan », courrier d'Australie des Messageries Maritimes.

Les installations de ce navire, absolument neuf, puisque son entrée en service ne remonte qu'au 19 novembre de l'année dernière, ont été particulièrement admirées.

Au dessert, divers toasts ont été portés : à L.L. M. M. le Roi et la Reine des Belges par M. Gaston Gérard, Haut-commissaire du Tourisme, au Président de la République française, par M. Lipens, le Ministre des Transports et de la Marine, puis, respectivement, aux hôtes belges qui honoraient le dîner de leur présence, par M. Georges Philippart, et à la Belgique, dont les expositions d'Anvers et de Liège attestent la résurrection triomphale, par M. le Baron Thénard.

M. Georges Philippart a heureusement rappelé la longue tradition d'affaires qui unit à la ville d'Anvers les Messageries Maritimes et, comme Président de cette dernière société, a exprimé sa satisfaction de recevoir dans les eaux de la Belgique des hôtes belges sur le morceau de terre française qu'est le nautonaphte « Eridan ».

La *Brabançonne* et la *Marseillaise* se sont fait entendre à la suite des toasts.

Rien, mieux que des réceptions de ce genre, ne saurait contribuer à la perpétuelle illustration des liens désormais indissolubles scellés entre la Belgique et la France.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Le service des trains de voyageurs est maintenu pendant l'hiver entre Chamonix, Argentière et Montroc-Le Planet

Les trains de voyageurs de la ligne électrique de Saint-Gervais à Chamonix et Vallorcine qui, pendant l'hiver, ne circulaient pas entre les Tines et Vallorcine, sont maintenant cette année jusqu'à Montroc-Le Planet.

D'importants travaux de protection de la ligne ont été en effet exécutés et les hivernants pourront aisément atteindre en chemin de fer, pendant la prochaine saison, les hauts champs de ski d'Argentière et du Planet.

Du Maroc en France ou de France au Maroc par Marseille

Tous les jours, 40 trains de voyageurs partent de Marseille ou y aboutissent; tous les mois, une dizaine de paquebots de la Compagnie Paquet y aboutissent ou en partent, assurant la liaison entre le Maroc et la Métropole.

Les principales gares P.-L.-M., les Agences P.-L.-M., les bureaux de la Compagnie Paquet procurent aux voyageurs se rendant au Maroc des billets combinés de chemin de fer et de paquebot donnant droit à l'enregistrement direct des bagages pour leur destination définitive (simples, valables 15 jours; d'aller et retour, valables 30 ou 90 jours) pour Tanger, Casablanca et les principales gares marocaines.

Dans le sens inverse, les principales gares marocaines, ainsi que les bureaux P.-L.-M.-Paquet de Tanger et de Casablanca délivrent des billets de même sorte à destination des grandes gares P.-L.-M.

Les paquebots de la Compagnie Paquet, dont quelques-uns sont de véritables villes flottantes, assurent la traversée la plus commode, si bien que le voyageur qui part de Paris le vendredi soir et prend le lendemain matin, à Marseille, le paquebot qui lève l'ancre à 11 heures, arrive à Tanger le lundi matin et à Casablanca le mardi matin.

Dans le sens inverse, en partant de Casablanca le samedi après-midi ou de Tanger le dimanche, on arrive le mardi matin à Marseille. On peut être à Paris le soir même en prenant le rapide de 10 h. 45 (1^{re} et 2^e classes) qui y arrive à 22 h. 40.

Le prix des billets comprend la nourriture à bord du paquebot (vin compris).

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

L'Amérique du Sud via Bordeaux

Les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux sont organisées de manière à donner aux voyageurs le maximum de confort et le minimum de dérangement.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont, après visite par la Douane, enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive. Cet enregistrement est fait la veille du jour fixé pour le départ de Bordeaux des paquebots.

Les trains transatlantiques mis en marche spécialement arrivent au quai d'embarquement d'où le transbordement au paquebot se fait directement.

Dans le sens inverse, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay et le transbordement est également direct du paquebot au train.

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. PAUL DOUMER, président du Sénat. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député, ancien ministre; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Trésorier* : M. X. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY.

MM.

Général d'Amade ;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;
Duc d'Audiffret-Paquier, député ;
Jacques Bacot ;
Bapst, ambassadeur de France ;
Marquis de Barthélémy, explorateur ;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France ;
Henri Brenier ;
Casenave, ministre plénipotentiaire ;
Chassigneux, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;
Dubail, ministre plénipotentiaire ;
André Dubesq ;
René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;
Finot, anc. dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
Foucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;
François-Marsal, sénateur, anc. président du Conseil ;
Franklin-Bouillon, député ;
Henri Froidevaux ;
Amiral Gauchet ;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;
A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain ;
Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;
Mgr de Guébriant, supérieur général de la Société des Missions étrangères ;
Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;
Prince d'Hénin, sénateur ;
A. Henry, ambassadeur de France ;
Lucien Hubert, sénateur, ancien ministre ;
Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;
Raymond Kœchlin ;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;
Ed. de Laboulaye ;
Commandant Lunet de la Jonquière ;
Charles Lallemand, de l'Institut ;
Fernand Laudet, de l'Institut ;
A. Lebon, ancien ministre ;

Albert Lebrun, sénateur, ancien ministre, président du Comité de l'Afrique française ;
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire ;
Pierre Lenail, ancien député ;
Général Le Rond ;
Général Levé ;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, ancien sénateur ;
Georges Leygues, anc. ministre de la Marine, député ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
Baron Antonin de Mandat-Grancey ;
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne ;
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies ;
M^{me} Massieu, explorateur ;
Louis Massignon, professeur au Collège de France ;
Dr J.-J. Matignon ;
Mellier, ancien président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;
Le Président A. Millerand ;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;
Baron de Neufelize ;
Maurice Ordinaire, sénateur ;
Ed. Payen, ancien député ;
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;
De Peyerimhoff de Fontenelle ;
René Pinon ;
Poignant ;
Le Président Raymond Poincaré ;
Raindre, ambassadeur de France ;
L. Raveneau ;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Saint-Germain, ancien sénateur ;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;
Sallandrouze de la Mornaix ;
Comte Jean de Sayve ;
Christian Schefer, prof. à l'Ecole des Sciences Politiques ;
Le R. P. Scheil, de l'Institut ;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;
S. Simon, président de la Banque de l'Indochine ;
Steeg, sénateur ;
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française ;
André Tardieu, député, Président du Conseil des Ministres ;
Colonel de Thomasson ;
P. de Vauréal.